

ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION

TROISIEME LEGISLATURE
DE TRANSITION



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR
L'EFFICACITE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES
SUR RESSOURCES EXTERIEURES AU BURKINA FASO
(CEP-EPPRE)**

RAPPORT GENERAL



MOT DE REMERCIEMENTS

La mise en œuvre d'une commission d'enquête parlementaire nécessite la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers conséquents et le concours d'autres administrations extérieures au Parlement. Au terme de ses travaux, la CEP-EPPRE adresse ses remerciements et reconnaissance à Son Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, Dr Ousmane BOUGOUMA pour avoir fait preuve de disponibilité et de diligences chaque fois que son concours a été requis.

Elle adresse également ses remerciements aux personnes qui ont répondu avec promptitude aux invitations de la CEP-EPPRE .

Il s'agit :

- des membres du Gouvernement entendu dans le cadre des travaux ;
- les partenaires techniques et financiers qui ont bien voulu répondre aux sollicitations de la CEP-EPPRE ;
- les personnes ressources ;
- les responsables des unités d'exécution des PPD;
- les Gouverneurs de région qui ont reçu la CEP-EPPRE ;
- les Présidents de délégation spéciale des communes visitées ;

Les remerciements de la CEP-EPPRE s'adressent enfin à toutes les personnes rencontrées lors des visites des sites des réalisations des PPD sur le terrain notamment les bénéficiaires qui se sont manifestés.

SOMMAIRE

SIGLES ABREVIATIONS.....	3
DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES.....	6
INTRODUCTION	9
I. PHASE PREPARATOIRE	14
II. CADRE REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS ET PROGRAMMES AU BURKINA FAS.....	25
III. AUDITIONS	28
IV. VISITES DES SITES DE REALISATION	36
V.RESULTATS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.....	37
VI. RECOMMANDATIONS.....	139
CONCLUSION	150

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACD	Agent communal de développement
ALT	Assemblée législative de transition
AN	Assemblée nationale
APD	Aide publique au développement
AOP	Associations et organisations professionnelles
AFD	Agence française de développement
ASCE-LC	Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
BOC	Bank of china
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CAGIDH	Commission des affaires générales institutionnelles et des droits humains
CAD	Comité d'aide
CEP-EPPRE	Commission d'enquête parlementaire sur l'efficacité des projets et programmes sur financements extérieurs
CHR	Centre hospitalier régional
CIM	Circuit intégré des missions
COMFIB	Commission des finances et du budget
CNDP	Comité national de la dette publique
CNT	Conseil national de transition
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CRS	Compagnie républicaine de sécurité
CT	Collectivité territoriale
DDP	Direction de la dette publique
DGB	Direction générale du budget
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGCMEF	Direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts

DGESS	Directeur général des études et des statistiques sectorielles
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DGTI	Direction générale de transmission de l'information
DSI	Direction des services informatiques
FASBagre	Fonds d'appui aux services de Bagré
FMI	Fonds monétaire international
INSD	Institut national de la statistique et de Démographie
IDA	Association internationale pour le développement
MAECRBE	Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des burkinabè de l'étranger
MATDS	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MEMC	Ministère de l'énergie, des mines et des carrières
MENTD	Ministère de l'économie numérique et de la transition digitale
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MDAC	Ministère de la défense et des anciens combattants
MP	Micro-projets
MOAD	Maîtrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OSC	Organisation de la société civile
PAAQE	Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation
PACT	Programme d'appui aux collectivités territoriales
PADEL-B	Projet d'appui au développement de l'élevage au Burkina
PDIC	Projet de développement intégré communal
PAEA	Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement
PAFASP	Projet d'appui aux filières agro sylvopastorales
PAP	Personnes affectées par le projet
PAS	Programme d'ajustement structurel
PASD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PCB	Projet de croissance de Bagré
PER	Programme d'entretien routier
PER-	
DN/WAPP	Projet d'électrification rurale de la Dorsale Nord du WAPP
PFS/BNS	Projet Filets Sociaux « Burkin Naong Sa Ya »
PGPC/REDD+	Projet de gestion durable des paysages communaux pour la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts.
PME	Petites et moyennes entreprises

PNDES	Plan national de développement économique et social
PPCBP	Projet pole de croissance de Bagré
PPD	Projets et programmes de développement
PPR-COVID19	Projet de gestion, de préparation et de risposte au COVID-19
PRCK	Projet de renforcement de la centrale électrique de Kossodo
PReCA	Projet de résilience et compétitivité agricole
PTF	Partenaires techniques et financiers
RBE-CA	Résultat brut d'exploitation-Chiffre d'affaires
SIGED	Système intégré de gestion électronique des documents
SGB	Sociétés générales des banques
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SIGEPE	Système intégré de gestion des établissement privés de l'état
SP/ONG	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
SMART-Burkina	SMART-Burkina
STD	Services déconcentrés de l'état
TDR	Terme des références
TRE	Taux de rentabilité économique
TRI	Taux de rentabilité interne
UC	Unité de coordination
UG	Unité de gestion
UEMOA	Union économique monétaire ouest africain
VAN	Valeur actualisée nette
WAPP	West african power pool

DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES

Gouvernance : Selon la première définition promue par la Banque Mondiale, la Bonne Gouvernance se traduit comme « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement ». Elle est donc un concept clé dans les pays en développement qui est généralement admise et comprise comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux.

Quant à la bonne gouvernance, elle vise à rendre l'action publique plus efficace, proche du bien public et de l'intérêt général, et donc plus légitime.

Programme de développement : La notion de projet/programme n'est pas univoque. Elle présente des nuances dans le temps, dans l'espace et en fonction des acteurs. Elle se définit en fonction du contexte, des objectifs, et du domaine dans lequel on se situe.

Selon ISO 90003, un projet /programme est un processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant les contraintes de délais, de coûts et de ressources.

Au sens du décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID, du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes au Burkina Faso, sont considérés comme projets ou programmes de développement, toutes actions d'investissements publics ou de coopération technique, exécutées pendant une période déterminée, dans le but de résoudre un problème de développement. A travers toutes ces définitions, les points déterminants qui caractérisent les projets ou programmes sont :

- le but ou objectif social ou économique à atteindre : chaque projet ou programme doit comporter des objectifs clairement définis qui permettent la satisfaction d'un besoin spécifique et particulier ;
- un ensemble d'activités ou de tâches cohérentes et dépendantes ;

- le temps nécessaire pour l'atteinte des objectifs : tout projet ou programme a un début et une fin explicite ;
- les ressources limitées à mettre en œuvre (physiques, humaines, financières).
Le présent document adopte la définition décrite par la réglementation générale des projets et programmes.

Efficacité : Avec le rôle croissant que la Banque Mondiale et les institutions financières internationales jouent dans l'économie mondiale, les exigences d'efficacité sont actuellement au centre de toutes les préoccupations. Les principes d'efficacité sont de plus en plus recherchés, sinon prônés, dans toutes les entreprises et dans toutes les institutions. Ces nouvelles orientations économiques et financières n'ont pris que récemment l'ampleur qu'elles connaissent actuellement car l'efficacité et l'efficience sont indissociables en matière d'évaluation d'impact des projets et programmes.

La CEP-EPPRE retient dans ce rapport que l'efficacité tend à mesurer l'atteinte des objectifs prédéfinis et évaluer plus tard l'impact socio-économique alors que l'efficience mesure le niveau de performance du résultat obtenu en fonction de l'utilisation optimale des ressources.

Aide publique au développement : L'APD est une sorte de transfert, soit financier soit sous la forme d'assistance technique, d'un pays développé vers un pays en voie de développement. Selon Jean-Michel Severino et Jean-Michel Debrat, l'aide au développement est « l'activité par laquelle certains acteurs extérieurs transfèrent des ressources à des pays en développement » (Severino et Debrat, 2010 : 88). La définition la plus connue est celle qui émane du Comité d'Aide (CAD) de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Le CAD définit l'aide au développement comme tout transfert d'un pays riche à un pays pauvre, visant la promotion du développement socio-économique de ce dernier et comportant au moins 25% d'élément de libéralité (Perkins et al. 2004 : 600). Les aides militaires ou des aides ayant d'autres objectifs en sont exclues.

Il existe plusieurs typologies de l'aide au développement en fonction du critère choisi. Si l'on prend le critère de la nature des acteurs, on a l'aide bilatérale, l'aide multilatérale, l'aide multi-bilatérale (les fameux fonds verticaux), l'aide privée. Si l'on adopte le critère de mécanisme de distribution de l'aide, on a l'aide-projet, l'aide programme, l'aide sectorielle, etc.

En somme, la CEP-EPPRE entend par APD, un système d'appui financier des pays développés vers les pays en voie de développement à travers des accords ratifiés et/ou des conventions signées par les autorités compétentes du Burkina Faso. Cet appui comprend des dons et des prêts accordés à notre pays par des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

INTRODUCTION

Dans son diagnostic de pauvreté au Burkina Faso réalisé par l'Institut National de la Statistique et de Démographie (INSD), il ressort que l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso, se situe à 32% en 2018. Elle s'est aggravée en 2021 avec un taux de pauvreté de près de 41,4%, correspondant à une population de 8,4 millions de pauvres sur un total de 20,25 millions d'habitants. Ce qui signifie qu'une frange importante de la population du Burkina Faso vit dans une extrême pauvreté.

Dans une perspective de résorption du phénomène de pauvreté, le Burkina Faso déploie des efforts considérables avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PTF). Ainsi, sur les trois (03) décennies passées, il a été mis en œuvre divers plans de développement, notamment le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) ; le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ; la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ; le Programme Socioéconomique d'Urgence de la Transition (PSUT) ; le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) et le Plan d'Action et de la Stabilisation de la Transition (PA-SD).

La mise en œuvre de ces différents plans de développement qui nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières, notre pays a constamment recours aux financements extérieurs, soit sur la forme de dons, de subventions, soit sur la forme d'endettement. Cette réalité se traduit par la fréquence de l'adoption par le Parlement de lois d'autorisation de ratification des accords sur financements extérieurs visant à financer les projets et programmes de développement.

Sans remettre en cause l'orientation du Gouvernement de recourir à l'aide publique au développement pour assurer un mieux-être aux populations, il importe tout de même pour le Parlement, instance de représentation du peuple de s'interroger sur son efficacité.

En termes d'efficacité, nous devrions considérer les faits suivants :

- les projets et programmes financés sur ressources extérieures doivent avoir pour cible la création de valeur ajoutée pour contribuer à la richesse nationale (accroissement du Produit intérieur brut-PIB-ou du Produit national brut-PNB);
- Les projets et programmes financés sur ressources extérieures doivent ainsi créer un effet de levier qui décuplent leurs impacts sur le terrain à travers leur mise en œuvre ;
- Les projets et programmes financés sur ressources extérieures ont alors pour but de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau et ou de la qualité de vie des populations au Burkina Faso.

Dans ce sens, l'Assemblée législative de transition (ALT) a adopté à l'unanimité le 29 février 2024, la proposition de résolution (**annexe 1**) portant création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'efficacité des projets et programmes financés sur ressources extérieures au Burkina Faso.

Selon les termes de l'article 2 de la résolution précitée, « la Commission d'enquête parlementaire a pour mission générale, d'évaluer et d'apprécier l'efficacité des projets et programmes financés sur ressources extérieures sur la réduction de la pauvreté dans notre pays ».

De façon spécifique, les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur

l'efficacité des projets et programmes financés sur ressources extérieures portent sur :

- le processus de négociation et de conclusion des accords de financement ;
- le processus de ratification des accords de financement tel que prévu par les dispositions juridiques nationales ;
- l'inventaire des projets financés sur ressources extérieures ces 10 dernières années;

- le niveau d'endettement lié aux accords de financement ainsi que leur viabilité et leur soutenabilité ;
- l'état des conditionnalités des principaux partenaires au développement et leur portée ;
- la concordance entre les rapports d'exécution des projets retenus dans le cadre de l'enquête et les réalisations physiques qui en découlent ;
- la cohérence entre les besoins et attentes des populations et les réalisations ;
- la viabilité des réalisations financées par les accords contractés par le Gouvernement du Burkina Faso ;
- les avis des acteurs sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des accords sur financement extérieur ;
- la réalisation des évaluations techniques d'impacts par le Gouvernement du Burkina Faso ou par les partenaires techniques et financiers 5 à 10 ans après la clôture des projets et programmes.

Faisant suite à la résolution n°003-2024/ALT du 29 février 2024, la décision n°2024-041/ALT/PRES (**annexe 2**) portant nomination des membres de la CEP-EPPRE a été prise pour désigner les membres de la Commission d'enquête parlementaire.

Conformément à l'article 1 de cette décision, la commission est composée des députés dont les noms suivent :

- **au titre du Groupe constitué des parlementaires désignés par le Chef de l'Etat (GC-PDCE) :**

1. Monsieur **YARO Mamadou**;
2. Monsieur **NIKIEMA Wendyellé Ambroise** ;

- **au titre du Groupe constitué des Forces de défense et de sécurité (GCFDS) :**

3. Monsieur **TAPSOBA Issaka** ;

4. Madame **KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie** ;

- **au titre du Groupe constitué des Forces vives de région (GC-FVR) :**

5. Monsieur **BONZI Nonyeza** ;

- **au titre du Groupe constitué des Partis politiques (GC-PP) :**

6. Monsieur **SAVADOGO Yacouba** ;

- **au titre du Groupe constitué des Organisations de la société civile (GC-OSC) :**

7. Madame **ZOUNGRANA Nemata Brigitte**.

En ce qui concerne le personnel administratif, il se compose des fonctionnaires parlementaires suivants :

- Monsieur **YARO Evertin**, Conseiller parlementaire ;
- Madame **DALA/ASSAN Letitia Thérèse**, Administrateur parlementaire ;
- Monsieur **COMPAORE Pascal**, Chargé de mission du Président de l'Assemblée législative de transition ;
- Madame **OUEDRAOGO/KAFFE B. Razidanatou**, Secrétaire ;
- Monsieur **GUIENNE P. Stevann**, Agent de liaison.

Dans une autre décision n°2024-039/ALT/PRES portant nomination des membres des bureaux des commissions d'enquêtes parlementaires (**annexe 3**), le Bureau de la Commission d'enquête parlementaire sur l'efficacité des projets et programmes financés sur ressources extérieures, se compose comme suit :

- Monsieur **YARO Mamadou**, Président ;
- Monsieur **SAVADOGO Yacouba**, Vice-président ;
- - Monsieur **TAPSOBA Issaka**, Rapporteur.

Outre le personnel nommé comme membre, la CEP-EPPRE a bénéficié de services de personnel d'appui relevant de la sécurité, des services financiers et de conducteurs.

Enfin, la CEP-EPPRE a été également assistée par deux experts que sont :

- Monsieur **BAMA Djarius**, Macro-économiste, docteur en économie ;
- Monsieur **NANA Aimé**, Inspecteur divisionnaire des douanes, Contrôleur d'Etat.

Le présent rapport qui rend compte des travaux de la Commission débuté depuis le 18 mars 2024, est bâti autour des principaux points suivants :

- la phase préparatoire ;
- le cadre règlementaire de la gestion des projets et programmes au Burkina Faso ;
- les auditions ;
- les visites de sites de réalisations ;
- les résultats de la commission d'enquête parlementaire ;
- les recommandations.

I. PHASE PREPARATOIRE

La phase préparatoire s'est déroulée du 15 mars au 02 avril 2024. Elle a consisté à :

- organiser des réunions préparatoires ;
- renforcer les capacités des membres de la CEP-EPPRE ;
- élaborer les outils de travail ;
- adopter la démarche méthodologique ;
- préparer les auditions ;
- préparer les visites des sites de réalisation des projets et programmes.

I.1. Réunions préparatoires

Conscients des contraintes de réalisation de la mission dans les délais impartis, les membres de la CEP-EPPRE ont tenu des travaux préparatoires. Il s'agit notamment de :

- la tenue d'une réunion de prise de contact des membres du bureau ;
- la présentation et la validation du programme de travail de la CEP-EPPRE ;
- l'appropriation des documents de la CEP-EPPRE (TDR, rapport CAGIDH et résolution) ;
- l'expression des besoins ;
- la répartition des tâches (suivi du chronogramme d'activités, gestionnaire de temps)
- la création des sous-groupes de travail ;
- la séance d'échanges avec les experts de la CEP-EPPRE.

I.2. Renforcement des capacités des membres de la CEP-EPPRE

A l'issue des réunions préparatoires, il s'est avéré nécessaire de renforcer les capacités des membres de la Commission sur le cycle de vie d'un projet et sur les outils et les méthodes de collecte de données.

Deux séances de renforcement des capacités des membres de la Commission ont été animées. La première facilitée respectivement par le député Mamadou YARO, Président de la CEP-EPPRE, expert sénior en gouvernance financière et par le député W. Ambroise NIKIEMA, membre de la CEP-EPPRE, expert en développement local et la deuxième, par monsieur GUIATIN Jean-Baptiste, enseignant chercheur juriste sur « les paramètres stables de l'aide publique au développement (APD) : cas du Burkina Faso ».

I.3. Elaboration des outils de travail

La répartition des tâches a permis d'aboutir à l'élaboration des documents ci-après :

- l'élaboration et adoption du règlement intérieur de la CEP-EPPRE ;
- la planification des travaux de la CEP-EPPRE conformément aux délais définis (**annexe 5**) ;
- l'échantillon ;
- l'élaboration et la validation des questionnaires par acteurs auditionnés ;
- l'élaboration du budget partiel de la CEP-EPPRE (visites des sites de réalisation, honoraires consultants, retraites à Manga et à Koudougou).

I.4. Démarche méthodologique

En vue d'atteindre les résultats escomptés, la CEP-EPPRE a opté pour une démarche méthodologique en plusieurs séquences qui prennent en compte la phase préparatoire (revue documentaire, collecte de données etc.) de la mission, la phase

des auditions, la phase de l'enquête terrain et une phase de retraite en vue de l'élaboration et de l'adoption du rapport final.

Ces différentes étapes ont été conduites sur la base d'une démarche participative et interactive incluant le recours à de l'expertise externe.

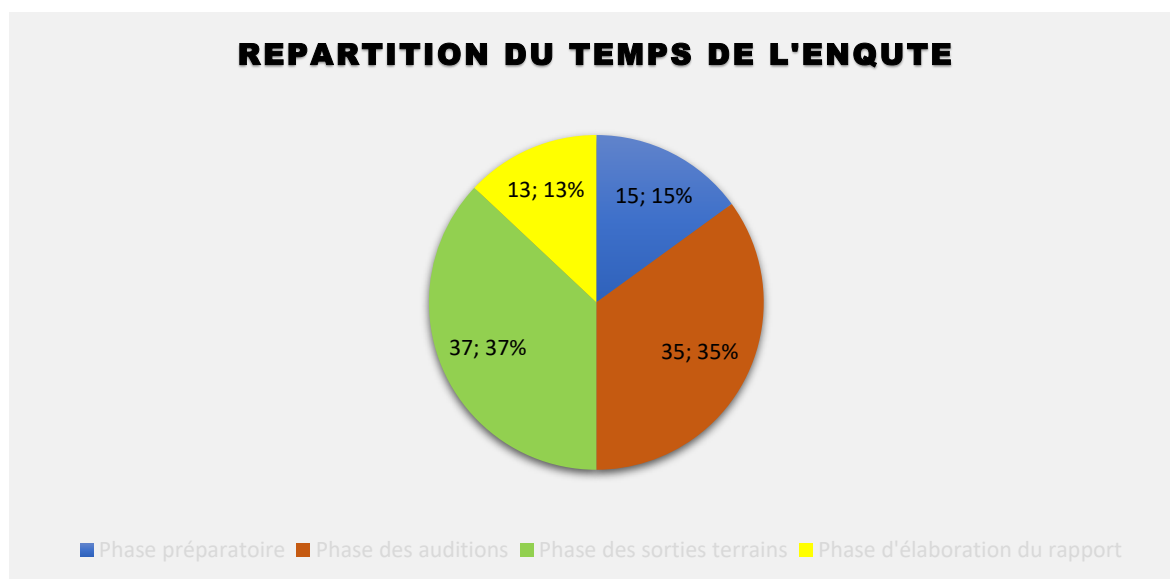
Tout au long des travaux, la CEP-EPPRE s'est évertuée à appliquer le protocole nécessaire au déroulement d'une enquête parlementaire notamment l'enregistrement des personnes identifiées et l'obligation de confidentialité.

Suivant la méthodologie définie, les soixante jours (60) pendant lesquels a duré l'enquête ont été repartis de la façon suivante :

- neuf (9) jours (du 18 au 26 mars 2024) ont été consacrés aux travaux préparatoires : (prise de contact, expression de besoins, élaboration des outils, renforcement des capacités et constitution d'une base de données sur les projets et programmes, l'identification des personnes et structures à auditionner).
- vingt un (21) jours (27 mars au 16 avril 2024) aux auditions qui en définitive ont concerné 204 personnes représentant 92 structures.
- vingt-deux (22) jours (du 17 avril au 08 mai 2024) consacrés aux visites des sites de réalisation dans les treize (13) régions et les échanges avec les bénéficiaires, soit au total cent quatorze (114) bénéficiaires et sites de réalisations ;
- huit (8) jours (du 09 au 16 mai) de retraite pour l'élaboration du rapport.

Le graphique ci-dessous illustre l'utilisation du temps de la durée de l'enquête.

Graphique 1 : Répartition du temps de l'enquête



I.4-1. Inventaire des PPD financés sur ressources extérieures sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023

Inventorier les projets et programmes sur financements extérieurs sur les dix dernières années est l'un des objectifs assignés à la commission d'enquête parlementaire. Sur la base de l'exploitation des ressources documentaires disponibles au Parlement et celles communiquées par la Direction générale de la coopération (DGCOOP), la CEP-EPPRE est parvenue à répertorier au total cent soixante-huit (168) accords de financement (**annexe 4**) portant sur cent vingt un (121) projets.

I.4-2. Constitution de l'échantillon

Face au nombre d'accords inventoriés de cent soixante-huit (168) et au regard de sa ventilation dans les quatorze secteurs de planification du développement dans notre pays, un échantillon de 20 PPD représentant au moins 10% des accords de financement a été retenu. La population de PPD est de 121 issus desdits accords de financement.

Pour s'assurer que cet échantillon est représentatif et fiable, le critère du poids du secteur a été croisé avec d'autres critères tels que la taille du projet ou du programme,

le niveau d'exécution (en cours et clos), la diversité des partenaires techniques et financiers et la répartition spatiale des PPD sur le territoire national ainsi que d'autres critères subsidiaires.

Le tableau n°1 ci-dessous donne le poids que représente chaque secteur de développement en termes de répartition des accords de financement des PPD.

TABLEAU N°1 : REPARTITION DES PPD PAR SECTEUR DE PLANIFICATION SUR LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2023

Sect	Santé	Education et formation	Transformations industrielles et artisanales	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Travail, Emploi et Protection sociale	Défense et sécurité	Gouvernance	Infrastructures	Environnement Eau et assainissement	Commerce et services marchands	Production agro syvo pastorales
Année	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
2014				3			1				2
2015	1	1	4				2	9	4	1	8
2016											1
2017	1		2	2	1		1			1	3
2018			4	1			1	3			3
2019	1		2	1			2	1	2	1	3
2020			2		1	1	7	2	1		6
2021	4	1	4				4	2	3	1	
2022	4		1		1		8	3			4
2023	2		1	1	1		4		2		7
Total	13	11	20	11	6	1	30	20	12	4	37
TG	168										
%	7,73	6,54	11,9	6,54	3,57	0,59	17,85	11,99	7,14	2,38	22,02

Source : CEP-EPPRE, mars 2024

Graphique n°2 : Répartition des PPD par secteur

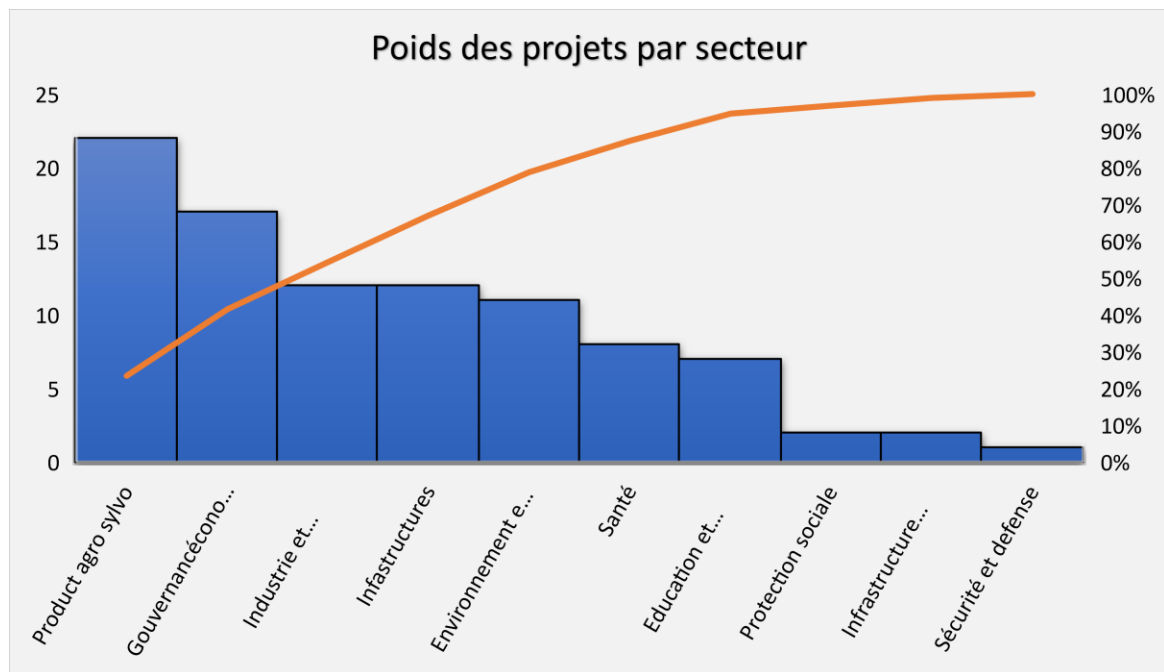


TABLEAU N°2 : LISTE DES 20 PROJETS ET PROGRAMMES DE L'ECHANTILLON

N°	Libellé du projet	Début du projet	Date de fin du projet	Montant du financement du projet (en milliards F CFA)	Bailleur	Secteur de planification
1	PAAQE	Nov. 2015	juil-24	77,19	BM	Education et formation
2	MOAD	2014	2024	236,886	Fonds saoudien, FKDEA, BADEA, BID, Royaume de Belgique, BOAD, BIDC, OFID	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat
3	PROJET SMART BURKINA	2020	2025	52,35	Republique Populaire de Chine	Défense et sécurité
4	PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX (PGPC/REDD+)	2022	2028	75	BM	Environnement, Eau et assainissement
5	TOUS PROJETS RIPOSTE COVID 19	2020	2022	104,75		Santé

6	PROJET HOPITAL DE BASSINKO	2020	2024	88,42	SA Deutsche Bank, Famille royale des emirat Arrabe Unis	
7	PROJET D'INTERCONNEXION DORSALE NORD	mai-19	16-juil-05	114,67	BM	Transformation Industrielle et Artisanal
8	CENTRALE ELECTRIQUE KOSSODO	Juillet 2018	31/12/2024	62,75	BM	Transformation Industrielle et Artisanal
9	ENTRETIEN ROUTIER	2017	2023	29,54	BOAD	Infrastructures
10	CITE UNIVERSITAIRE DE BOBO	2015	2019	8,9	BID	Education et formation
11	PAEA	2019	2023	197,83	BM	Environnement, eau et assainissement
12	PACT	2017	2022	33	BM	Défense et sécurité
13	REFORME SUR LA GESTION BUDGETAIRE	2020	2020	234,48	BM	Gouvernance économique et financière
14	PAFASP	2015	2022	54,08	BM	Production agro sylvo pastorales
15	PADEL - B	2017	2022	46,73	BM	Production agro sylvo pastorales

16	BAGRE POLE	2019	2022	27,42	BM	Production agro sylvo pastorales
17	PReCA	2020	2025	113,91	BM	Production agro sylvo pastorales
18	E-BURKINA	2017	2022	12,53	BM	Défense et sécurité
19	CREDIT REGIONAL POUR LA FACILITATION DU COMMERCE ET DE LA COMPETIVITE	2016	2022	29,97	BM	Gouvernance économique et financière
20	FILETS SOCIAUX	2014	2024	51,730	BM	Action sociale et humanitaire
TOTAL GENERAL		1600,40 milliards F CFA				

Source : CEP-EPPRE, avril 2024

I.5. Préparation des auditions

L'enquête étant à la fois quantitative et qualitative, des guides d'entretien ont été élaborés pour être administrés aux différents acteurs à auditionner dans le cadre de l'enquête. Ce guide tient compte de l'échelle de responsabilités de chaque catégorie d'acteurs et de sa place dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Mais au préalable, les acteurs à auditionner ont été identifiés, le chronogramme des auditions (**annexe 5**) établi et les correspondances ventilées.

Ainsi, un guide au contenu harmonisé a été conçu pour être administré aux ministres **(annexe 6)**. Il en a été de même pour le guide d'entretien destiné aux coordonnateurs des projets et programmes **(annexe 7)** et celui des partenaires techniques et financiers **(annexe 8)**. Pour les autres acteurs à auditionner, un guide d'entretien spécifique a été administré **(annexe 9)**.

I.6. Préparation des visites des sites de réalisation des projets et programmes

Sur la base de l'échantillon de projets constitué et au regard des régions d'interventions desdits projets et dans le souci de couverture d'une bonne partie du territoire national, la CEP-EPPRE s'est scindée en deux équipes A et B. A chacune de ces équipes, il a été imparti l'identification des bénéficiaires à rencontrer et des sites de réalisations des projets et programmes à visiter conformément à un chronogramme des axes établi à cet effet (**annexe 10**).

I.7. Elaboration du rapport général de la CEP-EPPRE

Au terme de la phase terrain, la CEP-EPPRE a prévu d'effectuer une retraite à Koudougou du 08 au 15 mai 2024 pour élaborer le rapport conformément à un chronogramme.

II. CADRE REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS ET PROGRAMMES AU BURKINA FASO

Deux principaux instruments président à la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans notre pays. Il s'agit du décret portant réglementation générale des projets et programmes au Burkina Faso et du guide de maturation des projets et programmes.

II.1- Le décret portant réglementation générale des projets et programmes au Burkina Faso.

Le texte de référence en matière de gestion des PPD dans notre état était le décret n°2018- 0092 /PRES/PM/MINEFID BURKINA FASO portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Faisant le constat des insuffisances relevées dans l'application de ce texte, le Gouvernement a adopté le 31/12/2021 le décret n°2021-1383 du 31/12/2021, portant réglementation générale des Projets et Programmes de Développement (PPD) exécutés au Burkina Faso.

Au sens dudit décret, sont considérés comme projets et programmes de développement, toute action d'investissements publics ou de coopération techniques exécutées, pendant une période déterminée, sur tout le territoire national ou en partie, dans le but de résoudre un problème de développement.

Ce décret qui a abrogé d'autres textes antérieurs est le cadre réglementaire actuel de création et de gestion des projets et programmes au Burkina Faso. Il subordonne la création de projets et programmes à l'accomplissement d'un ensemble de préalables que sont :

- l'existence d'une étude de faisabilité et/ou d'un document de projet ou de programme validé ;
- la délivrance d'un avis de conformité délivré par le comité national de validation des études de faisabilité et des documents des projets ;
- le respect de la part des ressources consacrées aux investissements ;
- le rattachement à un programme budgétaire ;
- l'existence d'une convention de financement, d'un protocole d'accord ou de tout autre document matérialisant le financement du projet ou du programme ;
- l'existence d'un protocole d'accord ou d'un contrat d'exécution entre l'Etat, le partenaire et l'agence d'exécution.

Par ailleurs, ce décret a fixé la classification des projets en quatre catégories que sont :

- **catégorie 1** : les projets et programmes de développement exécutés directement par l'administration publique ;
- **catégorie 2** : les projets et programmes de développement nécessitant pour leur mise en œuvre, la création d'une structure autonome d'exécution placée sous la tutelle de l'administration publique ;

- **catégorie 3** : les projets et programmes de développement exécutés par des agences d'exécution, les démembrements de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG/AD et les fondations ;
- **catégorie 4** : les projets et programmes exécutés en mode partenariat public-privé.

II.2- Le guide de maturation des projets et programmes

La maturation d'un projet désigne le processus au cours duquel une idée de projet/programme est développée pour arriver à un point construit et planifié. Elle consiste à préparer tous les éléments permettant la prise en compte de tous les aspects administratifs, techniques, financiers, socioéconomiques et environnementaux liés au projet/programme. Elle constitue l'ensemble des activités de la préparation qui précèdent l'exécution du projet/programme.

La problématique de la maturité des projets et programmes mis en œuvre a toujours constitué une préoccupation pour les pouvoirs publics. En effet, la maturité des projets et programmes est le maillon faible du cycle de vie des projets et programmes de développement. Cette situation a favorisé le pilotage à vue et les retards d'exécution, synonymes de coûts supplémentaires et de dépassement des délais. Ces retards ont été aussi sources d'inefficacité et d'inefficience des dépenses engagées.

C'est en réponse à cette situation qu'un guide de maturation des projets et programmes a été élaboré par le ministère en charge de l'Economie et des finances en 2023.

Le respect des principes édictés par ce guide est exigé pour tout projet en gestation. Les principales étapes à suivre au niveau de ce guide sont les suivantes:

- la conception du projet intégrant la réalisation de certaines activités telle que l'élaboration des TDR de l'étude faisabilité ;
- la réalisation de l'étude de faisabilité ;
- la rédaction du document de projet ;

- la validation du document de projet ;
- la mobilisation du financement ;
- la création du projet par arrêté.

La réalisation de ces différentes activités se fait sur la base d'un ensemble d'outils de maturation des projets et programmes.

III. AUDITIONS

Les auditions de la CEP-EPPRE ont concerné les acteurs directs intervenant dans la mise en œuvre des PPD, les ministres concernés, les directeurs généraux, les coordonnateurs ou responsables d'unités d'exécution des projets et programmes, les partenaires techniques et financiers, les personnes ressources et les responsables des organes de contrôle administratif qui ont bien voulu apporter leurs contributions.

Les auditions se sont déroulées du 3 au 16 avril 2024 et ont concerné deux cent quatre (204) personnes représentant quatre-vingt douze (92) structures.

III.1- Auditions des ministres concernés

Les vingt (20) projets et programmes de l'échantillon retenus se répartissent entre douze départements ministériels. En tant qu'autorités en charge de la tutelle technique des projets et programmes de l'échantillon, la CEP-EPPRE a auditionné douze (12) ministres qui étaient assistés de leurs collaborateurs. Ce sont :

- Monsieur Aboubacar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective ;
- Monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité ;
- Monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des mines et des carrières ;
- Monsieur Adama Luc SORGHO, Ministre des Infrastructures et du désenclavement ;

- Monsieur Anûuyirtole Roland SOMDA, Ministre des transports et de la mobilité urbaine;
- Madame Nandy SOME/DIALLO, Ministre de la solidarité, de l'Action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille ;
- Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé de l'élevage ;
- Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre de la santé et de l'hygiène publique;
- Madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la transition digitale, des postes et des communications électroniques;
- Monsieur Adjima THIOMBIANO, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation;
- Monsieur Jacques Sosthène DINGARA Ministre de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.

Les auditions des ministres ont porté sur les principaux points suivants :

- l'initiative des projets au sein des départements ministériels ;
- le niveau d'implication dans les négociations des accords de financements et l'appréciation du processus de négociation et des conditionnalités des PTF ;
- le dispositif de pilotage des projets et programmes ;
- la situation d'exécution des projets et programmes placés sous leur tutelle et les difficultés qui en résultent ;
- la cohérence entre les besoins et les attentes des populations et les réalisations des projets/programmes ;

- la connaissance de l'existence ou non des cas de réalisations fictives dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet;
- les alternatives développées au sein du département pour mettre en œuvre des projets sans le recours à l'aide publique au développement.

Au terme de ces auditions, d'importantes informations ont été communiquées et mises à la disposition des membres de la CEP-EPPRE qui seront ultérieurement développées dans le présent rapport.

III.2- Auditions des directeurs généraux intervenant dans la gestion des projets et programmes

Dans la dynamique de disposer davantage d'informations, de déceler les insuffisances et de situer éventuellement les responsabilités, la Commission a entendu des directeurs généraux et leurs collaborateurs qui jouent des rôles particuliers dans la mise en œuvre des PPD. Il s'agit de :

- Monsieur Inoussa OUIHINGA, Directeur général de la coopération ; - Madame Brigitte COMPAORE/YONI, Directrice générale du budget ;
- Monsieur Larba Issa KOBAYAGDA, Directeur général de l'économie et de la planification ;
- Monsieur Bruno BAMOUNI, Directeur général du Trésor et de la comptabilité publique accompagné de Monsieur Serge TOE, Directeur de la dette publique.

Les échanges avec les directeurs généraux et leurs collaborateurs ont porté sur les principaux points suivants :

- le rôle joué dans le processus de négociation des accords de financement et l'appréciation de leur niveau d'implication ;
- l'appréciation des conditionnalités des PTF ;
- les contre parties nationales aux projets et leurs déblocages à temps ;
- la centralisation des fonds des projets dans les comptes du Trésor public;

- l'affectation éventuelle des fonds des projets logés au Trésor pour assurer le paiement de dépenses courantes de l'Etat;
- l'appréciation du poids de la dette extérieure, sa soutenabilité et sa durabilité;
- l'appréciation faite entre la concordance des rapports d'exécution des projets et les résultats effectivement atteints;
- la réalisation des études d'impact 5 à 10 ans après la clôture du projet. Ces responsables administratifs ont donné d'importantes informations à la Commission qui ont servi de base d'analyse.

III.3- Auditions des coordonnateurs ou responsables d'unités d'exécutions des projets et programmes

La CEP-EPPRE a reçu les coordonnateurs ou les responsables d'unités d'exécutions des projets et programmes. Chaque responsable d'unité d'exécution était accompagné du Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du ministère concerné, du Responsable du programme budgétaire de rattachement du projet ou programme et de leurs collaborateurs. Il s'agit du :

- Coordonnateur du projet SMART Burkina ;
- Directeur général de la MOAD ;
- Coordonnateur du programme d'entretien routier 2017-2019 du Burkina Faso ;
- Coordonnateur du projet de renforcement de la centrale électrique de Kossodo ;
- Coordonnateur du Projet pour la préparation et la riposte à covid-19 ;
- Coordonnateur du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE) ;
- Coordonnateur du Projet de gestion durable des paysages communaux pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des paysages communaux REDD+ (PGPC/REDD+) ;
- Coordonnateur du projet filets sociaux au Burkina Faso (PFS) ;
- Coordonnatrice du projet de construction de la Cité Universitaire Bobo ;
- Coordonnateur du Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) ;
- Coordonnateur de projets de gouvernance économique et financière ;
- Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'Agriculture pour le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP) ;

- Coordonnateur du Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso (PADEL-B) ;
- Coordonnateur de projet pour la résilience et la compétitivité agricole (PReCA) ;
- Coordonnateur du projet de financement du programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA) ;
- Coordonnateur du Projet de CHU de BASSINKO ;
- Coordonnateur du Projet DORSALE NORD ;
- Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du ministère en charge de l'Energie pour le projet BAGRE POLE.

Les échanges avec les coordonnateurs des PPD ont essentiellement porté sur les points suivants :

- les composantes du projet mises en œuvre et les principales activités y afférentes réalisées ;
- les taux d'exécution physique et financier du ou des projets ;
- la situation géographique des réalisations faites par le projet/programme ;
- l'implication des populations bénéficiaires dans la réalisation des ouvrages ;
- le niveau de satisfaction des bénéficiaires ;
- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ;
- la liste des principales entreprises attributaires de marchés de réalisation d'ouvrages ou d'infrastructures ou de prestations de services;
- la durabilité et la viabilité des réalisations;
- la réalisation des études d'impact après la clôture du projet.

III.4- Auditions des partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers (PTF) finançant les projets et programmes retenus dans l'échantillon de la CEP-EPPRE ont été invités. Il s'agit de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), du Royaume de Belgique, de l'Association internationale de développement (IDA/Banque mondiale), de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), de la banque islamique de développement (BID) et de l'Ambassade de l'Allemagne au Burkina Faso.

Trois (03) PTF ont honoré l'invitation de la CEP-EPPRE : AFD, le Royaume de Belgique et l'Ambassade de l'Allemagne au Burkina Faso.

Les principaux points suivants ont été abordés :

- le portefeuille des projets et programmes au Burkina Faso ;
- les avis des PTF sur l'imposition de certaines conditionnalités par des PTF à notre pays sous peine de refus d'accorder le financement ;
- de la lenteur dans l'octroi de l'avis de non objection par les PTF ;
- de la satisfaction de la situation d'exécution des projets et programmes dans lesquels ils interviennent ;
- les principaux griefs formulés à l'encontre de la partie nationale ;
- les suggestions et recommandations proposés en vue de l'efficacité des projets et programmes.

Toutefois, la BAD, la Banque mondiale et la BOAD, bien que n'ayant pas répondu à l'invitation, ont réagi aux correspondances qui leur ont été adressées en faisant parvenir à la CEP-EPPRE les informations sur leur portefeuille de projets et programmes au Burkina Faso qu'ils financent.

III.5- Auditions de personnes ressources

La CEP-EPPRE s'est entretenue avec les personnes ressources, soit par invitation ou de manière spontanée. Il s'agit du :

- SPONG représenté par Messieurs RAMDE François Paul, ZANGO Y. Constant, OUOBA Yves et de LOMPO Yandi ;
- Messieurs BOUGMA Alassane (sociologue/SPONG) et de KABORET Barthelemy (ingénieur d'élevage et coordonnateur du partenariat stratégique et coordonnateur du projet JOB BOOSTER SEC) ; Les principaux points discutés ont porté sur :
- l'initiative développée sur la formation professionnelle et l'emploi des jeunes;
- la problématique de l'orientation de la réglementation(lois à envisager par le Parlement), pour faire avancer l'initiative. Par exemple la formalisation des entreprises de jeunes ;
- des recommandations sur (i) le caractère inclusif des acteurs (Etat, OSC et secteur privé) , (ii) le changement systématique, (iii) le travail en synergie des actions pour éviter les doublons dans les zones d'intervention des projets ,(iv) le maintien des jeunes dans leur terroir en considérant les avantages comparatifs des régions et en les accompagnant pour l'octroi des crédits bancaires et (v) l'organisation des assises au niveau des OSC pour formaliser un cadre de collaboration en vue de faciliter la mise en œuvre des PPD ;
- les difficultés de JOB BOOSTER en terme de financement des plans d'affaires des jeunes et les cent millions (100 000 000) de Francs CFA au niveau du réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB) qui n'ont pas pu financer les jeunes ;
- l'organisation et l'étendue des activités du SPONG ;
- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités du SPONG ;
- les perspectives du SPONG ;

- les échanges sur l'APD.

III.6- Auditions des responsables des organes de contrôle administratif

Les organes de contrôle administratif conviés sont les suivants :

- l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCELC) représentée par monsieur PARE Adama, Chef Département Audit et contrôle, madame OUANGRAOUA Aguiratou, Chef DSRAJ et de monsieur NANA Aimé, enquêteur;
- la Direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers (DG-CMEF) représentée par son Directeur général, monsieur THIOMBIANO Alfred assisté de ses collaborateurs.

Les points essentiels abordés au cours des échanges ont porté sur :

- le rôle de ces structures dans la mise en œuvre des projets et programmes;
- les constats majeurs dans la gouvernance des projets et programmes au Burkina Faso ;
- la réflexion sur l'efficacité des projets et programmes ;
- les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets et programmes ;
- les partages d'expériences sur les cas de contrôle réalisés ;
- la faiblesse dans la collaboration entre l'ASCE-LC et les autres organes de contrôle administratif.

IV. VISITES DES SITES DE REALISATION

IV.1. Réalisations

Déroulées du 17 Avril au 07 mai, les visites des sites de réalisations par la CEP-EPPRE ont consisté à constater l'effectivité des réalisations des projets et programmes sur le terrain. En effet, la CEP-EPPRE a pu vérifier l'état des ouvrages. La taille de l'enveloppe financière et l'envergure de l'ouvrage diffèrent d'une réalisation à une autre.

Au total, la CEP-EPPRE a pu visiter cent quatorze (114) sites de réalisations repartis dans douze (12) régions du Burkina Faso à l'exception de la région du Sahel malgré toutes les dispositions prises pour s'y rendre.

IV.2. Bénéficiaires

Directement touchés par les réalisations des projets et programmes, les bénéficiaires des cent quatorze (114) sites, toute catégorie sociale confondue, ont reçu la visite de la CEP-EPPRE. Des échanges ont eu lieu sur place avec eux. Toutefois, il convient de relever que des entretiens téléphoniques ont été effectués avec certains bénéficiaires de la région du Sahel.

V.RESULTATS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Les séances d'auditions tenues et les visites des sites de réalisations effectuées en lien avec les objectifs spécifiques assignés à la CEP-EPPRE lui ont permis de faire des constats, d'analyser leurs causes, leurs conséquences et d'en situer les responsabilités.

Ces objectifs représentent la charpente de cette partie relative aux résultats et ont fait l'objet d'un examen minutieux.

V.1. Constats et analyses des problèmes entravant l'efficacité des projets et programmes financés sur ressources extérieures dans notre pays.

Tableau n°4 : Constats et analyses des phénomènes entravant l'efficacité des projets et programmes financés sur ressources extérieures

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Immaturité, absence et/ou faiblesse des études de faisabilité des PPD	Cette situation provient du non-respect du guide de maturation des PPD et les insuffisances en ressources humaines qualifiées.	<ul style="list-style-type: none"> - Longs retards d'exécution; - Ajustements fréquents de l'exécution entraînant des coûts supplémentaires ; - Demande fréquente d'avenants - Non atteinte des objectifs et résultats des projets ; - Mauvaise qualité des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères (DGESS) - MEFP(DGEP)
Démarrage tardif des PPD	Les causes évoquées sont le démarrage tardif du délai d'approbation des conventions par le Parlement après la signature des accords et l'entrée en vigueur tardive des PPD.	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement de commissions d'engagement ; - Pénalités sur les retards de décaissements ; - Faible absorption des crédits; - Multiples demandes de dates de prorogation des dates limites de mobilisation des fonds ; - Non consommation d'importants crédits à la clôture des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Parlement
Survenance de la maladie à Coronavirus	Pandémie mondiale	Suspension et arrêt momentané des activités.	
Insécurité	Terrorisme et contexte de guerre.	Suspension et/ou arrêt des activités ; Ajustement des zones d'intervention ; Destruction des réalisations.	

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Propension de certains acteurs gouvernementaux à revendiquer la garde exclusive dans leur département des projets transversaux	Disposer et piloter des projets dans son département ministériel offrirait des marges de manœuvre aux ministres en termes de gestion et de placement de cadres. La tentation est grande chez ces derniers de vouloir garder des projets dans leur département pour les raisons évoquées plus haut.	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité des prestations ; - Retards d'exécutions; - Surcharge de travail; - Incohérence et non capitalisation des résultats. 	Ministres
Faibles taux d'exécution physique et financière (taux de décaissement et capacité d'absorption des crédits) de certains PPD	La défaillance des prestataires, les longs délais d'obtention des ANO , la faible maîtrise des procédures des PTF et les capacités managériales des responsables des PPD.	<ul style="list-style-type: none"> - Non atteinte des résultats ; - Charges budgétaires au détriment de l'Etat ; - Paiement d'intérêts moratoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des unités d'exécution des PPD ; - Responsables des programmes budgétaires ; - PTF.
Non-exécution des PPD dans les délais de clôture	Faible capacité managériale et technique des responsables des PPD	<ul style="list-style-type: none"> - Demande fréquente de prorogation de délais de clôture ; - Frais et charges de fonctionnement supplémentaires au détriment de l'Etat ; - Evolution des besoins et non atteinte des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des unités d'exécution des PPD ; - Responsables des programmes budgétaires ; - PTF.

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Instabilité politique et institutionnelle	Absence de consensus national sur l'orientation politique du pays et le changement des structures des institutions	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution physique et financière ; - Suspension de la coopération des PTF ; - Non atteinte des résultats. 	
Mauvaise qualité de réalisation des ouvrages et infrastructures	Certains prestataires ne disposent pas de solides expériences en matière de réalisation d'ouvrages. La corruption, l'affairisme et le laxisme dans le contrôle sont les causes d'amplification du problème.	<ul style="list-style-type: none"> - Non atteinte des résultats ; - Absence de pérennité et de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des unités d'exécution des PPD ; - Prestataires
Absence de réalisation d'études d'impact 5 à 10 ans après la clôture des PPD	<p>La DGEP manque cruellement de ressources humaines, financières et institutionnelles conséquentes pour mener cette activité qui relève de ses attributions.</p> <p>Le désintérêt des PTF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de niveau de connaissance de l'impact des PPD sur la vie des bénéficiaires et les communautés participant au projet - Possibilité de répétitions de projets similaires au profit des mêmes cibles ; - Absence de leçons tirées dans la mise en œuvre des PPD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement (DGEP); - PTF.
Déblocage tardif et/ou non disponibilité et non disponibilisation de la contrepartie nationale aux PPD	La non justification des premières tranches de déblocage de fonds par les unités d'exécution, les régulations budgétaires et tensions de trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> - Retard d'exécution physique et financière ; - Blocage de mise en œuvre des activités ; - Non atteinte des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des unités d'exécution des PPD ; - MEFP (DGB et DGTCP).

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Défaillances et faiblesses structurelles de certains prestataires nationaux	Corruption, affairisme, faibles capacités des prestataires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité des réalisations; - Non durabilité et pérennités des réalisations ; - Retard d'exécution physique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataires nationaux; - Responsables des unités d'exécution des PPD.
Lenteur dans l'octroi des ANO	Mauvaise qualité des dossiers et décisions d'attributions des marchés et des décaissements, volonté diffuse de certains PTF d'orienter les décisions d'attribution des marchés vers des prestataires de leur choix.	<ul style="list-style-type: none"> - Retard d'exécution physique et financière ; - Blocage des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - PTF; - Responsables des unités d'exécution des PPD.
Absence d'harmonisation entre les interventions du Gouvernement et celles des ONG humanitaires	Faible concertation entre ONG et Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Inéquité de traitement des bénéficiaires ; - Non capitalisation des acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement; - ONG
La ruée des cadres et agents vers les PPD pour des raisons pécuniaires	Les PPD sont réputés pour offrir de meilleurs traitements salariaux par rapport à la fonction publique.	<ul style="list-style-type: none"> - Pléthore d'agents dans les unités d'exécution des PPD ; - Dépenses de fonctionnement élevées. 	Gouvernement (MEFP, MFPTPS)
Charges du personnel des PPD élevées	Les charges du personnel supportées par les PPD dans le déroulement des activités sont élevées	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur le budget d'investissement ; - Non optimisation des ressources du projet dans la formation du capital brut. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement ; - Unités d'exécution des PPD ; - PTF

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Abandon et/ou ouvrages inachevés	Faillite des prestataires ; Insuffisance de suivi des unités d'exécution et des bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Non atteinte des résultats ; - Gaspillage de ressources ; - Coûts supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des unités d'exécution des PPD ; - Prestataires.
Approbation des PPD à financements très modestes	Insuffisance dans la prise de conscience sur la problématique de la dette et l'efficacité de l'endettement	<ul style="list-style-type: none"> - Non exécution d'activités aux résultats tangibles ; - Non consolidation des résultats acquis ; - Saupoudrage des financements . 	Gouvernement (DGCOOP)
Non engagement de responsabilités de dirigeants des PPD qui ont failli dans leurs attributions	Protection politique Culture de l'impunité Corruption	<ul style="list-style-type: none"> - Laxisme dans la conduite des activités ; - Non promotion du mérite. 	Gouvernement
Mauvaise évaluation des besoins en amont de la formulation des PPD	Faible capacités des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Non atteinte des résultats; - Ajustements fréquents; - Produits non utiles et non adaptés aux besoins des bénéficiaires. 	Gouvernement (ministères)
Réticence de certains PTF de reconnaître le droit au Gouvernement de choisir ou de révoquer des coordonnateurs des PPD	Collusion entre PTF et responsables des PPD ; Volonté d'influence politique des PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Blocage des activités; - Retard d'exécution physique et financière ; - Empiètement sur la souveraineté nationale ; - Non atteinte des résultats 	PTF

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Changement fréquent de directeurs généraux ou de coordonnateurs des PPD	Instabilité politique, institutionnelle et volonté de placer des hommes réputés fidèles à la tête des PPD	<ul style="list-style-type: none"> - Non atteinte des résultats; - Blocage de mise en œuvre ; - Non consolidation des acquis; - Longs retards de mise en œuvre. 	Gouvernement
Insuffisance ou absence d'harmonisation des PPD avec les référentiels nationaux de développement	Faible coordination entre le MEFP et les autres ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Incohérence dans les actions; - Chevauchement des actions. 	Premier Ministère
Faiblesses de ressources humaines qualifiées et rompues aux négociations de conventions au niveau sectoriel	Absence ou faible renforcement de capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Non préservation des intérêts nationaux ; - Incompréhensions dans la mise en œuvre des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - MEFP (DGCOOP) - ministères
Lenteur dans le paiement des fournisseurs au niveau du Trésor ou de la part des PTF	Tension de Trésorerie et lenteur des autres acteurs de la chaîne des dépenses.	<ul style="list-style-type: none"> - Retard de mise en œuvre - Blocage des activités 	MEFP (DGTCP)
Remise en cause par certains PTF de certains marchés passés en entente directe en Conseil des ministres et exigence de reprise du marché	Suspicion de corruption ou volonté d'orienter les décisions de la part des PTF ; Déficit de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Incompréhension; - Retard de mise en œuvre ; - Blocage des activités 	PTF

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Exigence de certains PTF de groupements d'entreprises dont le lead est assuré par une entreprise de leur choix	Volonté d'orienter les décisions du Gouvernement par certains PTF.	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption, collusion d'intérêt - Mépris des intérêts nationaux - Mauvaise réalisation 	PTF
Affairisme poussé de certains agents de l'Etat qui sont en complicité avec certains PTF	Enrichissement illicite	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption, collusion d'intérêt - Mépris des intérêts nationaux - Mauvaise réalisation. 	Agents de l'Etat
Inadaptation des applications des dispositions nationales de la commande publique concernant certains PPD sur financements extérieurs	Méconnaissance de certains acteurs de la procédure de dépenses publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Incompréhension ; - Retard d'exécution physique et financière. 	Gouvernement
Dictat de certains PTF dans la conduite des négociations	Volonté d'influence politique et d'interférence de certains PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Mépris des intérêts nationaux - Empiètement sur la souveraineté de l'Etat 	PTF
Non utilisation des applications métiers conçu dans le cadre des politiques de digitalisation	Non appropriation des applications (Non maîtrise des applications et l'implication lors de la conception de celles-ci);	<ul style="list-style-type: none"> - Gaspillage de fonds publics; - Non capitalisation des acquis; - Non atteinte des objectifs de digitalisation ou de dématérialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministres - MENTD - DSI

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Faibles capacités des administrations déconcentrées et des Collectivités Territoriales à assurer le suivi et la maintenance des réalisations faites par les PPD	Insuffisance de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers, techniques et matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction prématurée des ouvrages et des équipements ; - Non capitalisation des acquis. - Insuffisance dans l'entretien et la maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> - MATDS (CT et STD) - MEFP
Non appropriation par certains bénéficiaires des réalisations des PPD et PPD non adapté aux besoins des bénéficiaires	Non implication des bénéficiaires dans certaines réalisations des PPD Faiblesse de l'étude de faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Non satisfaction des besoins et attentes des bénéficiaires - Non atteinte des résultats; - Gaspillage de fonds publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères - Responsables des unités d'exécution des PPD
Absence d'un domaine foncier immatriculé à l'Etat pour accueillir les réalisations certains PPD	La mauvaise interprétation de la Loi sur la RAF et sur le régime foncier rural	<ul style="list-style-type: none"> - blocage des PPD - démarrage tardif des PPD; 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - CT - Propriétaires terriens
Difficultés d'acheminement des rapports d'exécution des PPD réalisés du niveau déconcentré et décentralisé auprès de la DGEP et des unités d'exécution des PPD.	Faibles capacités des agents et absence de motivation	Faiblesse du contrôle et absence de disponibilité de l'information au niveau de la DGEP et unités d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - MEFP (DGEP, DGESS) - Responsables des unités d'exécution des PPD
Difficultés d'acheminement des rapports d'exécution des PPD	Absence d'une procédure formalisée de distribution des rapports	Faible contrôle et absence de disponibilité de l'information au niveau de la DGEP	<ul style="list-style-type: none"> - MEFP (DGEP) - MEMC(DGESS) - Responsables des unités

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
régionaux auprès de la DGEF			d'exécution des PPD
Lenteur administrative dans la prise de décisions ou production de documents administratifs	Centralisation des décisions	Retard dans l'exécution physique et financière	Ministres
Centralisation dans la prise des décisions d'approbation au niveau ministériel	Centralisation des décisions	Retard dans l'exécution physique et financière	Ministres
Documents de mauvaise qualité produits par les administrations publiques.	Insuffisance dans la qualité et dans l'effectif des ressources humaines des administrations publiques ; Laxisme dans le traitement des différents dossiers	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution physique et financière ; - Allongement des délais d'exécution 	Responsables des unités d'exécution des PPD
Irrégularités dans l'utilisation des ressources des PPD	Faibles capacités des agents ou volonté de mauvaise gestion ; Mise en œuvre des activités non éligibles des PPD.	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion financière; - Non affectation des ressources du projet à ses objectifs ; - Non atteinte des résultats; - Gaspillage de fonds publics; - Dépenses inéligibles. 	Responsables des unités d'exécution des PPD

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Réservation des financements de certains PTF à des ONG et Prestataires de leur nationalité pour leur mise en œuvre	Sauvegarde des intérêts nationaux par certains PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Non promotion de l'expertise nationale ; - Manque de confiance à l'expertise nationale ; - Mépris des intérêts nationaux. 	PTF
Non enthousiasme des PTF à loger les fonds des PPD au Trésor public	Risque d'une affectation des fonds des PPD à d'autres fins par l'Etat	Absence de main mise de l'Etat sur les fonds des PPD.	PTF
L'absence d'une matrice unifiée de mesures des réformes dans le cas des appuis budgétaires	Difficultés par les PTF d'élaborer des réformes en collaboration avec le Gouvernement	Des réformes non inscrites dans les référentiels de développement du pays	Gouvernement PTF
L'existence dans les conventions de conditions suspensives de décaissements	Volonté d'influence et d'interférence politiques de certains PTF	blocage et arrêts des activités des PPD	Gouvernement PTF Parlement
Utilisation des ressources des PPD pour le paiement de dépenses publiques.	Tensions de Trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> - Blocage de mise en œuvre des PPD ; - Menace sur la réalisation des investissements. 	MEFP (DGB, DGTCP)
Régulations des crédits budgétaires relevant de la contrepartie nationale	Tensions de Trésorerie Priorités du contexte actuel	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution physique et financière ; - Blocage des activités. 	- MEFP (DGB) - Autres Ministères

Nature des problèmes et Constats	Analyses	Conséquences	Imputabilités
Non réalisation de la supervision et de la revue des PPD par DGEP	Insuffisances de ressources humaines, institutionnelles, financières et matérielles	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de mécanismes de suivi de l'exécution des PPD - Non capitalisation des acquis; - Absence d'informations sur les résultats atteints. 	MEFP (DGEP)
Existence de doute sur le respect des clauses fiscale et douanière des marchés conclus dans le cadre des PPD	Incivisme fiscal, méconnaissance de la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'infractions, de contentieux fiscaux, de redressement fiscal ; - Perte de recettes publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des Unités d'exécution des PPD ; - Gouvernement (MEFP/ Régies de recettes) .
Absence de banques de PPD	Non adhésion des sectoriels à la mise en place de la banque de PPD ; Absence de texte contraignant relatif à cette situation	- PPD non cohérents avec les référentiels nationaux de développement ;	Gouvernement

V.2. Appréciation de l'efficacité des vingt (20) PPD de l'échantillon

Pour apprécier les performances des vingt (20) PPD de l'échantillon, la CEP-EPPRE a eu recours à l'expertise de la DGEP pour fonder son analyse sur la situation des PPD en cours, clos et des appuis budgétaires.

V.2.1. Situation de douze (12) PPD en cours d'exécution

1. Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation

(PAAQE)

A. Présentation succincte du projet

Rattaché au programme budgétaire « accès à l'éducation formelle », le Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE) vise à accroître l'accès à l'éducation préscolaire dans deux régions parmi les plus pauvres, et à l'enseignement secondaire, dans les cinq régions les plus pauvres, et à améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage. Le projet a été créé par arrêté conjoint N°2015-471/MESS/MEF du 21 décembre 2015 pour s'exécuter sur la période allant du 30 octobre 2015 au 31 janvier 2021. Par arrêté N°202100078/MINEFID/SG/DPEI du 18 février 2021, sa date de clôture a été prorogée au 31 juillet 2024.

Le coût global du projet s'élève à 76,190 milliards FCFA et est cofinancé par l'Etat (1,19 milliard FCFA), et la Banque mondiale (75 milliards FCFA) sous forme de subvention. Il couvre le territoire national.

B. Appréciation de la performance du projet

Au 31 décembre 2023, il ressort un taux d'exécution physique cumulé du PAAQE de 82,71%, un taux d'exécution financière de 67,30%, un taux de décaissement cumulé de 87,84% et un taux d'absorption cumulé de 76,61%. Les investissements cumulés s'élèvent à 52 255 331 915 FCFA.

Le PAAQE n'a pas pu atteindre ses objectifs dans le délai initial prévu et est en phase de prorogation. Pour un délai consommé de 154,69%, les performances du projet sont insatisfaisantes.

Lors des visites de sites de réalisation, la mission a visité plusieurs réalisations du projet PAAQE et échangé avec les bénéficiaires de ces réalisations. Les enquêtés ont positivement apprécié les réalisations et ont répondu qu'elles correspondent à leur besoin malgré quelques inquiétudes exprimées.

Les critiques les plus fréquentes formulées à l'encontre des réalisations de ce projet sont :

- l'étroitesse du tableau inadapté à certaines promotions d'élèves et à l'enseignement de certaines disciplines ;
- les ouvertures (fenêtres en vitreries) ne sont pas en adéquation avec l'utilisation des enfants ;
- la hauteur de l'édifice particulièrement basse ;
- l'exiguïté de l'édifice qui ne peut contenir plus de 20 tables bancs ;
- la durabilité sujette à interrogation ;
- des toilettes préfabriquées inadaptées et de mauvaise qualité ;
- des dégradations déjà constatées au niveau de certaines ouvertures;
- la CEP-EPPRE a relevé sur quelques sites visités que les réalisations ne correspondaient pas à un besoin actuel et pressant.

C. Cohérence entre les besoins, les attentes des populations et les réalisations du projet PAAQE

La CEP-EPPRE a procédé à l'observation directe des réalisations physiques des ouvrages réalisés par ce projet lors des visites de terrain. Cette sortie a permis de vérifier l'effectivité des réalisations et des changements induits par les interventions du projet et les avis des bénéficiaires sur lesdites réalisations. Si par endroits elle

a constaté l'enthousiasme des bénéficiaires, par contre certaines réalisations ne répondaient pas à des besoins exprimés.

Le tableau ci-dessous donne la situation de quelques cas d'inadéquation entre les besoins et les réalisations.

Tableau n°7 : Constats sur les cas d'incohérence entre besoins et réalisations du projet PAAQE

N°	Région	Province	Commune	Village	Nature de l'ouvrage	Bénéficiaire	Appréciation des bénéficiaires	Projet/Prestateur et adresse
01	HAUTS BASSINS	TUY	HOUNDE	HOUNDE	4 Salles de classes préfabriquées	Lycée régional de Houndé	Avec 4 classes construites en matériaux définitifs et avec 165 élèves, le besoin n'était pas urgent. Le ratio d'élèves par classe au secondaire est de 60.	PAAQE/CO GEA INTERNATIONALE : YAOLIRE Lamine Tel 00226 70271443
02	CENTRE OUEST	BOULKIEMDE	Koudougou	Koudougou	4 salles de classes préfabriquées	Lycée de l'amitié de Koudougou	Les effectifs par classe sont aux normes et deux autres bâtiments existants et inoccupés qui pourraient être utilisés en cas de besoin	PAAQE/CO GEA INTERNATIONALE : YAOLIRE Lamine Tel 00226 70271443
03	EST	GOURMA	Fada N'Gourma	Secteur 2 de Fada	3 salles de classe	Ecole primaire publique C de Fada	L'équipe de direction de l'école souhaiterait avoir plus besoin d'un mur de clôture et d'une adduction d'eau dans l'urgence	PAAQE/CO GEA INTERNATIONALE : YAOLIRE Lamine Tel 00226 70271443

04	CASCADES	COMOE	Banfora	BOUNOUNA	3 salles de classes et 2 blocs de latrines	Ecole BOUNOUNA A	La direction souhaiterait en urgence un mur de clôture de l'école et de la réhabilitation des ETA (Espaces Temporaires d'Apprentissage) qui existent au sein de l'école	PAAQE/CO GEA INTERNATI ONAL : YAOLIRE Lamine Tel 00226 70271443
05	Est	Gourma	Fada N'Gourma	Fada N'Gourma	Salles de classes préfabriquées	Ecole secteur 2 A	Les bénéficiaires ont affirmé que la construction de salles de classes ne correspondait pas à leur besoin du moment. En effet, la moyenne d'élèves par classes est de moins de soixante-dix, alors qu'il existe déjà six salles de classes construites en matériaux définitifs non encore utilisées. C'est donc dire que la confection de salles de classes préfabriquées dans cet établissement n'est pas la résultante d'une évaluation de besoins en salles.	PAAQE/CO GEA INTERNATI ONAL : YAOLIRE Lamine Tel 00226 70271443



Photo des membres de la CEP-EPPRE en compagnie d'un groupe d'enseignants du CEG, site action sociale de Fada N'gourma dans la région de l'Est.

Selon ces bénéficiaires, la priorité pour leur établissement est plutôt la réalisation d'un forage, le raccordement de l'établissement à l'électricité et sa clôture vue qu'il se trouve également en périphérie et est fréquemment traversé par des personnes étrangères à l'établissement en présence des élèves. Enfin, vue que l'établissement est largement fréquenté par des élèves déplacés internes qui sont coupés de leurs parents, il urge qu'une cantine soit instaurée pour venir en aide à ceux-ci.

Au compte de ce projet, il y a également lieu de déplorer la confection et l'installation de toilettes préfabriquées inadaptées à l'utilisation d'écoliers.



Vitres brisées à l'école primaire publique A de Koupèla au Secteur 3 avant réception (Centre-Est)



Photo des toilettes préfabriquées prises à l'école BOUNOUNA A dans la Commune de Banfora (Cascades).



Photo des toilettes préfabriquées prises à l'école BOUNOUNA A dans la Commune de Banfora (Cascades).

2. Projet de Construction de l'Aéroport de Donsin (MOAD)

A. Présentation succincte du projet MOAD

Le Projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin et de ses voies d'accès est prévue s'exécuter en deux (2) phases.

La phase 1 consiste en la construction des infrastructures nécessaires pour permettre le transfert des activités aéronautiques sur la plateforme de Donsin. Elle était censée s'étendre sur la période 2013-2021.

La phase 2 qui devrait couvrir la période 2026-2040, est une phase d'expansion pour faire face à l'augmentation future du trafic. L'objectif assigné au projet est d'améliorer

la compétitivité du transport aérien burkinabè tout en développant les zones d'influence du projet.

Placée sous la tutelle technique du Ministère des transports de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, la Maîtrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin (MOAD) a été créée par décret N°2009-654/PRES/PM du 19 septembre 2009.

Le coût actualisé du projet est estimé en 2023 à 577,786 milliards de FCFA. Cette actualisation du coût est intervenue au cours du deuxième semestre de 2023, afin de tenir compte des nouvelles orientations. Il est financé par l'Etat burkinabè à hauteur de 95,386 milliards de F CFA et plusieurs partenaires techniques et financiers dont la BOAD à hauteur de 41 milliards de FCFA, la BM 42,5 milliards de F CFA, la BID 50 milliards de FCFA, le FSD 14 milliards de FCFA, l'OFID 12 milliards de FCFA, la FKDEA 10 milliards de FCFA, la BADEA 5 milliards de FCFA, la BIDC 5 milliards de FCFA, le fonds belge 2,5 milliards et le secteur privé à hauteur de 300 milliards en mode PPP mais non mobilisés.

Le projet comporte deux composantes (une composante civile et une composante militaire) structurées autour de trois sous projets que sont :

- le sous-projet de construction des voies d'accès ;
- le sous-projet de construction de la Base militaire de l'Aéroport de Donsin ;
- le sous-projet de construction de la plateforme Aéroportuaire de Donsin.

B. Performances du Projet MOAD

Le taux global d'exécution physique cumulé au 31 décembre 2023 s'établit à 68,86% et le taux d'exécution financière cumulé à 36,07%. Les taux cumulés de décaissement et d'absorption sont respectivement à 38,75% et à 93,08%. Le volume total des investissements depuis le démarrage du projet est de 208 410 096 732 FCFA.

Le projet MOAD n'a pas pu atteindre ses objectifs dans le délai initial prévu. Ses performances sont jugées insatisfaisantes au regard du délai consommé de 122,22%.

Dans le cadre de l'enquête, la CEP-EPPRE a visité le site de l'aéroport de Donsin. Elle a constaté que les entreprises sont à pied d'œuvre au niveau des chantiers de l'aérogare et des deux pistes d'atterrissage. Par ailleurs, elle a observé le bâtiment qui s'est effondré sur le site.

En marge de la visite du site de construction de l'aéroport de Donsin, des échanges avec les Personnes affectées par le projet (PAP) d'un des 18 villages déplacés, ont révélé les constats suivants :

- une mauvaise qualité des constructions ;
- une mauvaise canalisation ;
- une absence de sanitaire ;
- une promiscuité des logements ;
- une inexistence de portails au niveau des clôtures pourtant inclus dans le marché;
- le village de Zongo réinstallé dans une zone marécageuse.

Les personnes morales impliquées dans ces réalisations sont la MOAD en tant que maître d'ouvrage et les prestataires AZIMO et SUZY CONSTRUCTION.



Mûr de clôture des maisons des PAP d'un village à Donsin (Plateau central)

3. PROJET Smart Burkina

A. Présentation succincte du projet

Placé sous la tutelle technique du MATDS, le Projet Smart Burkina a pour objectif de renforcer les communications mobiles larges bandes des services de sécurité et la vidéo protection dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Créé par arrêté conjoint n°2020-0962/MSECU/MINEFID du 17 décembre 2020, le projet est rattaché au programme budgétaire « sécurité intérieure » et est prévu s'exécuter du 1er septembre 2020 au 30 avril 2025 sur toute l'étendue du territoire national. D'un coût de 52,352 milliards FCFA, il est financé par la République Populaire de Chine à hauteur de 47,20 milliards FCFA (90,16%) et l'Etat burkinabè à hauteur de 5,151 milliards de FCFA (9,84%).

B. Appréciation de la performance du projet

Depuis son démarrage jusqu'au 31 décembre 2023, le projet enregistrait un taux d'exécution financière cumulé de 90,49%. Quant aux taux de décaissement et d'absorption cumulés, ils sont respectivement de 92,18% et de 98,17%. Les investissements cumulés du projet s'élèvent à 47 372 525 769 de F CFA.

Pour un temps consommé de 71,43%, le projet SMART Burkina enregistre des performances satisfaisantes.

Concernant les réalisations de ce projet, la CEP-EPPRE a fait les constats suivants:

- les équipements installés dans les commissariats et dans d'autres sites sont des équipements de transmission non dotés d'un système de vidéosurveillance exceptés ceux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- les salles d'installations des équipements sont en chantier dans certains commissariats;
- le personnel des commissariats dans lesquels les équipements sont installés n'est ni impliqué ni informé de la finalité des installations. Dans certains cas, il y a un déficit de communication entre les acteurs de l'exécution du projet;
- les équipements installés au siège du projet à la DGTI Ouagadougou et à la CRS Bobo-Dioulasso sont fonctionnels et donnent satisfaction ;
- des sites eLTE sont installés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Les bénéficiaires suggèrent un plan clair de reprise en main du projet par le Gouvernement après le retrait de la partie chinoise et la budgétisation par le Gouvernement des charges de maintenance et de remplacement du matériel détruit, volé ou obsolète.

4. Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour La REDD+ (PGPC/REDD+)

A. Présentation succincte du PGPC/REDD+

Le Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+) est mis en œuvre pour une meilleure gouvernance, un développement socio-économique local respectueux de l'environnement et une gestion durable des ressources forestières et des espaces boisés. Il a pour objectif global de renforcer la gestion durable du paysage et améliorer les revenus des populations et l'accès au financement climatique dans les zones forestières ciblées au Burkina Faso. D'un coût global de 75 milliards FCFA, il est financé par la Banque Mondiale et l'Etat Burkinabè pour une durée de six ans (Janvier 2023 – 31/06/2028).

Le projet ciblera environ 96 communes réparties dans 8 régions du pays, à savoir la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Ouest, le Centre-Est, le Centre-Sud, l'Est, les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest. Les communes seront couvertes par phases successives, en commençant avec un lot de 30 communes.

B. Performances du PGPC/REDD+

Au 31 décembre 2023, le projet enregistre un taux d'exécution physique cumulé de 8%, un taux d'exécution financière cumulé de 4,87% et un taux de décaissement de 6,1%. Depuis son démarrage, le projet a investi 4 599 796 530 FCFA.

Pour un délai consommé de 18,18%, les performances du PGPC/REDD+ sont insatisfaisantes.

En termes de réalisation sur le terrain d'une manière globale, les communes bénéficiaires des réalisations du projet PGPC/REDD+ sont en début d'activités à travers l'élaboration et la validation des plans de développement intégrés communaux (PDIC). Quelques communes ont réalisé des avancées notables telles que celles de Boromo, Houndé et de Pâ au profit desquelles des déblocages de fonds ont été faits. Au regard des délais de clôture du projet (2028), il urge qu'une

dynamique soit impulsée afin d'accélérer la réalisation des préalables nécessaires aux investissements du projet.

Les facteurs qui peuvent entraver le succès de ce projet sont relatifs à la procédure de dépense assimilable à un préfinancement. En effet, le projet exige que le financement des activités de formation des acteurs concernés soient subordonnés à des attestations de service fait, c'est-à-dire de tenue effective des activités et de la présentation des rapports avant tout paiement. Cette situation a créé des frustrations et des incompréhensions dans certaines communes où il y a un début de réalisation (cas de Boromo). Par ailleurs, le rôle de l'agent communal de développement (ACD) mis à la disposition des collectivités territoriales doit être clarifié.

Enfin, l'absence de délimitation des frontières entre villages d'une même commune représente un risque de conflits fonciers entre villages à l'occasion des réalisations de ce projet.

5. Projet de préparation et de riposte au COVID-19 (PPR-COVID-19) au Burkina Faso

A. Présentation succincte du projet

Le Projet de préparation et de riposte au COVID-19 (PPR-COVID-19) au Burkina Faso est un projet du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique rattaché au programme budgétaire « 056 » Santé publique. Il a pour objectif global de prévenir, détecter, riposter à la menace posée par le COVID-19, et de renforcer les systèmes nationaux de préparation en matière de santé publique au Burkina Faso. D'un coût global de 82 835 455 USD, il est financé par la Banque Mondiale et l'Etat Burkinabè (212 000 000 FCFA) et est prévu s'exécuter du 2 juin 2020 au 28 juin 2024.

B. Performances du PPR-COVID-19

A la date du 31 décembre 2023, le projet a décaissé 27 707 899 715 francs CFA et le taux d'exécution financière cumulé est de 90,84%. Depuis son démarrage, le

projet a investi 16 379 158 035 FCFA sur un montant de dépenses qui n'a pas été transmis à la CEP-EPPRE.

Le PPR-COVID-19 n'a pas pu atteindre ses objectifs dans le délai initial prévu et est en phase de prorogation. Ses performances sont donc insatisfaisantes.

La CEP-EPPRE a fait les constats suivants lors de ses visites des sites de réalisations du projet :

- l'existence de certains matériels de prévention et médicotechniques octroyés dans le cadre du projet (ballons d'oxygène);
- le renforcement du plateau technique des CHR (Scanner, Echographes, tables de réanimation, centrifugeuses, respirateurs, moniteurs multiparamétriques, etc);
- la dotation systématique des matériels sans une implication des acteurs à la base ;
- le faible renforcement en infrastructures depuis les constructions de 1972 pour le CHR de Gaoua ;
- la traçabilité partielle des dotations en équipements ;
- l'insuffisance de personnels spécialistes au CHR de Banfora ;
- l'insuffisance d'infrastructures pour le personnel spécialiste du CHR de Gaoua;
- l'unité de prise en charge des maladies infectieuses au CHR de Gaoua dont le chantier est en souffrance;
- l'usine de production d'oxygène en construction au CHR de Banfora dont le chantier est en souffrance devrait être réceptionné depuis décembre 2023;
- le financement partiel des plans d'urgence des CHR ;
- l'existence de dispositif de plan de riposte (plan blanc) contre les maladies similaires éventuelles.



Une vue de l'usine de production d'oxygène
Banfora (Cascades)



Une vue de l'usine de PEC des maladies
arrêt au CHR de Gaoua (Sud-Ouest)

6. Projet Filets Sociaux « Burkina Naong Sa Ya » (PFS/BNS), phase 2

A. Présentation succincte du PFS/BNS

Le Projet filets sociaux phase 2 est placé sous la tutelle technique du MSAHRNGF. Il est rattaché au programme budgétaire « solidarité nationale et gestion des 6 catastrophes ». Le projet vise à accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux et à établir les fondements d'un système adaptatif de filets sociaux au Burkina Faso.

Créé par arrêté conjoint n°0043/MFSNFAH/MINEFID du 04 août 2021, le projet est prévu s'exécuter du 1er septembre 2021 au 31 mars 2024. D'un coût total de 99,395 milliards F CFA, le projet est cofinancé à hauteur de 1,156 milliard de F CFA par l'Etat (1,16%), 72 milliards de F CFA par la Banque mondiale (72,44%) sous forme de prêt (3,5 milliards de F CFA) et de don (68,5 milliards de F CFA), 13,119 milliards de F CFA par la KFW (13,20%) sous forme de don et 13,119 milliards de F CFA par l'AFD (13,120%) sous forme de don. Il intervient dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre, du Centre-Nord, du Nord, du Sud-Ouest et du Sahel.

B. Appréciation de la performance du PFS/BNS

Au 31 décembre 2023, le taux d'exécution physique cumulé du projet est de 60,85%, le taux d'exécution financière cumulé de 62,96%, le taux de décaissement cumulé

de 89,85%, et le taux d'absorption cumulé de 90,13%. Les investissements cumulés du projet s'élèvent à 75 358 654 155 FCFA.

Pour un délai consommé de 90%, les performances du PFS/BNS sont insatisfaisantes.

Cherchant à échanger avec les bénéficiaires, la CEP-EPPRE a rencontré des difficultés à inter agir avec ceux-ci, soit en lien avec la situation sécuritaire, soit due à la méfiance de certains ou encore aux appels téléphoniques non concluants.

Ce faisant, les bénéficiaires avec qui la mission a pu échanger ont reconnu les retombées positives des interventions du projet. La plupart des bénéficiaires ont utilisé l'aide du projet pour pourvoir aux besoins courants : achat de vivres, paiement de frais de scolarité et de soins médicaux etc.

Quelques rares ont utilisé les dons du projet pour mener des activités génératrices de revenus.

Il ressort d'une manière générale que les bénéficiaires regrettent la suspension des cash transferts par l'Etat.

7. Projet de Résilience et de Compétitivité Agricoles du Burkina Faso (PReCA)

A. Présentation succincte du PReCA

Le Projet de résilience et de compétitivité agricoles du Burkina Faso (PReCA) est placé sous tutelle technique du MARAH. Il a pour objectif d'accroître la productivité agricole et l'accès au marché au profit des petits producteurs et des petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires pour certaines chaînes de valeur dans les zones du projet. Créé par arrêté conjoint N°2019-151/MAAH/MINEFID du 31 décembre 2019 et rattaché au Programme budgétaire « aménagements hydroagricoles et irrigation », le PReCA est prévu s'exécuter du 14 janvier 2020 au 30 décembre 2025.

Le coût global du projet s'élève à 113,915 milliards FCFA et est réparti comme suit: un prêt de la Banque mondiale d'un montant de 87,6 milliards FCFA (76,89%), l'Etat burkinabè pour 8,683 milliards FCFA (8%) et les bénéficiaires pour 17,632 milliards FCFA (15,48%). Il intervient dans les régions de la Boucle du Mouhoun (Fara), des Cascades, (Sindou et Banfora), des Hauts-Bassins (Banzon), du Nord (Dourou) pour les aménagements hydro agricoles et couvre les 13 régions pour le financement de micro et sous-projets agricoles dans les sept (7) filières promues par projet.

B. Appréciation de la performance du PReCA

Au 31 décembre 2023, le projet enregistre un taux d'exécution physique cumulé de 40,90% et un taux d'exécution financière cumulé de 41,48%. Les taux de décaissement et d'absorption sont respectivement de 47,12% et de 88,04%. Le volume des investissements du projet depuis son démarrage s'élève à 47 254 274 478 FCFA.

Pour un délai consommé de 66,67%, les performances du PReCA sont insatisfaisantes.

Les bénéficiaires du projet PReCA rencontrés par la mission sont en général ceux qui ont bénéficié d'une dotation d'engrais à prix subventionné, excepté un cas de culture d'oignons biologique qui n'a pas encore réalisé de vente.

La totalité des bénéficiaires d'engrais à prix subventionné ont tous salué les biens faits de cette action. Néanmoins, déplorent-ils le nombre contingenté de sacs dont peut bénéficier le producteur et la reconduction de la mesure qui n'a duré le temps d'une saison de production. Les bénéficiaires suggèrent à l'unanimité que la mesure de dotation d'engrais à prix subventionné soit poursuivie.

En ce qui concerne les sites, les constats suivants ont été faits par la mission :

- un problème de sécurisation des sites pour la plupart des bénéficiaires ;
- certains ouvrages sont très mal exécutés à telle enseigne qu'ils ont été détruits par les premières pluies ;
- la qualité douteuse des matériaux utilisés laisse présager des surfacturations;
- l'absence de techniciens de suivi de qualité commis par le PReCA auprès des bénéficiaires. L'animateur PReCA de chaque région joue ce rôle et c'est à lui de certifier la réalisation des actions pour permettre un décaissement s'il y'a lieu ;
- le montage de plans d'affaires qui ne tiennent pas compte des prix réels sur le marché au vu de la variation des prix ;
- la disparité des conditions de passation de marché ;
- le traitement disparate des bénéficiaires dans les décaissements.

Par ailleurs, le modèle de financement (l'obligation de contracter un prêt auprès d'institutions financières avant la mise à disposition des fonds du projet) proposé par ce projet à ces bénéficiaires est un facteur de difficultés, la plupart d'entre eux n'arrivant pas à honorer leur engagement. Cette situation peut compromettre l'atteinte des objectifs du projet.

Des cas de mauvaise réalisation des ouvrages ont été constatés par la CEP-EPPRE sur le terrain. C'est le cas des installations de serres pour la production et transformation de la tomate de Madame Irénée Paule Aline KIEMA/ZONGO dans la région du Plateau central, village de Zongo dans la commune de Dapelogo.



Les installations des serres de Madame Irénée Paule Aline KIEMA/ZONGO (Plateau central)

8. Projet de construction et d'équipement du centre hospitalier universitaire de Bassinko

A. Présentation succincte du PCE-BSK

Le Projet de construction et d'équipement du centre hospitalier universitaire de Bassinko (PCE-BSK) est sous tutelle technique du ministère en charge de la santé. Créé par arrêté conjoint N°2020-233/MS/MINEFID du 24 juillet 2020 et rattaché au programme budgétaire « offre de soins », il a pour objectif de contribuer au renforcement de l'offre de soins de qualité du niveau tertiaire pour une meilleure prise en charge des patients. Il est prévu s'exécuter sur la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

D'un coût global de 90,106 milliards FCFA, le projet est cofinancé par la Deutsche Bank SAE sous forme de prêt d'un montant de 52,947 milliards FCFA (58,76%), la Famille royale d'Abu Dhabi sous forme de don pour un montant de 24,795 milliards FCFA (27,52%), le Fonds du Qatari sous forme de don d'un montant de 6,933 milliards FCFA (7,70%) et l'État burkinabè pour 5,429 milliards FCFA (6,03%).

B. Appréciation de la performance du PCE-BSK

Au 31 décembre 2023, le projet enregistre un taux d'exécution physique cumulé de 7,89%, un taux d'exécution financière cumulé de 8,17%. Quant aux taux de décaissement cumulé et d'absorption cumulé, ils sont respectivement de 9,67% et 84,50%. Depuis son démarrage, le projet a investi 7 413 501 489 FCFA dont 6 996 123 265 FCFA pour la construction du Centre de radiothérapie de Bogodogo. Au titre de la construction de CHU-Bassinko, 227 707 267 FCFA ont été dépensés. Cette performance s'explique par l'indisponibilité du site pour la réalisation des travaux.

Pour un délai consommé de 80%, plus de 90% des ressources financières n'ont pas encore été décaissées. La performance du projet est insatisfaisante.

Lors de la visite du site, la mission a échangé avec les bénéficiaires et les personnes affectées par le projet (PAP). Ceux-ci ont reconnu qu'ils ont été impliqués depuis le début des concertations avec les premiers responsables du projet Bassinko.

Les personnes affectées légalement reconnues et résidentes ont été pour l'essentiel indemnisées. Les personnes non encore indemnisées sont celles recensées dans la zone non lotie et celles disposant d'un titre foncier.

Néanmoins, ils ne sont pas du tout satisfaits de la lenteur des procédures de dédommagement et disent être conscients que le site appartient au projet et sont disposés à libérer ledit site s'ils venaient à rentrer en possession de leurs dus.

9. Projet de Renforcement de la Centrale de Kossodo

A. Présentation succincte du PRCK

Le Projet de Renforcement de la Centrale de KOSSODO (PRCK) est un projet du MEMC. Créé par arrêté conjoint n°2019-087/ME/MINEFID du 19 juin 2019 et rattaché au programme budgétaire « énergie », il a pour objectif global d'accroître l'offre d'énergie par le renforcement des capacités de production nationale en vue de faire face à une demande sans cesse croissante. Il est prévu s'exécuter sur la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2023. D'un coût global de 65,163 milliards FCFA, il est financé à 96% par la BID et à 4% par l'Etat.

B. Performances du PRCK

Au 31 décembre 2023, le projet enregistre un taux d'exécution physique cumulé de 97,59%, un taux d'exécution financière cumulé de 95,31%. Les taux de décaissement et d'absorption sont respectivement de 96,38% et de 97,48%. Depuis son démarrage, le projet a investi 55 941 542 046 FCFA.

Le PRCK n'a pas pu atteindre ses objectifs dans le délai initial prévu et est en phase de prorogation. Pour un délai consommé de 108,33%, les performances du projet sont insatisfaisantes.

La CEPP-EPPRE a constaté sur place que la centrale est fonctionnelle et produit de l'électricité de façon optimale conformément aux prévisions du projet.

La production peut aller au-delà des prévisions initiales atteignant parfois 53 MW. Cependant, une exploitation maximale des machines comme c'est le cas en ce moment peut diminuer l'espérance de vie des machines.

Le projet aurait atteint ses objectifs. Les techniciens trouvés sur place suggèrent qu'il y a lieu de renforcer et d'augmenter ses capacités surtout au regard de l'explosion de la demande en électricité dans notre pays.

Par ailleurs une orientation du pays vers des sources d'énergies renouvelables et innovantes seraient d'ailleurs souhaitable.

10. Programme d'Entretien Routier 2017-2019

A. Présentation succincte du PER

Le programme d'Entretien Routier 2017-2019 en abrégé « PER 2017-2019 » a été mis en place pour assurer le développement et la pérennité du réseau routier du Burkina Faso afin de soutenir la croissance économique du pays. Il a pour objectifs spécifiques (i) d'améliorer la circulation sur les routes concernées en réduisant le temps de parcours ; (ii) de réduire les coûts d'exploitation des véhicules ; (iii) d'améliorer le cadre de vie des populations à travers l'assainissement desdites voies.

Le coût global du programme est de vingt-huit milliards cinq cent cinquante-cinq millions (28 555 000 000) F CFA, il est financé par l'Etat, le Fonds spécial routier (FSR-B) sous forme de subvention et la BOAD sous forme de prêt.

B. Performances du PER

A la date du 31 décembre 2023, le taux d'exécution physique cumulé du projet est de 98,48%, pour un taux d'exécution financière cumulé et un taux de décaissement de 95,20%. Depuis son démarrage, le projet a investi 39 979 557 644 FCFA.

Le PER n'a pas pu atteindre ses objectifs dans le délai initial prévu et est en phase de prorogation. Pour un délai consommé de 103,45%, les performances du projet sont insatisfaisantes.

Des échanges avec les bénéficiaires lors de ses tournées, il ressort qu'ils sont satisfaits de façon globale de la réalisation des ouvrages. Cependant, sur l'axe Ouaga-Kongoussi (RN22), les bénéficiaires déplorent l'étroitesse de la voie et le manque de ralentisseur au niveau des localités traversées par ladite voie, cela entraîne beaucoup d'accidents. Au niveau des rues urbaines, les bénéficiaires apprécient positivement leur réalisation car elles contribuent à la fluidité de la circulation et à la florescence de leurs activités.

Les bénéficiaires situés aux abords des rues 30.660 et 30.986 à Ouagadougou déplorent le fait que les canalisations ne concernent qu'un coté de la voie.

De même la rue 17.01 (Avenue insurrection populaire) de Bobo-Dioulasso a besoin d'être prolongée et avoir des dalles sur les caniveaux.

L'équipe a fait les constats suivants sur le terrain :

- sur la RN 22, la voie est carrossable mais restreinte et manque de ralentisseur au niveau des villages traversés ;
- sur l'avenue Oumarou Kanazoe, l'obstruction de certains caniveaux, l'absence d'éclairage public et l'entretien routier ;
- les constructions des usagers sur les caniveaux ;
- sur les rues 30.660 et 30.986, éclairage non fonctionnel, caniveaux existants d'un côté et obstrués.

11. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement (PAEA)

A. Présentation succincte du PAEA

Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement vise l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la connaissance et la gestion des ressources en eau et le renforcement du capital humain. Il est soutenu par la Banque mondiale par le biais de l'instrument de financement « Programme Pour les Résultats » (PPR). Le programme est un CAST.

La durée du Programme est de cinq ans, avec comme date d'achèvement prévisionnelle le 31 décembre 2023.

Coût global du programme : environ 197 milliards de F CFA

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2019

Date de clôture : 31 décembre 2025 après prorogation de deux ans.

Pendant ses tournées, la CEP-EPPRE note que la plupart des bénéficiaires d'aide en équipements destinés à réaliser des latrines familiales rencontrés par la mission ont effectivement construit les latrines fonctionnelles. Les bénéficiaires ont admis l'impact positif

de l'accompagnement du projet sur leurs conditions de vies en matière d'hygiène et d'assainissement.

Un cas particulier a été constaté à Gourcy. C'est celui d'un bénéficiaire (au regard de ses investissements R+1) visiblement capable de réaliser des latrines par ses propres moyens qui a bénéficié de l'accompagnement du projet.

Des cas de mauvais état des toilettes ont été également constatés par la CEP-EPPRE.

B. Performances du PAEA

Le croisement au 31 décembre 2023 entre les délais consommés (76,92%), le niveau d'exécution financière (52,8%) et le taux d'exécution physique (76,20%) montrent que la situation d'exécution de ce projet est satisfaisante.

12. Projet Dorsale Nord

A. Présentation succincte du projet Dorsale Nord

A.1. Projet WEST AFRICAN POWER POOL (WAPP): partie Burkina Faso

Les objectifs de développement du projet sont : (i) accroître la capacité de commerce de l'électricité entre le Nigeria, le Niger, le Bénin et le Burkina Faso ; (ii) réduire le coût de l'approvisionnement en électricité au Niger, au Bénin, et au Burkina Faso en accroissant le commerce régional des produits énergétiques et (iii) augmenter l'accès à l'électricité au Burkina Faso.

Le projet proposé comprend quatre composantes. La première composante appuiera la construction de l'interconnexion régionale DORSALE NORD. La seconde appuiera les activités nationales d'électrification associées à l'interconnexion au Burkina Faso. La troisième sera axée sur l'amélioration du cadre institutionnel requis pour ce projet en particulier et assurera la supervision du projet. La quatrième composante appuiera l'assistance technique au WAPP et aux pays participants afin de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour entreprendre un commerce efficace de l'électricité sur un marché régional intégré.

Le projet d'interconnexion régionale Dorsale Nord-Est entièrement aligné avec le double objectif de la Banque mondiale pour développer le secteur de l'électricité et promouvoir l'intégration régional en Afrique. Le projet contribue au double objectif de la banque de mettre fin à l'extrême pauvreté et de favoriser une prospérité partagée en fournissant une électricité abordable, fiable et durable grâce à l'intégration régionale.

Approuvé en septembre 2018, le projet a démarré en mai 2019 et sa clôture est prévue pour 15 décembre 2024.

Le cout global du projet est estimé à 640, 2 millions USD avec un engagement de l'IDA de 465,5 millions USD.

A.2.Projet d'électrification rurale de la dorsale nord du WAPP au Burkina Faso (PER-DN/WAPP)

Le Burkina Faso a bénéficié de la Banque mondiale (BM) et de l'Agence française de développement (AFD) d'un financement pour réaliser le projet d'électrification rurale de la Dorsale Nord du WAPP au Burkina Faso (PER-DN/WAPP).

L'objectif principal du PER-DN/WAPP est de permettre l'accès à l'électricité à environ 92 300 ménages au Burkina Faso installés dans le couloir de la ligne 330 KV de la dorsale nord, ce qui leur permettra d'accepter plus facilement les conséquences de la réalisation et de l'exploitation et de la maintenance de cette ligne. Le cout global du projet est de 325,9 millions USD. Sa zone d'intervention s'étend sur sept (07) provinces qui sont : la Tapoa, la Gnagna, le Gourma, le Kouritenga, le ganzourgou, l'Oubritenga et le Kadiogo.

Les principaux indicateurs du projet sont :

- construction de 395 km de lignes MT ;
- construction de 2 542 km de lignes MT ;
- construction de 419 postes de distribution MT/BT ;
- réalisation d'environ 76 049 branchements en première année de mise en service.

B. Performances du projet Dorsale Nord

B.1. Projet WEST AFRICAN POWER POOL (WAPP): partie Burkina Faso

Le taux d'exécution physique est de 31% de mise en œuvre sur 5 ans.

La situation d'exécution du projet n'est pas satisfaisante. L'analyse des performances du projet (pertinence, efficacité, efficience, durabilité) a permis de relever des points de satisfaction (production à bonne date des rapports d'activités et des rapports de suivi financier, des rapports d'audit, bon suivi budgétaire, existence de facteurs favorables de durabilité/viabilité, etc.).

Mais à côté de ces points de satisfaction, des défis restent à relever, notamment les problèmes de sécurité, la libération des emprises, le rattrapage du glissement enregistré au démarrage du projet ainsi que le besoin de financement en ressources additionnelles. Pour ce faire, le plan d'action suivant est proposé :

- L'insécurité » dans la zone du projet qui impacte négativement la réalisation des activités. Il urge que les Gouvernements respectifs mettent en œuvre les recommandations issues des réunions du Comité ministériel conjoint de pilotage (CMCP) ;
- la mise à jour des Plans d'action pour la réinstallation (PAR) et la libération des emprises ont accusé un retard. Il est demandé aux PTF d'une part d'accélérer l'approbation des PAR et d'autre part d'accorder la flexibilité à l'UGP de procéder immédiatement à la libération des emprises par sections de lignes pour le démarrage effectif des travaux par les entreprises. Par ailleurs, il faudra procéder à la réallocation nécessaire des ressources pour la couverture des déficits constatés dans la mise à jour des PAR.

Pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du projet, il est demandé aux PTF de diligenter le traitement des dossiers à eux soumis.

Par ailleurs, un meilleur ancrage au niveau national est nécessaire pour que les acteurs nationaux s'approprient véritablement le projet.

On constate que les retombées économiques et financières dans les pays sont d'un niveau faible.

B.2.Projet d'électrification rurale de la dorsale nord du WAPP au Burkina Faso (PER-DN/WAPP)

Pour le taux d'exécution du projet, les lots ont été rassemblés et considérés comme étant un seul. Un taux d'exécution basé sur l'exécution des activités sur le terrain, a été dégagé comme étant celui de l'ensemble du projet. Un taux global du projet a également été évalué sur la base du planning du projet. Il en ressort en février 2024 les taux suivants :

- taux global d'exécution global issu du planning 44% ;
- taux d'avancement des travaux sur le terrain 21, 64% ;
- taux d'exécution financière au mois de février 2024 est de 44,22%.

La CEP-EPPRE constate que les entreprises sont en retard par rapport aux délais du projet et que les exigences et les procédures des PTF sont peu flexibles.

En définitive, elle note que la performance du PER-DN/WAPP est insatisfaisante.

Tableau n°8 : Récapitulatif de l'appréciation de la performance des PPD en cours d'exécution au 31 décembre 2023

N°	Intitulé du projet	tep cumulé	tef cumulé	td cumulé	ta cumulé	dc	dc – tefc	Appréciation
1	PAAQE	82,71	67,30	87,84	76,61	154,69	87,39	Insatisfaisante
2	AEROPORT DE DONSIN	67	68,48	89,38	76,62	122,22	53,74	Insatisfaisante
3	PROJET SMART BURKINA	77	91,25	93,93	97,15	74	-17,25	Satisfaisante
4	PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX (PGPC/REDD+)	8	4,87	6,1		18,18	13,31	Insatisfaisante
5	Projet de préparation et de riposte PPR COVID 19	0	90,84				-90,84	Insatisfaisante
6	PROJET HOPITAL DE BASSINKO	7,89	8,17	9,67	84,5	80	71,83	Insatisfaisante
7	CENTRALE ELECTRIQUE KOSSODO	97,59	97,31	96,38	97,38	162,5	66,12	Insatisfaisante
8	FILETS SOCIAUX	60,85	62,96	69,85	90,13	90,32	27,36	Insatisfaisante
9	ENTRETIEN ROUTIER		98,48	95,2	103,45	197,14	98,66	Insatisfaisante
10	PRECA	40,9	41,48	47,12	82,06		-41,48	Insatisfaisante
11	PAEA		52,80			76,92	24,12	Satisfaisante
12	DORSALE NORD							Insatisfaisante

Source : MEFP (DGEP).

Pour apprécier les performances des PPD, la DGEP utilise la différence entre le taux d'exécution financière (tef) et les délais consommés (dc) (en pourcentage). Ainsi, trois intervalles de grandeur (dc-tef) ont été définis. Chaque intervalle correspond à une modalité d'appréciation. Si :

- $(dc - tef) \leq 5$, la performance est satisfaisante ;
- $5 < (dc - tef) \leq 15$, la performance est moyenne ;
- $(dc - tef) > 15$, la performance est faible ou insatisfaisante.

N.B : $dc = (\text{temps consommé} / \text{durée totale initiale}) * 100$

La situation des douze (12) PPD en cours d'exécution est jugée insatisfaisante.

V.2.2 Appréciation des performances des huit (8) PPD clos

1. Le Projet d'Appui au Développement du Secteur de l'Élevage au Burkina Faso (PADEL-B)

A. Présentation succincte du projet

Le Projet d'Appui au Développement du Secteur de l'Élevage au Burkina Faso (PADEL-B) est un projet du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA) qui ambitionnait améliorer la productivité et la commercialisation de la production animale non pastorale dans des chaînes de valeur sélectionnées et renforcer la capacité du pays à répondre aux graves crises touchant le secteur de l'élevage, et fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible. Il était rattaché au Programme budgétaire 082 « Productivité et compétitivité des productions animales ». Il s'est exécuté sur cinq (05) ans (juillet 2017 à octobre 2022) sur l'ensemble des treize (13) régions du territoire national.

D'un coût total de 46 476 428 347 F CFA, le PADEL-B a été financé à hauteur de 36 012 068 452 F CFA par la Banque mondiale sous forme de prêt, 1 740 000 000 F CFA par la contrepartie de l'Etat, 3 984 879 696 F CFA par les bénéficiaires et 4 739 480 199 F CFA par les institutions financières.

B. Evaluation des effets à la clôture du projet

Les effets du PADEL-B sont jugés globalement positifs et satisfaisants à sa clôture. La valorisation des nombreuses réalisations du PADEL-B a commencé à engendrer des effets positifs tangibles sur les entreprises qui composent les alliances productives et in fine, sur les filières ciblées, en termes de capacités individuelles et organisationnelles renforcées, d'emplois temporaires et permanents créés, de promotion de l'équité du genre, de retombées financières et économiques plus globalement.

B.1. Effets sur les individus et les ménages bénéficiaires

➤ Bénéficiaires des microprojets ordinaires :

La subvention accordée par le PADEL-B aux 1624 micro-projets a été de 2 061 880 292 F CFA pour un montant total de 2 995 006 407CFA. Grâce à cette subvention apportée, les capacités des entreprises se sont renforcées et cela a amélioré le niveau de pratiques des activités. Cela a eu pour effet corolaire, l'amélioration graduelle du chiffre d'affaires depuis 2019. De 756 477 239 FCFA en 2019, le chiffre d'affaires est passé de 1 973 656 291 FCFA en 2020 et à 3 362 111 555 FCFA en 2021.

➤ Bénéficiaires des alliances productives

La subvention accordée par le PADEL-B aux 54 alliances productives, a été de 8 632 711 103 F CFA pour un montant total de 16 698 694 251F CFA. Grâce à cette subvention apportée, les capacités des entreprises se sont renforcées et cela a amélioré le niveau de pratiques des activités. L'accompagnement a eu pour effet corolaire, l'amélioration spectaculaire du chiffre d'affaires. En fin 2020, période pendant laquelle le financement des Alliances productives (AP) a débuté, leurs chiffres d'affaires étaient de 17 296 071 283 F CFA. Le chiffre d'affaires en 2021 est passé à 24 113 821 197 F CFA, soit une évolution de 39,4%.

B.2. Retombées financières et économiques

Avec l'hypothèse que les réalisations du projet auront une durée de vie de trente (30) ans, l'analyse financière réalisée pour les alliances productives (AP), les microprojets (MP), les infrastructures, les kits d'innovations et les apports de l'appui COVID, a montré que le taux de rentabilité interne (TRI) de base est de 28,02% pour une Valeur Actualisée Nette (VAN) de 104 797 159 278 FCFA. Ces réalisations maintiennent des TRI intéressants, même dans les situations suivantes :

- hausse des coûts de 10% : le TRI est 24,91% correspondant à une VAN de 102 881 162 062 FCFA et un délai de récupération de 10 ans ;

- baisse des bénéfices de 10% : le TRI est 24,61% pour une VAN de 92 401 446 135 FCFA et un délai de récupération de 10 ans (taux d'actualisation de 6%) ;
- conjonction de ces deux facteurs défavorables ci-dessus (hausse des coûts et baisse des bénéfices) : le TRI est de 21,96% avec une VAN de 90 485 448 919 FCFA ;
- retard de 2 ans dans l'enregistrement des bénéfices, le TRI demeure satisfaisant, se situant à 27,74% et une VAN de 104 568 951 068 pour un délai de récupération de 12 ans ;
- taux de rentabilité économique (TRE) de base de 43,28% pour une VAN de 109 382 297 526 FCFA et un délai de récupération de 6 ans.

On note que (i) le TRE est supérieur au TRI, toute chose qui montre que l'investissement est économiquement intéressant dans son ensemble et (ii) le TRE à l'évaluation ex-post est aussi supérieur au TRE estimé à l'évaluation ex-ante qui était de 17% (au même taux d'actualisation de 6%), ce qui démontre que les investissements ont été réalisés de façon efficiente et devraient procurer des bénéfices aux plans financiers et économiques au-delà des ambitions initiales.

B.3. Emplois et revenus

> Pour les micro-projets ordinaires

Au total, 2 939 emplois ont été créés suite au financement des micro-projets dont 2082 emplois permanents (EP), soit 71% des emplois créés. Ces emplois permanents sont occupés à 45% par des femmes et à 65% par des jeunes. Grâce à l'accompagnement du PADEL-B, on note une professionnalisation des filières financées avec pour effet l'amélioration des conditions salariales. La masse salariale nette s'est accrue de 81%, passant de 27 089 545 F CFA avant le PADEL-B à 48 904 421 F CFA suite à l'appui du PADEL B.

➤ **Pour les alliances productives**

Les 54 alliances productives soutenues par le projet ont créé 5 139 emplois dont 2 159 emplois permanents (EP), soit 42% du volume d'emplois. Ces emplois permanents sont occupés à 37% par des femmes et à 56% par des jeunes. Le nombre d'employés déclarés à la CNSS toutes catégories confondues est de 352 soit 16% de l'ensemble des emplois créés au niveau des Alliances productives. L'appui du PADEL-B a aussi impacté le volume d'emplois permanents qui est passé de 1 213 à 2 159 personnes, soit une augmentation de 78%. Cet impact est davantage marqué en ce qui concerne l'emploi des jeunes dont le volume d'emplois est passé de 612 avant le projet à 1 239 jeunes employés à la fin du projet, soit un accroissement de 102%.

La répartition du nombre d'emplois créés en fonction des maillons, montre que le maillon de la production est celui regroupant la majeure partie des emplois permanents créés avec une proportion de 69% de l'ensemble contre 20% pour le maillon de la transformation et 11% pour celui de la commercialisation.

Lors des visites des réalisations sur le terrain, le niveau de satisfaction du projet PADEL-B est disparate d'un bénéficiaire à un autre. Si la CEP-EPPRE se réjouit d'avoir constaté des cas de succès, elle déplore également des cas d'échec se matérialisant par l'arrêt ou la cessation d'activités de certains bénéficiaires. La faiblesse notée dans la mise en œuvre de ce projet est la défaillance du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires en soins de santé animale et en formation. En effet, la plupart des cas d'échec résulte des cas d'épizootie qui ont ravagé les animaux.

2. Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)

A. Présentation succincte du projet

Le PACT est un programme du MATDS qui visait à renforcer la capacité nationale pour la décentralisation, les capacités institutionnelles des communes dans toutes les régions et d'accroître la participation des citoyens à la gouvernance locale. Il était rattaché au Programme budgétaire 014 « décentralisation » et s'est exécuté du 06 juin 2012 au 30 septembre 2021.

Initialement financé à hauteur de 58.37 millions de dollars et de 5.35 millions de dollars respectivement par le fonds IDA et l'Etat burkinabè, le programme a bénéficié en 2018 d'un financement additionnel de la Banque Mondiale de 60 millions de dollars et de l'Etat Burkinabè de 10 millions de dollars portant son coût global à 133,72 millions de dollars.

B. Evaluation des effets à la clôture du projet

B.1. Effets sur le renforcement des capacités institutionnelles des collectivités territoriales

L'appui du PACT au renforcement des capacités institutionnelles de collectivités a posé les jalons nécessaires pour la gestion des compétences et des ressources financières transférées de l'Etat aux collectivités territoriales. De 2012 à septembre 2021, le programme a appuyé les collectivités territoriales (CT) au recrutement de 688 agents communaux, la formation de 346 agents municipaux à l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) et le renforcement des capacités de 20 940 élus sur diverses thématiques en lien avec la gestion des collectivités territoriales et la décentralisation. En outre, on note une nette amélioration dans la qualité et la quantité des services offerts par les municipalités à leurs citoyens cela grâce aux équipements acquis dans le sens de la modernisation des prestations.

Pour un bon fonctionnement des CT, il était nécessaire de mener des actions dans le sens du renforcement de leurs capacités institutionnelles. Cela s'est révélé à travers le diagnostic qui a conduit à la formulation du programme. En effet, il a été

établi que les CT éprouvent des difficultés liées au manque d'infrastructures, de matériels, de moyens humains, financiers et roulant nécessaire à l'exécution de leurs missions. Ces différents appuis ont induit une amélioration de la qualité des prestations offertes aux populations. En effet, le bien-être des populations s'est accru à la suite de la réalisation d'infrastructures socio-économiques (écoles, CSPS, forages, marchés, etc.).

B.2. Effets sur la participation des citoyens à la gouvernance locale

En matière de participation des administrés à la gouvernance locale, il est établi que les citoyens participent moins à la gestion des affaires de leurs cités. C'est pourquoi le programme a financé les actions qui incitent et créent les conditions de l'implication dans la gouvernance locale. Ainsi, le programme a contribué à l'amélioration du taux de participation des citoyens aux rencontres organisées par les municipalités. Il est passé de 32,5% en 2018 à 65% en 2021 soit une progression nette de 32,5 points.

B.3. Effets sur la mobilisation et le transfert des ressources au profit des collectivités territoriales

L'amélioration du financement de la décentralisation est un objectif phare du PACT. Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des administrations centrales, déconcentrées et locales est nécessaire mais non suffisant pour impulser un véritable développement à la base. En effet, le transfert des compétences, nécessite, en plus des aspects organisationnel et institutionnel que des actions soient entreprises pour un renforcement des capacités financières des collectivités territoriales afin qu'elles puissent fournir des services de qualité aux populations. Le diagnostic établi lors de la formulation du programme faisait ressortir que la situation financière de la plupart des collectivités territoriales est marquée par une faiblesse des ressources propres, des difficultés d'accès à l'emprunt, un faible niveau des transferts financiers provenant de l'Etat avec des modalités de répartition non optimales et des conditions de passation des marchés publics difficilement applicables au niveau local.

Le document d'évaluation du programme fait ressortir que les recettes municipales ne constituent qu'une faible part des recettes et des dépenses totales du gouvernement.

En 2009, elles ne représentaient que 4,32% des recettes totales de l'Etat et 3,47% des dépenses totales de l'Etat. Il y a également un écart important entre les ressources affectées aux communes urbaines et celles affectées aux communes rurales.

Par ailleurs, l'absence d'incitations pour la collecte des recettes, l'accès limité aux ressources budgétaires (y compris les revenus des transferts), le manque de personnel administratif essentiel, de moyens matériels et financiers minent la capacité des collectivités territoriales à exercer des fonctions clés telles que la planification et l'exécution du budget en vue de répondre aux besoins des citoyens.

3. Le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB)

A. Présentation succincte du projet

Le PPCB est un projet sous tutelle technique de la Primature rattaché au Programme Budgétaire « pilotage des projets stratégiques », qui s'est exécuté de janvier 2012 à novembre 2020. Son coût total était de 96 409 763 360 FCFA, financé par la Banque mondiale (IDA) pour 72,34%, l'Etat burkinabè sous forme de contrepartie nationale pour 12,09% et sous forme d'exonération de taxes et de douanes pour 14,41% et enfin les bénéficiaires pour 1,16%. Il ambitionnait contribuer à l'accroissement de l'activité économique dans la zone du projet occasionnée par l'augmentation de l'investissement privé, de la création d'emplois et de la production agricole à travers une approche de partenariat public-privé.

B. Evaluation des effets à la clôture du projet

La mise en œuvre du projet a induit des changements perceptibles. Grâce à l'adhésion des acteurs, la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre des résultats reconfortants et a induit des changements perceptibles qui concourent à l'atteinte des objectifs de développement du projet. Ces résultats portent sur l'augmentation

du volume des investissements privés et le développement du secteur privé, le renforcement des capacités des acteurs, la création d'un nombre important d'emplois et la hausse soutenue de la production agricole.

B.1. Augmentation du volume des investissements et développement du secteur privé

La mise en œuvre des activités du PPCB a permis une augmentation de l'investissement privé dans la zone du pôle grâce à l'installation des agroinvestisseurs et au développement de l'entrepreneuriat privé. Cette dynamique a été possible grâce aux actions de promotion de la zone du projet (conférence des investisseurs, mesures incitatives fiscal-douanières, actions de promotion, sécurisation foncière des exploitations, accès au financement grâce à la mise en place d'institutions financières). Les entreprises privées mises en place à Bagré évoluent dans des domaines d'activités variés de production. Elles jouent un rôle moteur dans la production (au sens large), le financement, les services, la transformation, la création de richesses et d'emplois.

B.2. Hausse soutenue de la production agricole

La mise en œuvre du projet a aussi contribué significativement à l'augmentation des superficies aménagées et de la production agricole grâce à l'amélioration de la productivité facilitée notamment par les aménagements hydro-agricoles existants, l'accès des producteurs aux intrants agricoles, le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur agricole, l'accès au financement, le respect du calendrier cultural et des itinéraires techniques, la pratique des innovations technologiques. Cela a permis de diversifier la production et d'augmenter les rendements et la production de riz sur le périmètre aménagé, toute chose permettant de dire que le PCB contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avec la mise en œuvre du projet le volume de la production agricole et horticole est passé de 157 867 tonnes en 2011 à 228 836 tonnes en 2020 soit une augmentation de 31,02%.

B.3. Un nombre important d'emplois créés pour les femmes et les jeunes

Le projet a également permis la création de 34 154 emplois à travers la mise en exploitation des terres aménagées, la mise en place des services opérants à Bagré, le développement des PME et des Associations et Organisationnelles Professionnelles (AOP) avec le soutien du FASBagré et du Programme Cash Transfert et Fonds à coûts partagés. Les entreprises exécutant de grands travaux, la mise en place de coopératives, les entreprises de transformation, les consultants, etc. L'attribution séquentielle et l'exploitation des 2 200 hectares de terres aménagées par les PAP et les agro-investisseurs vont occasionner la création d'emplois.

B.4. Réduction de la pauvreté et des inégalités

À travers la mise en œuvre du projet, il y a eu la création des unités de transformation pour valoriser les productions locales. À la fin du projet, on a dénombré plus d'une quarantaine d'unités de transformation de riz paddy installées dans la zone de concentration du pôle de Bagré, avec tout de même une grande disparité d'investissement et de performance entre les unités. Une dynamique entrepreneuriale notamment féminin s'est développée à travers la mise en place de plusieurs unités de transformation de produits locaux (transformation de la tomate en purée à Boussouma, transformation du manioc à Bittou, transformation de la pâte d'arachide à Oumnoghin, transformation du moringa à Garango, etc.). Ces activités génératrices de revenus ont permis aux populations de la zone de concentration du projet et particulièrement aux femmes de subvenir à leurs besoins et de lutter contre la pauvreté.

B.5. Amélioration du climat des affaires dans la zone du projet

Le climat des affaires et des investissements s'est sensiblement amélioré dans la zone de Bagré grâce à la mise en opération du projet ayant permis de lever les contraintes bloquant le développement de la zone et de créer les conditions favorables pour attirer davantage les investissements privés. Les mesures incitatives fiscales et douanières, la mise en place du Centre de facilitation des affaires de

Bagré, la simplification des licences d'affaires sont autant de facteurs favorables ayant permis la création et l'installation de 253 entreprises.

B.6. Sécurisation foncière des exploitations agricoles

Les questions foncières ont été traitées pour permettre au projet d'être socialement acceptable et économiquement viable. Au nombre de ces éléments, figurent la mise en place d'instruments et d'un cadre institutionnel pour l'administration et la sécurisation foncière (cadre foncier, mécanisme d'allocation des terres, cahiers de charge, décret transférant la gestion du fonds de terre et des ressources à BAGREPOLESEM). Le processus a conduit à la compensation terre contre terre sur les périmètres aménagés et à la délivrance de 800 titres fonciers au profit des PAP et de 15 baux emphytéotiques pour les agro-investisseurs.

B.7. Renforcement des capacités des acteurs

Vingt-neuf mille deux cents (29 200) personnes dont 36% de femmes ont été formées dans divers secteurs d'activités (agriculture, élevage, transformation, services, tourisme, artisanat, etc.) grâce à l'opérationnalisation des fonds de soutien à coûts partagés de FASBagré et aux actions de renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur agricole ; toute chose ayant permis de financer 1738 micro-projets par des subventions de plus de 8 milliards de F CFA. Outre la création d'emplois, les appuis apportés par le projet ont permis d'augmenter significativement les volumes de production et les chiffres d'affaires.

B.8. Développement et dynamisation des économies locales

Outre les résultats de développement, l'action du projet a permis d'engendrer directement ou indirectement une dynamique de développement local intégré avec la mise en opération d'un plan d'occupation des sols avec des zones pour la production agricole, des zones pastorales, une zone industrielle, une zone d'activités diverses, une zone commerciale et une zone administrative. Par ailleurs, l'action du projet a permis une dynamique perceptible de concentration géographique et de diversité d'acteurs économiques dans la zone de Bagré (projets, ONGs, recherche scientifique et innovation, centres de formation et universités, etc.). Le projet a

induit progressivement un changement perceptible au niveau des mentalités avec et des comportements dans une zone où les interventions antérieures ont formaté les bénéficiaires dans un esprit d'assistanat. Elle a aussi impacté positivement la dynamique associative, coopérative et entrepreneurial avec un effort d'organisation grandissant des acteurs économiques (organisations de producteurs, de transformateurs, organisations féminines, etc.).

B.9. Développement de l'entrepreneuriat privé

L'appui du projet a facilité l'émergence de nouveaux entrepreneurs dans la zone d'intervention grâce au renforcement de capacités techniques et financières, toute chose qui a contribué à la formalisation des PME, à l'augmentation de la productivité et des capacités de création d'emplois.

B.10. Autres effets

Outre les résultats de développement présentés ci-dessus, l'action du PPCB a induit progressivement un changement perceptible au niveau des mentalités et des comportements dans une zone où les interventions antérieures ont formaté les bénéficiaires dans un esprit d'assistanat. Dans le domaine de la santé, le projet a permis d'améliorer la qualité des services de santé à travers la dotation des ambulances (7) aux communes, la réhabilitation et l'équipement de (4) CSPS dans sa zone d'intervention. Au niveau de l'éducation, outre les écoles réalisées par le secteur privé, le projet a permis d'augmenter la capacité de l'offre éducative à travers la construction et l'équipement de 15 classes d'écoles primaires avec des infrastructures annexes. Ces infrastructures scolaires et sanitaires ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations et des personnes affectées par le projet. La mise en œuvre du projet a également facilité l'accès au financement et aux marchés au profit des agents économiques grâce à la mise en place des institutions de financement. Elle a également permis le développement des filières (manioc, apiculture, arachide, aviculture, etc.), des produits et des services innovants dans la zone du projet.

B.11. Visite de site de réalisation

La CEP-EPPRE a effectué une visite sur le site du projet. Elle note que le PPCB est un complexe de projets intégrant plusieurs services et plusieurs réalisations en ouvrages et équipements. De ce fait, elle n'a pu effectuer un contrôle exhaustif sur tous les pans du projet. Néanmoins, elle note l'existence de plusieurs réalisations et équipements encore fonctionnels et utilisés par les bénéficiaires. Les aménagements sont occupés également par des groupements évoluant dans diverses activités (tissage, fumage de poissons, entretien et réparation de matériel agricole etc).

En ce qui concerne les exploitants des aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués) après des échanges avec quelques-uns d'entre eux, la CEP-EPPRE note les préoccupations suivantes :

- l'insuffisance des surfaces emblavées qui est nettement inférieure à la demande ;
- la non exploitation des portions de terres agricoles réservées aux investisseurs nationaux ;
- les charges d'exploitation assez élevées (intrants agricoles, location de terres, paiement de redevances diverses etc.) ;
- le prix d'achat des récoltes auprès des producteurs paraît moins intéressant;
- le changement de l'ancrage institutionnel du PPCB ;
- le difficile accès à la propriété contraignant bon nombre d'exploitants à recourir à la location de terre (1/4 ha est loué à 25 000 F CFA la saison).

Enfin, pour diverses raisons non développées le marché de poissons n'est quasiment pas occupé si bien que l'ouvrage est largement exploité en deçà de son réel potentiel.

4. Le Projet e-Burkina

A. Présentation succincte du projet

D'un coût initial de douze milliards cinq cent trente-et-un million neuf cent quatrevingt-onze mille (12 551 991 000) francs CFA, le projet a fait l'objet d'une restructuration d'un montant d'un milliard huit cent six millions six cent quarantetrois mille cinquante-un (1 806 643 051) FCFA sur la part du bailleur et d'un montant complémentaire de 95 181 000 FCFA au titre de la contrepartie suite à la prorogation. Le coût révisé du projet est alors de dix milliards huit cent vingt millions sept cent soixante-trois mille deux cent quarante-six (10 820 763 246) FCFA. L'objectif général du projet était de contribuer à l'édification d'une administration publique et privée performante grâce à l'apport des technologies de l'information et de la communication. Rattaché au programme budgétaire « Transformation et Ecosystème Numériques », il était prévu s'exécuter sur cinq (05) ans (29 juin 2017 au 30 juin 2022), puis prorogé au 30 décembre 2022.

B. Evaluation des effets à la clôture du projet

L'analyse des effets du projet e-Burkina s'est fait à travers un double volet : les changements opérés déjà perceptibles et les changements potentiels.

Pour le premier volet, les extrants produits ont induit des changements immédiats. Les plateformes transversales ou sectorielles réalisées ont permis d'accroître l'accessibilité des services électroniques aux usagers. Ainsi, avec la plateforme SIGED, la transmission du courrier est devenue plus fluide, rapide et sécurisée et moins coûteuse pour les structures qui les utilisent, elle facilite également l'archivage des documents. La plateforme CIM a permis également d'optimiser et d'assainir la gestion des frais de mission, contribuant ainsi à une bonne gestion des ressources publiques. La plateforme SIGEPE facilite une gestion intégrée de la gestion financière, comptable, des stocks et des ressources humaines des EPE qui l'utilisent. Les sites web conçus au profit de l'ensemble des Ministères et institutions ont permis d'accroître la visibilité des actions menées par l'Etat au profit des citoyens.

De plus, d'autres changements visibles concernent la promotion de l'entrepreneuriat dans le domaine du numérique. En effet, les incubateurs sélectionnés ont incubé des porteurs de projets et cela a abouti à la création d'une vingtaine de startups qui sont sur le marché du travail et emploient déjà plusieurs personnes.

En matière de changements potentiels, l'adoption à l'échelle de ces plateformes permettra à bon nombre de citoyens burkinabè d'accéder sans se déplacer aux services publics dans un contexte où les usagers/clients sont de plus en plus exigeants. Les porteurs de projets incubés ont reçu des rudiments pour devenir potentiellement des startups dans quelques années. Aussi, le transfert de compétences et les renforcements de capacités opérés au profit des femmes et des hommes dans divers domaines constituent des possibilités d'insertion dans le marché de l'entrepreneuriat national et international.

A moyen et long terme, les autres effets potentiels sur le bien-être de la population sont par exemple, la contribution à la réduction des coûts d'accès aux services, à l'accessibilité à une gamme variée de services offerts par l'administration et les entreprises créées et à l'amélioration des conditions de vie de la population en général.

Lors des visites sur le terrain, la CEP-EPPRE a fait les constats suivants :

- une installation et une fonctionnalité réelles du kit de visio-conférence ;
- la disponibilité de plusieurs options de fonctionnement et d'une caméra haute définition;
- le problème d'absorption des fonds du projet puisque environ 1,5 milliards de F CFA ont été reversés à la Banque mondiale ;
- l'insuffisance de cahiers des charges ou de TDR relatifs au développement des différentes solutions ;
- l'assurance sur la capacité optimale de l'entretien et de la maintenance des équipements ;

- le manque d'une connexion internet haut débit pour le bon fonctionnement du matériel ;
- l'absence de techniciens pour assurer le bon fonctionnement du matériel.

5. Le Projet de construction et d'équipement d'une cité universitaire à Bobo-Dioulasso

A. Présentation succincte du projet

Le Projet de construction et d'équipement d'une cité universitaire à Bobo-Dioulasso est un projet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique (MESRSI) dont l'objectif global est de soutenir la stratégie du Gouvernement visant à accroître la capacité de l'Etat en matière d'hébergement des étudiants en vue de la réussite de leurs études. D'un coût de 9 975 185 951 TTC, il s'est exécuté de 2017 à 2019 sous financement de la BID (93%) et une contrepartie de l'Etat (7%).

B. Evaluation des effets à la clôture du projet

B.1. Au titre de l'amélioration des conditions de vie et d'études

La construction de la cité universitaire a permis de loger 1512 étudiants qui s'ajouteront aux 1 008 de la Première Phase. Ces logements qui sont dotés de toutes les commodités requises ont offert un cadre de vie sécurisé et propice aux études au bonheur des étudiants.

La réalisation de l'extension restaurant universitaire a permis d'accroître la capacité d'accueil du service de restauration. A la salle de 800 places de la première phase, la seconde phase ajoute un bâtiment en R+1 avec 500 places supplémentaires.

Ainsi les étudiants résidents de la cité ainsi que ceux habitant à proximité se restaurent dans les meilleures conditions de fluidité sans perdre beaucoup de temps dans les files d'attente.

La construction du cabinet dentaire en plus de l'infirmerie de la première phase a permis d'assurer des soins de qualité aux étudiants et par conséquent d'être réguliers aux cours. En outre ce centre médical (constitué de l'infirmerie et du cabinet dentaire) doté d'équipements modernes et performants a contribué à la formation des étudiants en Médecine en leur servant de lieu de stage pratique.

La réalisation des salles et pailotes d'études permettront d'améliorer les performances académiques des étudiants.

La réalisation du centre d'écoute des jeunes constitué de bureaux divers de salle de jeux et d'une tribune de 100 places pour les animations a permis d'assurer le suivi psychologique des étudiants. Ce centre leur permettra de rencontrer les spécialistes qui puissent les écouter et les aider à faire face aux épreuves inhérentes à leur âge et à leurs conditions de vie et d'études.

La mise en service d'une seconde station de traitement des eaux usées assure une bonne qualité de vie et évite de polluer la nappe phréatique qui alimente la ville de Bobo-Dioulasso en eau potable.

L'engazonnement du terrain de football ainsi que la construction d'une tribune de 200 places avec des vestiaires permet de rehausser le niveau de cet équipement assurant aux étudiants la pratique du « sport roi » dans des conditions excellentes. Il en est de même pour les terrains de sport de mains qui ont bénéficié de gradins à deux faces et des gradins à une face pour le confort des spectateurs. Ce complexe sportif pourrait éventuellement accueillir des compétitions sportives de niveau scolaire ou universitaire, d'envergure locale ou nationale (matches de championnats, coupes et tournois divers).

B.2. Au titre du renforcement des capacités

L'équipement informatique et l'acquisition de mobilier de bureau au profit des structures du MESRSI ont contribué à l'amélioration des capacités techniques et administratives de ces structures. Les capacités du personnel chargé de la gestion des cités universitaires de Bobo-Dioulasso ont été renforcées par la formation de plusieurs agents. Les différentes thématiques entre autres qui ont été abordées sont : (i) approche des jeunes en milieu sanitaire, (ii) prise en charge du VIH/SIDA et des IST, (iii) prévention de l'infection et (iv) prise en charge du paludisme, etc.

B.3. Au titre des impacts

Du point de vue impact sur l'enseignement supérieur, la seconde phase du projet qui s'ajoute à la première permet à l'Etat Burkina d'héberger 2520 étudiants sur un même site. En plus du logement, les étudiants disposent des autres services sociaux de base que sont la restauration avec une capacité totale de 1300 places (Phase I : 800 places, Phase II : 500 places), la santé avec un centre médical composé d'une infirmerie et d'un cabinet dentaire à la pointe de la technologie, les sports et loisirs avec un terrain de football gazonné, un plateau pour sport de mains, des salles de jeux équipés. Il importe de préciser que ces services en dehors des logements (qui sont réservés aux résidents) sont aussi accessibles à l'ensemble des étudiants de l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso. Ces infrastructures offrent certainement (depuis l'achèvement de la première phase) et continueront à offrir de bonnes conditions d'études et partant contribueront significativement au développement de l'enseignement supérieur.

Du point de vue urbanistique et économique, les ouvrages réalisés dans le cadre des phases I et II réparties sur un site de 15 ha dote le quartier Belleville et partant toute la ville de Bobo-Dioulasso d'un véritable équipement structurant. En effet, pour qui connaît le site du projet avant la réalisation des infrastructures pourra apprécier aisément les efforts fournis (mouvements de terres, ingéniosité dans la création des plateformes, gestion efficace des VRD, etc.) par les acteurs aussi bien les techniciens que les non techniciens pour aboutir à ce joyau. Par ailleurs, la cité universitaire a structuré désormais une zone urbaine de Bobo-Dioulasso et y a favorisé le développement d'activités économiques diverses à ses alentours au bonheur des habitants du quartier. La construction de la cité a également contribué à la densification du quartier Belleville qui était un quartier nouvellement lotis avant le projet donc très peu habité. En outre, le marché de la construction est particulièrement dynamique dans le quartier car les résidents et les propriétaires de parcelles veulent profiter de la proximité de la cité pour construire des logements qui pourraient intéresser ceux qui n'auront pas la cité et voudront rester à proximité pour bénéficier aisément des services sociaux cités plus haut.

La CEP-EPPRE a fait les constats suivants sur le terrain :

- le problème d'étanchéité car il y a des endroits où les dalles suintent,
- la surpopulation estudiantine ;
- des toilettes hors d'usage ;
- des brasseurs et lampes soustraits, d'autres hors d'usage ;
- le problème de conduite d'eau dus à des supprimeurs sous dimensionnés et hors d'usage;
- l'obstruction totale ou partielle des tuyauteries du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- des carreaux décapés par endroit ;
- l'utilisation de bouteilles de gaz dans les chambres.

6. Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales PAFASP

A. Présentation succincte du projet

Le PAFASP est un projet du MARAH dont l'objectif était d'améliorer la compétitivité des filières agrosylvopastorales ciblées visant les marchés nationaux et sous régionaux et contribuant ainsi à une croissance agricole largement partagée au Burkina-Faso. Il s'est exécuté sur une durée totale de 11 ans allant de juillet 2006 à juin 2017. D'un coût total de 46 milliards de FCFA, il a été financé par la Banque mondiale (78,1%), l'Etat (4,5%) et les bénéficiaires (17,4%).

B. Evaluation des effets à la clôture du projet

B.1. Evolution de la superficie et de la productivité

La superficie moyenne par bénéficiaire des interventions du projet en 2016 est respectivement de 2,80 ha et 10 ha dans la filière oignon et la filière mangue soit respectivement une augmentation de 160% et 100% par rapport à la situation de référence. Au niveau de la productivité, les résultats de l'enquête ont mis en exergue une amélioration significative des rendements des manguiers et de l'oignon. En effet,

les rendements de l'oignon sont passés de 17 T/ha à 25,99 T/ha entre 2014 et 2016 soit un accroissement global de 53% sur la période.

Pour la mangue, les rendements moyens ont évolué de 7 T/ha à 16,19 T/ha entre 2014 et 2016 soit un taux d'accroissement global de 131% sur la même période. Globalement, le projet a contribué à accroître considérablement la productivité agricole de référence de ces filières avec des performances dépassant de 118% et 108% respectivement les cibles de 22 T/ha et 15 T/ha.

Pour les filières bétail/viande et volaille locale le nombre de têtes par cycle de production est passé de 5 à 9,3 têtes pour le bétail et de 15 à 126,35 têtes pour la volaille locale en moyenne entre l'année de référence et 2016. Le nombre moyen de têtes de bétail par exploitation a augmenté de 86% sur la même période qui a vu multiplier par 8,4 celui de la volaille locale par exploitation. Toutefois, ces résultats masquent de fortes disparités entre catégories socio-professionnelles des promoteurs.

En effet, l'effectif par cycle de production en 2016 est de 15 têtes de bétail pour l'éleveur professionnel et 5 têtes pour le paysan éleveur. Dans le cas de la volaille locale l'effectif est de 317 têtes et 77,5 têtes respectivement pour l'éleveur professionnel et l'éleveur traditionnel amélioré.

B.2. Evolution de la production

Le projet a contribué à l'accroissement des productions dans les filières ciblées. Concernant la mangue, selon le bilan de campagne des acteurs, la production a atteint 45.175 tonnes en 2016 permettant la production de 1.930 tonnes de mangues séchées. Pour l'oignon, la production est passée de 242.258 tonnes pour la campagne 2007-2008 (RGA 20053) à 445.968 tonnes en 2015 selon le bilan de campagne des acteurs soit une production multipliée par 1,8 sur la période.

Au niveau de la volaille locale, environ 640 Micro-Projets (MP) appuyés par le projet ont accru l'effectif national avec une production moyenne par an de 161.280 têtes de volaille évaluée sur la base d'une production moyenne de 126 têtes/MP et deux cycles de production/an. Quant au bétail, le nombre de têtes de bovins produites

par les les Micro-projets (MP) cofinancés sont passés de 3.068 en 2007 à 42.000 en 2014 soit un effectif multiplié plus de 13,6 fois.

B.3. Evolution du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation

L'analyse des résultats de l'enquête a mis en exergue une amélioration soutenue des ventes par rapport à la situation de référence. Cette évolution s'est accompagnée d'une amélioration du résultat brut d'exploitation. En effet, le taux du Résultat brut d'exploitation sur le chiffre d'affaires (RBE/CA) est passé de 21% (en année de référence) à 55% en 2016 soit un accroissement de 160% sur la période. Entre 2013- 2016, ce taux a été multiplié par 2,75.

Sur la même période, l'écart de chiffre d'affaires entre bénéficiaire et témoin s'est accentué au profit des bénéficiaires du projet. En effet, cet écart est passé de 74 848 FCFA en année référence à 1 267 662 FCFA et 1 573 329 FCFA, respectivement en 2015 et 2016.

B.4. Evolution des coûts et revenus des micro-projets

Les résultats de l'enquête indiquent que le projet a aidé à améliorer les performances financières des bénéficiaires avec un accroissement de 235% du résultat brut d'exploitation global, de 138% du chiffre d'affaires global malgré la hausse de 260% des coûts totaux d'investissement et de 104% du coût total de consommations intermédiaires occasionnées.

Les résultats indiquent également une évolution de la valeur ajoutée consolidée de 217% entre la période de référence et 2016. Au total, sur la période, la capacité des MP à générer de la valeur ajoutée ainsi que des profits nets se sont accrus respectivement de 33% et 31%. Le taux de valeur ajoutée est passé de 30% en situation de référence à 40% en 2016.

B.5. Evolution des revenus nets

Les résultats de l'enquête ont mis en exergue une très forte croissance des revenus nets avec la multiplication par 3,12 du résultat net consolidé de l'année de référence en 2016. En effet, celui-ci est passé de 771,0 millions FCFA en année de référence

à 2 405,7 millions de FCFA en 2016. Le taux de résultat net/CA a quant à lui augmenté d'un tiers en passant de 19% à 25% durant la même période.

B.6. Impact sur l'accroissement des exportations

La contribution aux exportations en 2015 est estimée à 486,713 tonnes soit 3,5 fois le volume des exportations de 2014. Ce résultat représente 240% de la cible du projet qui est de 202,500 tonnes. Les exportations à l'international constituent plus de la moitié du volume exporté (57%) contre 43% vers la sous-région. Les ventes de sésame dominant largement les flux vers le marché international (95%) et représentent près de la moitié des exportations dans la sous-région (49%). Si en 2014, le sésame constituait 47% du volume total exporté, en 2015, il a contribué pour environ 54% des flux d'export. Au niveau sous-régional, on note des apports individuels de 17% pour le bétail et l'oignon. Dans l'ensemble, les exportations vers l'international et vers la sous-région ont respectivement triplé et doublé sur la période considérée. Cette progression des ventes pourrait s'expliquer, entre autres, par la levée de certaines contraintes majeures à la commercialisation des produits, l'amélioration de la qualité des produits et le renforcement de la promotion commerciale des produits.

Les seules réalisations de ce projet constaté fortuitement par la CEP-EPPRE sont le projet d'embouche bovine de monsieur KOROGO Ibrahim à Léo, le marché des fruits et légumes de Banfora et le marché des oignons de Koudougou.

Monsieur KOROGO Ibrahim a admis que l'appui du PAFASP lui a été bénéfique et rentable.

Quant à la construction du marché des fruits et légumes de Banfora, elle demeure inachevée. A ce sujet, un certain nombre d'infrastructures se trouvent dans cette situation, ce qui a entraîné un gâchis dans l'utilisation des ressources.

Tableau n°9 : Récapitulatif de l'appréciation de la performance des PPD clos

Intitulé du projet	Appréciation du projet
PACT	Satisfaisant
PAFASP	Insatisfaisant
PADEL - B	Satisfaisant
BAGRE POLE	Satisfaisant
e-BURKINA	Moyen
CITE UNIVERSITAIRE DE BOBO	Satisfaisant
Reforme sur la gestion budgétaire	Appui budgétaire
Crédit régional pour la facilitation du commerce et de la compétitivité	Appui budgétaire

V.3 Le processus de négociation et de conclusion des accords de financement

Les accords de financement sont des conventions de financement conclues entre l'Etat burkinabè avec un ou plusieurs partenaire (s) technique (s) et financier (s) sous forme de prêt et de don pour financer un ou plusieurs PPD. De l'analyse des auditions avec les principaux acteurs, notamment la direction générale de la coopération, la direction générale du trésor et de la comptabilité publique avec sa direction de la dette publique, la direction générale de l'économie et de la planification et la direction générale du budget, il ressort que le processus de négociation et de conclusion des accords de financement repose sur un cadre juridique et institutionnel connu de l'ensemble des acteurs.

V.3.1. Sur le plan juridique

Le Burkina Faso dispose d'un dispositif juridique aussi bien dans l'endettement public que dans la gestion de la dette publique. En effet, les actes d'endettement et la gestion de la dette publique sont régis par une série de textes législatifs et réglementaires et d'un cadre de concertation. En témoigne le décret n° 448, portant adoption de la politique nationale d'endettement public et de la gestion de la dette

publique en date de juillet 2008 mais en relecture à la date de l'enquête. A cela s'ajoute le décret n°2021-1383 du 31/12/2021, portant réglementation générale des Projets et Programmes de Développement (PPD) exécutés au Burkina Faso. Au plan réglementaire, la création de tout projet ou programme de développements doit obéir à un processus avant d'aboutir aux négociations de son financement. Entre autres, il s'agit de l'existence d'une étude de faisabilité et/ou d'un document de projet ou de programme validé. Ce document doit être validé par un comité national de la dette publique (CNDP) qui, a pour compétence de formuler des avis de conformité ou de prendre des décisions sur tout projet d'endettement public après avoir évalué en amont le projet à financer avant d'aller vers une éventuelle négociation auprès d'un partenaire technique et financier.

V.3.2 Sur le plan institutionnel

L'existence du comité national de la dette publique, constitue un cadre de concertation, traduisant sans doute une volonté manifeste de disposer d'un dispositif de contrôle de l'endettement public – en plus de la direction de la dette publique dont le rôle est de centraliser les avant projets de budgets de la dette publique. ¶ La quasi-totalité des acteurs auditionnés soutient que ce comité joue un rôle dans le processus de négociation et de conclusion des accords de financement¶. En plus, il a pour mandat également de donner son appréciation sur les diligences prises dans les projets d'emprunts suivant l'adéquation entre la gestion de la dette et les politiques macroéconomiques. Ce qui est de nature à garantir la viabilité de la dette, la soutenabilité des finances publiques ainsi que les critères de convergence. A cela, s'ajoute le rôle joué par la direction générale de la coopération, seule habilitée dans le dispositif institutionnel à initier les demandes de négociation d'un accord de financement. Organe tampon entre le Ministère en charge des finances et les PTF, la direction générale de la coopération a pour mission d'introduire les requêtes de financements auprès des PTF pour aller vers la signature d'un accord de financement.

L'enquête révèle que la négociation et la conclusion des accords de financement au titre des PPD suit un processus régi par des textes législatifs et réglementaires de la

formulation d'un projet jusqu'à la signature d'un accord pour son financement. Ce processus où chaque acteur a un rôle spécifique à jouer, semble claire et transparent du point de vue de la DGCOOP, DGEP, DDP et du Trésor public. L'ensemble du dispositif juridique et institutionnel permet en amont de s'assurer de la soutenabilité de la dette extérieure et de sa viabilité avant la signature d'un accord de financement au titre des PPD, soutient la DGCOOP. Aussi, le Ministère chargé des finances, étant la seule autorité habilitée à signer un accord de financement permet de situer clairement la responsabilité en matière d'endettement extérieur. Cela constitue un acquis majeur à consolider.

V.4. Le processus de ratification des accords de financement tel que prévu par les dispositions juridiques nationales

La ratification des accords de financements suivant les dispositions constitutionnelles de notre pays est une prérogative du Président du Faso. En effet, aux termes de l'article 148 de la Constitution « Le Président du Faso négocie, signe et ratifie les traités et accords internationaux. »

Nonobstant cette disposition constitutionnelle, il peut être observé que c'est le Ministre en charge de l'économie et des finances qui négocie et signe les accords de financements avec les PTF. Celui-ci agit conformément à une disposition que la loi de finances lui accorde habituellement.

Ainsi, l'article 84 de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 dispose :

« Le Ministre chargé des finances est autorisé à rechercher les voies et moyens susceptibles d'assurer l'équilibre financier du budget de l'Etat. A cet effet, il est habilité à négocier avec toute source de financement intérieure ou extérieure. »

L'analyse que fait la CEP-EPPRE est que la disposition de la loi de finances est contraire à la prescription constitutionnelle, d'autant que l'article 148 de la Constitution n'indique pas une possibilité de délégation de ce pouvoir par le Président du Faso.

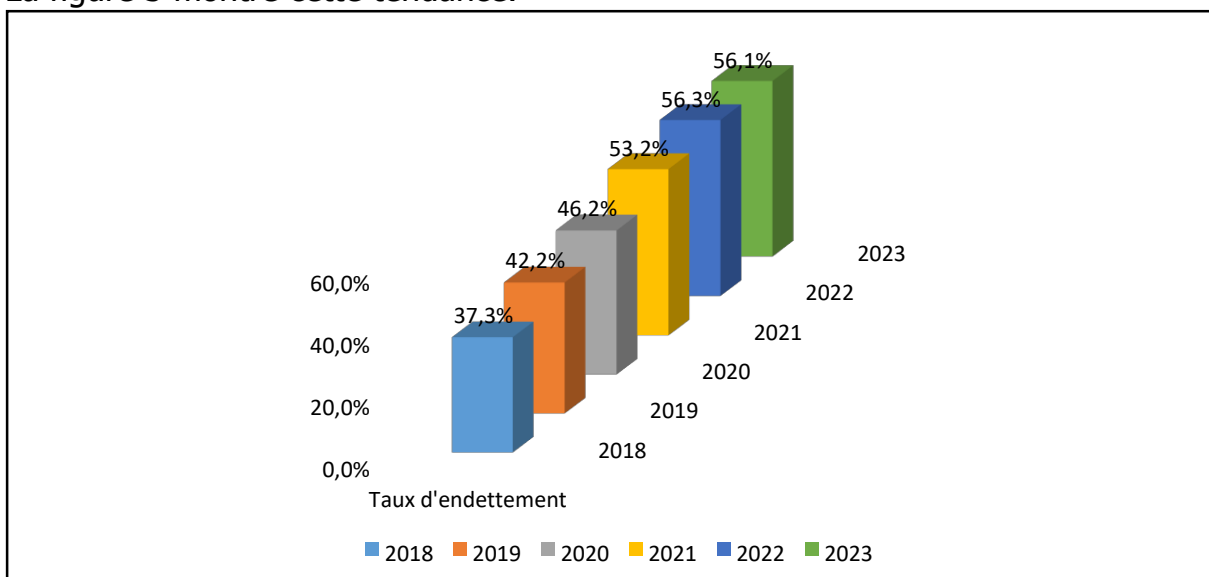
V.5. Détermination du niveau d'endettement lié aux accords de financement sur ressources extérieures

La CEP-EPPRE a examiné la viabilité et la soutenabilité de la dette liée aux accords sur financements extérieurs ainsi que l'affectation de la dette.

V.5.1 Viabilité et soutenabilité de la dette liée aux accords sur financements extérieurs

La soutenabilité traduit la capacité du Burkina Faso à remplir toutes ses obligations actuelles et futures au titre du service de sa dette extérieure résultant des accords de financement, sans allégement de la dette, ni rééchelonnement, ni accumulation d'arriérés. Selon les critères de convergence définis par l'UEMOA, la viabilité de l'endettement public est assurée si le niveau d'endettement sur le PIB est inférieur à 70%. La CEP-EPPRE a porté une analyse sur la dette globale. Il ressort de cette analyse que l'encours de la dette sur le PIB est passé de 37,3% en 2019 à 56,1% en fin décembre 2023, soit un taux d'accroissement moyen de l'ordre de 3,13% l'an.

La figure 3 montre cette tendance.



L'encours actuel de la dette extérieure du Burkina Faso se chiffre à trois mille cent quatre-vingt-six milliards quatre cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-huit (3 186 495 779 738) F CFA.

Les créanciers extérieurs de notre pays au plan bilatéral restent dominés par la France à travers l'AFD dont le montant de la dette est cent quinze milliards cent quatre-vingt-seize millions cinquante-neuf mille deux cent vingt-huit (115 196 059 228) F CFA.

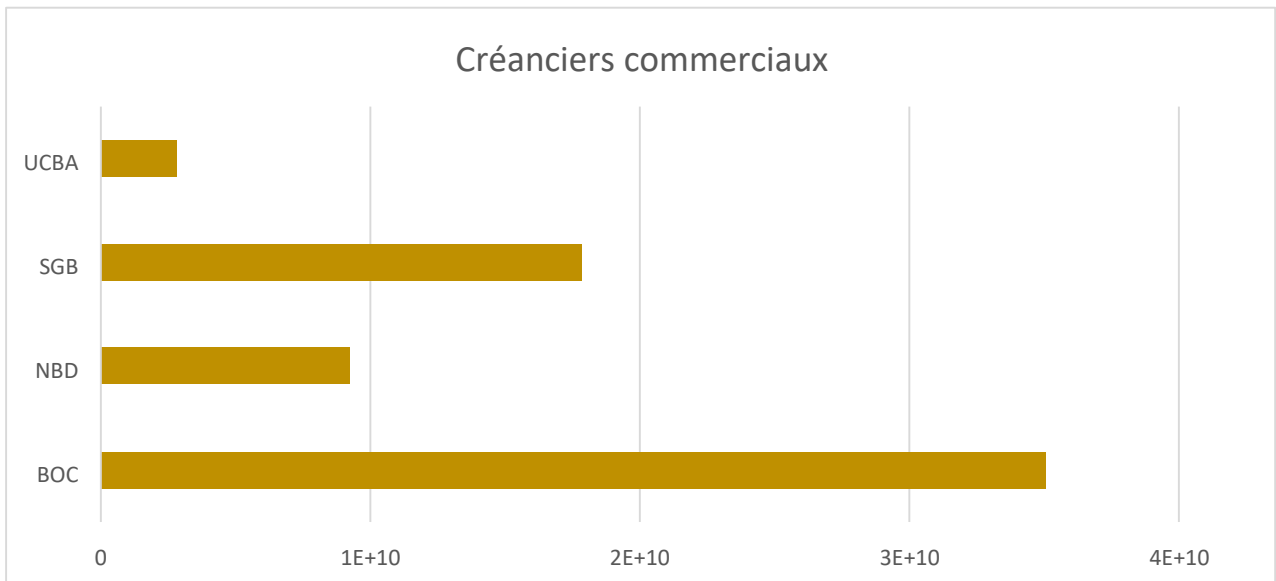
Au plan multilatéral, la Banque mondiale vient largement en tête avec un montant de mille quatre cent seize milliards six cent dix-neuf millions cinq cent douze mille neuf cent cinquante-huit (1 416 619 512 958) F CFA.

Tableau n°10 : Le tableau ci-dessous donne la situation des créanciers extérieurs du Burkina Faso

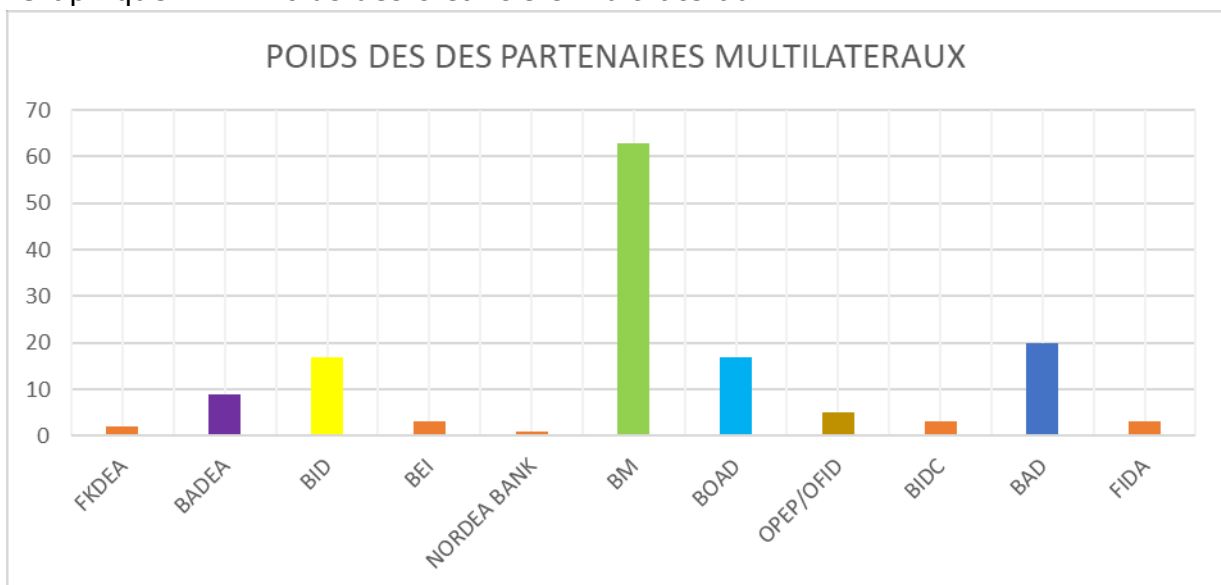
PTF	Encours de la dette au 31 décembre 2023
EXTÉRIEURE	3 186 495 779 738
BANQUE COMMERCIALE OU AUTRE INST. FINANCIÈRE	64 946 560 568
BOC	35 067 360 574
NBD	9 229 735 727
SGB	17 849 799 227
UCBA	2 799 665 040
BILATÉRAL	257 651 933 028
AFD	115 196 059 228
BELGIQUE	4 593 621 680
CHINE	19 571 237 540
COTE D'IVOIRE	29 500 000 000
ESPAGNE	1 219 244 200
FOND D'ABU DHABI	2 181 952 320
FONDS KOWEITIEN	30 405 577 268
FONDS SAOUDIEN	22 083 012 956
JICA	4 401 354 736
LIBYE	4 111 368 817
REP.INDE	11 701 209 922
TAIWAN	12 687 294 361
MULTILATÉRAL	2 863 897 286 141
BAD	75 508 140
BADEA	78 908 829 546
BEI	25 334 647 045
BID	323 203 615 385
BOAD	272 080 951 553
F.ND	5 571 943 725
FAD	367 638 785 689
FIDA	78 385 490 291
FMI	221 702 420 742
FRDC (CEDEAO)	23 677 982 057
IDA	1 416 619 512 958
OPEP	50 697 599 009
Total général	3 186 495 779 738

Source: MEFP (DGTCP/DDP) au 31/12/2023

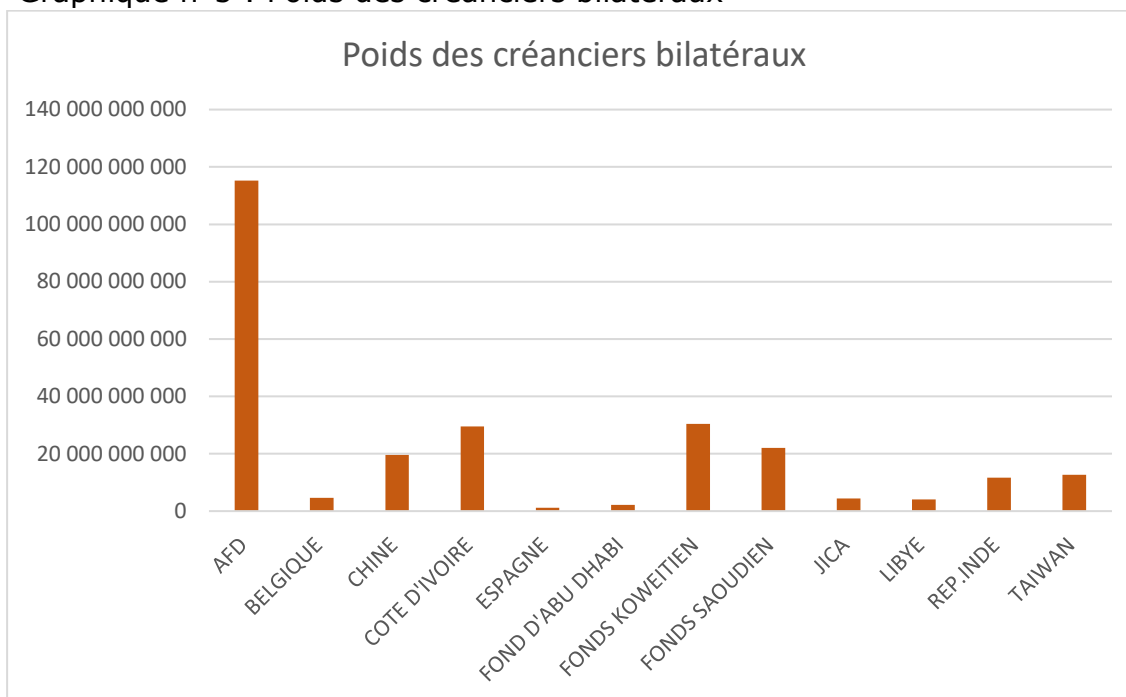
Graphique n°3 : Poids des créanciers commerciaux du Burkina Faso



Graphique n°4 : Poids des créanciers multilatéraux



Graphique n°5 : Poids des créanciers bilatéraux



En ce qui concerne la viabilité et la soutenabilité de la dette extérieure et selon les résultats de l'analyse de la viabilité de la dette publique du Burkina Faso réalisé par le FMI, le risque de surendettement extérieur est jugé faible en raison des facteurs suivants :

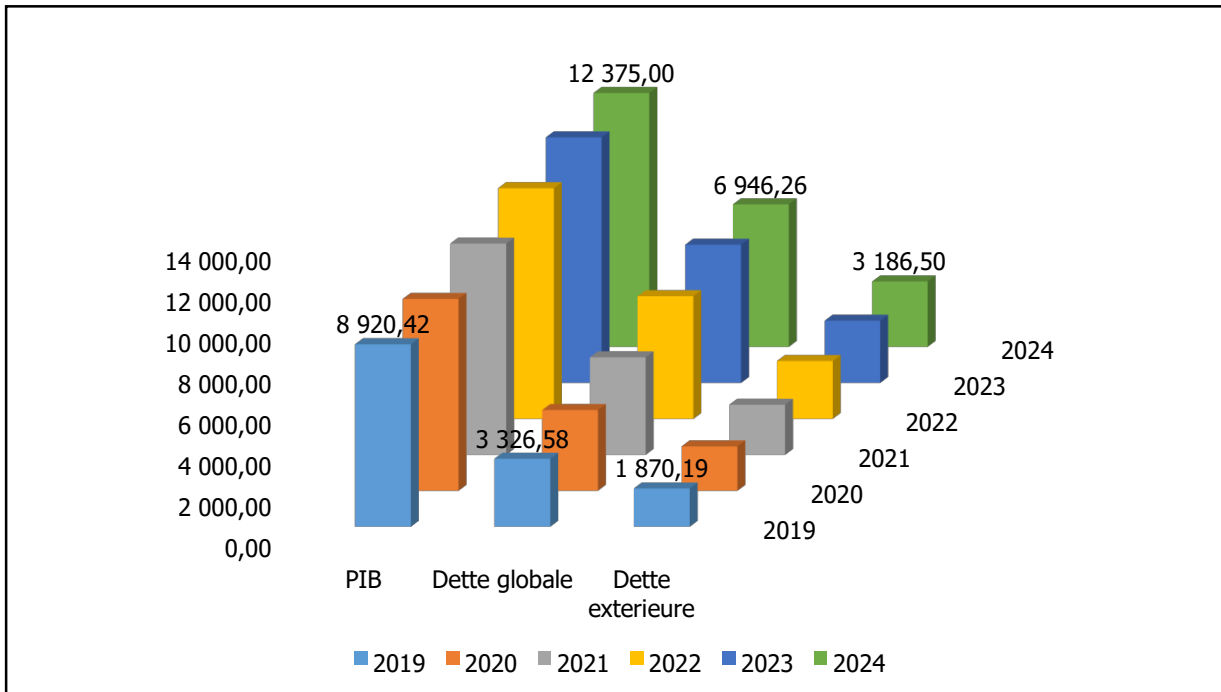
- le portefeuille de la dette extérieure est constitué essentiellement de dette concessionnelle, caractérisée par des taux d'intérêt relativement faibles et des maturités longues ;
- les projections réalisées sur les données de la dette extérieure restent en dessous des seuils de viabilité de la dette, même en cas de choc.

Nonobstant le classement de notre pays par le FMI dans la catégorie des pays en risque de surendettement modéré, la CEP-EPPRE conclut que la dette extérieure de notre pays résultant des accords de financements des PPD est soutenable.

Toutefois, et malgré cette assurance, l'analyse de l'évolution de la dette publique en rapport avec celle du PIB révèle des résultats alarmants. En effet, l'on observe un accroissement du PIB de 3 454,58 milliards entre 2019 et 2023 contre un accroissement de la dette de 3 619,68 milliards au cours de la même période. Ce

qui signifie que l'accroissement de la richesse sert à honorer les engagements financiers qui résultent de l'accroissement de la dette au détriment de l'investissement.

La figure 4 indique l'évolution du PIB, de la dette globale et de la dette extérieure en milliards de FCFA entre 2019 et 2023



V.5.2 L'affectation des ressources extérieures

Les ressources affectées aux PPD à financement extérieur en exécution au Burkina Faso au premier semestre 2023 s'élève à 5 772,182 milliards F CFA. Six (06) départements ministériels consomment près de 85,4% des ressources extérieures affectées aux PPD, représentant 95 PPD sur un total de 151 PPD en cours d'exécution. Par ordre d'importance, il s'agit de l'Energie, des mines et des carrières (17,76%) pour 12 projets ; de l'Economie, des finances et de la prospective (16,08%) pour 14 projets ; de la Santé et de l'hygiène publique (14,07%) pour 9 projets ; de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (13,61%) pour 29 projets ; des Infrastructures et du désenclavement (12,55%) pour 10 projets et de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement (11,33%) pour 21 projets.

Si certains départements ministériels ont bénéficié des ressources mobilisées sur financement extérieur dans le cadre de l'exécution des PPD, trois (03) Ministères n'ont

enregistrés aucun projet qui est financé sur fonds extérieurs. Il s'agit du MDAC, du MAECRBE et de celui du MFPTSS. La figure 4 ci-après montre par ordre d'importance la situation d'affectation des ressources extérieures par Ministères au titre des PPD en exécution en 2023.

V.6. Situation des conditionnalités des principaux PTF et leur portée

De l'analyse de la répartition de la dette extérieure multilatérale et bilatérale, le Burkina Faso a signé des accords de financement avec Vingt-huit (28) PTF dont les principaux par ordre d'importance sont la Banque mondiale (IDA), le FMI, la BID, la BOAD et l'AFD. Il ressort globalement des auditions, que les conditionnalités des PTF au titre des accords de financement des PPD sont diverses et variables dans le temps, relève la direction générale de la coopération chargée des négociations de financement auprès des PTF. Cette dernière fait savoir que les conditions des prêts semblent plus généreuses que les prêts avec les banques commerciales. Cela est confirmé par la DDP en charge de la gestion de la dette publique. En effet, les taux d'intérêts varient de l'ordre de 0,75% à 5% l'an tout prêt confondus, associés à des maturités pouvant aller en moyenne jusqu'à 20 ans avec parfois des différés pouvant atteindre en moyenne 5 ans (prêts concessionnels). Ce qui rend souple le service de la dette. Du reste et du fait de la rigidité des conditionnalités de certains PTF, des accords de prêt et de don ont été rejetés.

In fine, si les conditions d'octroi de la dette extérieure apparaissent généreuses pour financer les PPD, sa mise à disposition suscite une préoccupation. En effet, selon le décret, portant réglementation générale des PPD exécutés au Burkina Faso, les fonds obtenus doivent être logés au Trésor public au compte du PPD pour lesquels ils sont octroyés ou dans un compte ouvert dans une autre institution financière sur autorisation du Ministre en charge des finances. Si cette disposition trouve sa source dans le principe de gestion des finances publiques de l'unicité de caisse et de la fungibilité des ressources publiques, elle pourrait favoriser le détournement des fonds à d'autres fins. Cela explique la résignation de certains PTF à loger les fonds des PPD au trésor public. Cependant, la DGTCP travaille à moderniser ses services, en témoigne l'opérationnalisation de la Banque du Trésor afin d'assumer pleinement

son rôle de banque d'Etat. A terme, cela permet d'assurer une meilleure gestion de la trésorerie et une digitalisation des activités, le souci étant de disposer en tout temps de la liquidité et être ainsi efficace.

V.8. Viabilité des réalisations

La CEP-EPPRE note que les réalisations d'ouvrages financées par les accords contractés sont effectives sur le terrain. Cependant, elle constate que les suivis ne sont pas réguliers sur les sites et laissent présager que certaines réalisations ne respectent pas les cahiers de charges. Par ailleurs, la quasi-totalité des bénéficiaires interrogés disent ne pas être impliqués dans la réalisation de certains ouvrages.

Le tableau ci-dessous donne la situation de quelques réalisations non viables.

Quelques cas emblématiques constitutifs de motifs de satisfaction et d'insuccès de projets ont retenu l'attention de la CEP-EPPRE.

V.8.1. Quelques cas de succès

V.8.1. 1. La miellerie de Monsieur Korogo Ibrahim à Léo, financé par le projet PADEL-B

Promoteur dynamique et bénéficiaire d'un montant total de 2 263 000 F CFA dont 905 000 F CFA en apport personnel et 1 357 800 F CFA comme subvention PADEL-B, Monsieur KOROGO Ibrahim est un cas de succès emblématique. Avec les ressources du PADEL-B, le promoteur dit avoir créé six (6) emplois permanents et acheté des ruches d'abeilles qu'il a fait installer dans son domaine. La CEP-EPPRE a effectivement constaté l'existence des ruches d'abeilles en pleine production. Sur une période d'une année, le promoteur dit faire quatre campagnes de production et chaque production lui rapporte 4 à 5 tonnes de miel. La tonne sur le marché est négociée entre 4 et 5 millions selon les saisons. De ce fait, il dit en tirer de revenus conséquents au regard des investissements réalisés et des coûts de production. Dans le cadre de cette même visite, la CEP-EPPRE s'est rendue sur le site de transformation du miel en liquide avec les équipements conséquents. Ce

bénéficiaire est entièrement satisfait de l'appui du projet qui lui a permis d'évoluer dans cette filière hautement rentable.



Photo des ruches de Monsieur KOROGO, prise sur son champ d'exploitation.(Centre – Ouest, Ziro/ Sapouy)

V.8.1.2. Madame OUEDRAOGO Elice promotrice de SOCIETY FOR AFRICAN MANAGEMENT YOUMALY

Femme battante dans la Région du Centre-Nord/Kaya/ secteur 4 avec son projet de renforcement de capacité d'une unité de transformation du maïs en farine, semoule et en farine diabétique, Madame OUEDRAOGO Elice promotrice de SOCIETY FOR AFRICAN MANAGEMENT YOUMALY est aussi un cas d'école en matière de réussite entrepreneuriale. En effet, avec un montant total de 35 982 318F CFA dont 9 012 318 F CFA en apport personnel ; 5 395 000 F CFA en crédit bancaire et 21 575 000 F CFA comme subvention PReCA, Madame OUEDRAOGO a pu consolider sept (7) emplois dont 3 personnes déclarées.

Au passage de la CEP, Madame OUEDRAOGO était en pleine production avec des investissements (forage ; hangars ; magasin) et des acquisitions (véhicule, tricycle) de qualité. Elle dit avoir des facilités dans la commercialisation de la farine de maïs qu'elle produit.

Site implanté dans sa propre parcelle avec un PUH est un facteur de sécurisation de l'investissement et surtout une garantie pour la pérennisation de son activité.



Les différentes acquisitions de Madame OUEDRAOGO.(Centre-Nord)



Des tonnes de maïs entreposées dans son magasin pour la production.(Centre-Nord)

V.8.1.3. Les membres de l'Alliance productive SCOOP BCD à Diébougou dans la région du Sud-Ouest.

Les membres de l'Alliance productive SCOOP BCD filière bétail /viande dans la Région du Sud – ouest et dans la commune de Diébougou au secteur 2 sont en parfaite cohésion et harmonie. Cela constitue un facteur de réussite d'où leur alliance constitue un cas d'école. Avec le soutien de PADEL-B de 99 855 000 CFA dont 9 985 500 F CFA en apport personnel, 29 956 500 F CFA en crédit bancaire et 59 913 000 F CFA en subvention, l'alliance a pu faire de gros investissements sur leur site et dispose d'un titre foncier. Elle emploie plus de 20 personnes de façon permanente.

Au passage de la CEP-EPPRE, leurs parcs à bétail étaient bien fournis avec des dizaines de têtes dont l'unité pourrait être vendue à 600.000 F CFA. Les facteurs de succès de cette alliance sont dus à leur esprit d'équipe et d'entraide. Les membres de l'alliance résident tous dans la ville de Diébougou et tiennent régulièrement des réunions.



**Les têtes disponibles dans leur parc à bétail.
(Sud-Ouest)**



**Photo prise avec les membres de l'alliance.
(Sud-Ouest)**

V.8.1.4. L'Alliance Productive COTRALAIT avec Madame TALL Aliama Région des Cascades/Banfora/ Laiterie Aicha lait Banfora

Exerçant et ayant des compétences dans le domaine de la transformation du lait en produits laitiers, l'appui du projet PADEL-B a permis à la promotrice de renforcer son activité. Le coût total du projet est de 47 440 000 F CFA dont un apport personnel de 9 488 000 F CFA, un crédit bancaire de 14 232 000 F CFA et d'une subvention de 23 720 000 F CFA. La mise en œuvre du projet a débuté en fin 2021. En termes de réalisations, la CEP-EPPRE a constaté des investissements conséquents dont un bâtiment, une écrémeuse, un pasteurisateur et deux congélateurs...

L'activité de la promotrice se trouve sur une parcelle dont elle est propriétaire. Cette situation permet la sécurisation de ses investissements.

La promotrice emploie pour son activité sept (07) employés permanents dont deux (02) sont déclarés. Elle ravitaille les alimentations de sa zone de production (Banfora) jusqu'à Ouagadougou.



La CEP visitant les installations (Cascades)



Une vue de l'usine Aicha Lait de madame TALL (Cascades)

V.8.2. Quelques cas d'échec

V.8.2.1. Le projet d'élevage de volailles de Madame ILBOUDO Haoua à Pabré

La CEP-EPPRE a rencontré ce 24 avril 2024 Madame Haoua ILBOUDO qui a bénéficié d'un soutien du projet PADEL-B pour faire de l'élevage de volailles dans la commune de Pabré. Le coût total de son projet est de 2 millions 900 mille de F CFA dont 883 000 d'apport personnel. Avec ces fonds, disposant déjà d'un terrain, elle a pu construire les édifices et réalisés les clôtures de son exploitation. Elle a également pu acquérir quelques volailles (bleus hollandais) dont la première vague a été un franc succès.

Malheureusement pour cette bénéficiaire la survenue d'une épizootie a ravagé l'ensemble de son élevage si bien qu'elle se retrouve aujourd'hui sans animaux et sans ressources. Elle s'est tournée aujourd'hui vers l'élevage de caprins mais sans enthousiasme et sans moyens. Le projet de Madame ILBOUDO est un cas d'échec constaté par la CEP.



En compagnie de Madame ILBOUDO Haoua avec sa ferme quasi vide (Centre).

V.8.2.2. Le projet d'élevage de volailles de Madame BELEM/ESSIE Gertrude à Réo, bénéficiaire du PADEL B

Selon Madame BELEM/ESSIE Gertrude, productrice et résidant à Réo, le coût total de son projet est de trois millions (3 000 000) F CFA avec un apport personnel de neuf cent mille (900 000) F CFA et d'une subvention de deux millions cent mille (2 100 000) F CFA. Avec les ressources obtenues, elle a érigé un bâtiment et acquis de la volaille. Après un premier cycle de vente réussi, la seconde vague a été décimée par une épizootie. La promotrice n'a pu se relever depuis lors puisque ses activités sont totalement à l'arrêt. La bénéficiaire dit n'avoir pas rentabiliser son activité malgré quelques ventes et économies intéressantes.



Photo prise avec la bénéficiaire dans sa ferme vide (Centre Ouest).

V.8.3.3. Cité universitaire Thomas SANKARA

En matière d'échec de réalisation d'ouvrage public, le cas de la cité universitaire Thomas SANKARA est un cas typique. Ayant eu l'information sur la situation d'exécution de ce projet qui ne faisait pas partie de l'échantillon, la CEP-EPPRE s'est

rendue sur les lieux pour faire le constat. Les constats font ressortir les points suivants :

- problème d'étanchéité (des endroits où les dalles suintent),
- des odeurs nauséabondes ;
- une surpopulation d'étudiants;
- des toilettes hors usage ;
- un problème de conduite d'eau ;
- l'obstruction totale ou partielle des tuyauteries du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- des témoignages sur des cas de dermatoses ;
- la stagnation et de l'infiltration d'eau au niveau du sol des salles d'eau.



Quelques images de la Cité de l'Université Thomas SANKARA (Centre)



Quelques images de la Cité de l'Université Thomas SANKARA (Centre)

V.9. Evaluations techniques d'impacts par le Gouvernement du Burkina Faso ou par les partenaires techniques et financiers cinq à dix ans après la clôture des projets et programmes

Les études d'impact ont pour but de cerner et analyser l'impact d'un projet, d'un programme ou d'une politique publique sur le groupe cible après sa clôture. De telles évaluations permettent d'établir un lien de cause à effet entre un projet, un programme ou une politique publique. Ce qui signifie que les évaluations d'impact sont nécessaires pour le développement car, l'on peut tirer des enseignements, résultant de la question de savoir, pourquoi ça marché ou de celle de savoir pourquoi ça n'a pas marché.

La CEP-EPPRE note que les PPD clôturés n'ont fait l'objet d'aucune évaluation d'impact. En d'autres termes, les évaluations d'impact visent à s'assurer si les interventions d'un projet ont amélioré les conditions de vies des bénéficiaires et des communautés participant au projet en comparant leur situation à celle d'autres personnes présentant des caractéristiques sociales et économiques similaires, mais ne faisant pas partie du projet. Par exemple, l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ainsi que la création ou la consolidation d'emploi dans les zones d'intervention des projets et programmes de développement, permettant sans doute l'employabilité des jeunes. L'impact traduit tout changement durable

intervenu à la suite de l'action, c'est-à-dire, ce qui reste quand le projet est clos. Ce qui suppose que l'évaluation d'impact d'un projet de développement constitue un outil d'aide à la décision, d'autant plus qu'il concerne la mise en évidence d'impact généré par le projet ainsi que les ajustements à envisager après la clôture.

Les évaluations d'impact des PPD sont de la responsabilité de la direction générale de l'économie et de la planification (DGEP).

L'absence d'études d'impact sur les PPD est due à un manque de ressources humaines, matérielles et financières et à l'affirmation d'une volonté politique des pouvoirs publics. La DGEP a du mal à effectuer les revues périodiques des PPD à plus forte raison de faire des évaluations.

C'est le cas actuellement de deux projets de l'échantillon retenu qui sont clôturés il y a plus de cinq à dix ans et qui n'ont pas fait l'objet d'étude d'évaluation d'impact (PAFASP et PACT).

Le tableau ci-dessous donne la situation de projets et programmes clôturés depuis 5 à 10 ans et qui n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact.

Tableau n°11 : Liste de projets clos depuis 5 à 10 ans qui n'ont pas fait l'objet d'études d'évaluation d'impact par le Gouvernement

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
1 Présidence du Faso					
APPUI A LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	3 695 054 000				
ETAT		2004	2007		
FAD/BAD		2004	2007		
APPUI AU MONDE ASSOCIATIF ET COMMUNAUTAIRE					
AFD/France	412 297 000	2003	2013	2004	2015
AUTRES BAILLEURS		2003	2013	2004	2015
Autriche	271 964 000	2003	2013	2004	2015
Belgique		2003	2013	2004	2015
DANIDA/DANEMARK	7 068 701 000	2003	2013	2004	2015
FAD/BAD		2003	2013	2004	2015
FONDS MONDIAL		2003	2013	2004	2015
PAYS-BAS		2003	2013	2004	2015
PNUD	3 650 329 000	2003	2013	2004	2015
SAID COMM.		2003	2013	2004	2015
FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LA PALU	26 214 840 000				
FONDS MONDIAL		2001	2015	2004	
ONUSIDA		2001	2015	2004	

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
PROJET APPUI A LA PREVENION VIH-SIDA-IST	553 000 000				
ETAT		2006	2010		
UNFPA		2006	2010		
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE ET A LA LUTTE CONTRE LE SIDA (PASS)	11 650 000 000				
AID/BM		2006	2010		
DANIDA/DANEMARK		2006	2010		
ETAT		2006	2010		
ONUDI		2006	2010		
ONUSIDA		2006	2010		
PAYS-BAS		2006	2010		
PNUD		2006	2010		
UNICEF		2006	2010		
3 Primature					
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT	245 535 400 000				
ETAT	38 729 700 000	2009	2014		
MCA/USA	206 805 700 000	2009	2014		
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION	4 130 960 000				
IDA	3 500 000 000	2007	2017	2008	
ETAT	2 356 000 000	2007	2017	2008	
9 MATDS					

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
APPUI COMMUNE RURALE ET INITIATIVE INTERCOMMUNAUTAIRE	1 971 700 000				
ETAT	30 000 000	2005	2014		
BENEFICIAIRES	98 585 000	2005	2014		
GIZ	295 200 000	2005	2014		
PNUD	500 000 000	2005	2014		
UNCDF	1 000 000 000	2005	2014		
PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES (PADIC)	8 434 062 500				
ETAT	234 600 000	2013	2017	2013	
UE	8 199 462 000	2013	2017	2013	
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (PACT)	32 500 000 000				
Banque Mondiale	30 000 000 000	2012	2016	2012	
ETAT	2 500 000 000	2012	2016	2012	
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE (PRGLA)	3 911 523 320				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
ETAT	3 671 523 320	2015	2017	2011	
PNUD	240 000 000	2015	2017	2011	
PROJET POLES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT / APPUI AU DEVELOPPEMENT URBAIN DECENTRALISE (PRD) FIN 2012	5 106 000 000				
AID/BM	5 000 000 000	2007	2013		
ETAT	106 000 000	2007	2013		
APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL	918 000 000				
ETAT	334 480 000	2008	2013		
FED/EU	3 148 590 000	2008	2013		
PLAN D'ACTION STRATEGIQUE NATIONALE MICROFINANCE (PA/SNMF)	12 155 000 000				
ACDI/CANADA	3 945 000 000	2013	2015	2013	2015
DANIDA/DANEMARK	3 378 517 000	2013	2015	2013	2015
ETAT	574 965 000	2013	2015	2013	2015
PNUD	1 490 000 000	2013	2015	2013	2015

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
PROGRAMME DE RENFORCEMENT CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	10 036 000 000				
ETAT	197 000 000	2008	2012		
FED	9 839 000 000	2008	2012		
PROGRAMME NATIONAL PLATES FORMES MULTIFONCTIONNELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PN-PTF/LCP)	25 107 000 000				
AARHUS		2010	2015	2010	
ETAT	3 419 312 000	2010	2015	2010	
FONDATION BILL GATES	1 246 953 000	2010	2015	2010	
Luxembourg	9 840 000 000	2010	2015	2010	
PNUD	307 287 000	2010	2015	2010	
PREP		2010	2015	2010	
SHELL		2010	2015	2010	
PROGRAMME SANTE SEXUELLE, DROITS HUMAINS PROSAD	11 555 843 000				
ETAT	11 000 000	2004	2015	2004	2015
GIZ/RFA	11 544 843 000	2004	2015	2004	2015
PROJET CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU MEF					

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
RFA/GIZ	983 936 000	2012	2015	2012	
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	4 257 944 000				
ETAT	157 575 000	2011	2017		
PNUD	2 883 600 000	2011	2017		
PROJET UTILISATION DONNEES DE POPULATION	1 414 400 000				
ETAT	791 900 000	2006	2015		
UNFPA	622 500 000	2006	2015		
PROJET DE CONSTRUCTION DE CSPS	8 777 418 882				
ETAT		2012	2015	2012	
JAPON		2015	2016		
23 MENAPLN					
EDUCATION DE BASE (ES-CEBNF)	38 357 110 000				
Autriche		1995	2015		
CHINE TAIWAN	843 700 000	1995	2015		
ETAT	5 542 000 000	1995	2015		
UNICEF	16 399 200 000	1995	2015		
PROJET D'APPUI AUX COMITES DE GESTION D'ECOLES (PACOGES)	2 234 097 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
ETAT	1 595 547 000	2014	2017	2014	
JAPON	638 550 000	2014	2017	2014	
24 MESRSI					
PAEBRC (PROJET EDUCATION V)	15 774 630 000				
ETAT	1 730 380 000	2007	2012		
FAD/BAD	13 044 250 000	2007	2012		
PROJET D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	3 434 881 000				
ETAT	103 894 000	2008	2013		
Luxembourg	3 330 987 000	2008	2013		
PROJET ENSEIGNEMENT POSTE PRIMAIRE(PEPP)II	29 448 000 000				
AID/BM	11 957 000 000	2006	2010		
ETAT	1 092 000 000	2006	2010		
PAYS-BAS	16 399 000 000	2006	2010		
25 M COMMERCE ET INDUSTRIE					
27 M AGRICULTURE					
APPUI MISE EN ŒUVRE PAGIRE PHASE-2	21 265 591 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_démarrage_prevue	année_fin_prevue	année_démarrage_effective	année_fin_effective
ASDI	2 170 548 000	2010	2015		
Ass. Promo. Educ. Et la Form à l'Ent		2010	2015		
DANIDA/DANEMARK	3 097 000 000	2010	2015		
ETAT	1 454 641 000	2010	2015		
WBI		2010	2015		
DYNAMISATION DES FILIERES AGRO ALIMENTAIRES AU BF (DYFAB)	4 059 059 626				
ACDI/CANADA	4 059 059 636	2006	2011		
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES BAS FONDS DANS LE SUD OUEST ET LA SISSILI (PABSO) PHASE II	5 575 634 000				
KFW/RFA	5 575 634 000	2010	2012		
PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL (PASPRU)	9 006 000 000				
ETAT	1 740 000 000	2010	2017	2010	
FIDA	7 266 000 000	2010	2017	2010	
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU BF (PADAB II APPUI INSTITUTIONNEL) FIN 2011	3 589 223 000				
DANIDA/DANEMARK	3 262 930 000	2006	2011		

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
ETAT	558 134 000	2006	2011		
PROGRAMME D'APPUI AUX FILIERES AGRO-SYLVO-PASTORALES (PAFASP)	44 384 300 000				
AID/BM	34 676 300 000	2007	2017	2007	
AUTRES	3 870 000 000	2007	2017	2007	
BENEFICIAIRE	3 819 000 000	2007	2017	2007	
ETAT	2 091 100 000	2007	2017	2007	
PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE	15 606 000 000				
ETAT	15 606 000 000	2008	2014		
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE EN FERTILITE AGRICOLE (PICOFA) FIN 2012	17 022 000 000				
BOAD	1 515 000 000	2005	2012		
ETAT	1 974 000 000	2005	2012		
FAD/BAD	4 473 000 000	2005	2012		
FIDA	7 260 000 000	2005	2012		
PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (PNGT II) PHASE II	42 464 000 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
AID	36 908 000 000	2007	2012		
ETAT	2 056 000 000	2007	2012		
BENEFICIAIRES	3 500 000 000				
PROJET D'AMÉNAGEMENT AGRO-SYLVO PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LES REGIONS DU CENTRE-NORD, CENTREOUEST ET DES HAUTS-BASSINS	5 288 640 000				
ETAT	1 506 750 000	2014	2017	2015	
UEMOA	3 781 890 000	2014	2017	2015	
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL DECENTRALISE DANS LES PROVINCES DE LA GNAGNA ET DU KOURITENGA (PADER-GK)	11 950 910 000				
BENEFICIAIRES	936 580 000				
ETAT	1 232 280 000	2007	2011		
FAD/BAD	9 782 050 000	2007	2011		
PROJET D'APPUI AUX FILIERES AGRICOLES (PROFIL)	8 715 000 000				
ETAT	1 288 000 000	2008	2016		
BENEFICIAIRES	277 000 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
FIDA	7 150 000 000	2008	2016		
PROJET D'APPUI AUX FILIERES COTON TEXTILE (PAFICOT)	8 610 215 000				
ETAT	832 599 000	2009	2013		
BENEFICIAIRES	144 446 000				
FAD/BAD	7 633 170 000	2009	2013		
PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AVAL DES PETITS BARRAGES DE L'EST	7 055 000 000				
BID	6 200 000 000	2008	2012		
ETAT	855 000 000	2008	2012		
PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	21 686 830 000				
BOAD	3 000 000 000	2006	2013		
ETAT	3 474 220 000	2006	2013		
BENEFICIAIRES	1 643 700 000				
FEM	1 093 700 000	2006	2013		
FIDA	8 701 200 000	2006	2013		
OPEP	1 564 200 000	2006	2013		

Intitulé du projet	Coût total	année_démarrage_prevue	année_fin_prevue	année_démarrage_effective	année_fin_effective
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA FILIERE COTON AU BURKINA (PRFCB)	14 310 276 000				
AFD/France	7 215 527 000	2007	2011		
PROJET DE RENFORCEMENT DES MOYENS DE PROTECTION DES VEGETAUX ET DES DENREES STOCKEES DANS LA REGION DU LPTAKO GOURMA (PRMPV)	1 311 000 000				
BADEA	1 160 000 000	2007	2011		
ETAT	151 000 000	2007	2011		
PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL	16 398 925 000				
UE	16 398 925 000	2013	2017		
PROJET D'IRRIGATION ET DE GESTION DE L'EAU A PETITE ECHELLE	9 120 956 000				
ETAT	1 296 234 000	2008	2014		
BENEFICIAIRES	28 785 000				
FIDA	5 775 937 000	2008	2014		
OPEP	2 020 000 000	2008	2014		
PROJET RIZ PLUVIAL (PHASE II)	11 551 150 000				
CHINE TAIWAN	11 151 150 000	2009	2013		

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
ETAT	400 000 000	2009	2013		
PROJET SECTORIEL EAU EN MILIEU URBAIN (PSEU)	40 000 000 000				
IDA	40 000 000 000	2009	2015		
VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE NORD	10 910 000 000				
BID	6 344 000 000	2006	2012		
BOAD	2 500 000 000	2006	2012		
ETAT	985 000 000	2006	2012		
28 EX M RESSOURCES ANIMALES					
PROJET DE CREATION DE ZONE LIBEREES DURABLEMENT DE LA MOUCHE TSE TSE ET DE LA TRIPANOSOMIASE FIN 2011	8 382 544 000				
ETAT	1 003 544 000	2006	2011		
FAD/BAD	7 379 000 000	2006	2011		
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU LIPTAKO GOURMA	7 898 682 000				
BID	5 545 500 000	2005	2010		
BIDC	1 366 200 000	2005	2010		

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
ETAT	987 000 000	2005	2010		
PROJET ZEBU AZAWAK PHASE III	4 586 099 000				
ETAT	650 357 000	2011	2015	2011	
Luxembourg	3 935 742 000	2011	2015	2011	
29 EX M ENVIRONNEMENT					
GENERATION D'AVANTAGES POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL A TRAVERS DE MEILLEURS SYSTEMES DE PLANIFICATION ET DE PRISE DE DECISIONS AU NIVEAU LOCAL AU BURKINA FASO (ANCR 2)	597 500 000				
ETAT	50 000 000	2015	2017	2015	
FEM/PNUD	547 000 000	2015	2017	2015	
PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR FORESTIER	11 011 881 000				
Luxembourg	7 215 527 000	2013	2017	2013	
SUEDE	3 796 354 000	2013	2017	2013	
PROJET BKF/015 SECOND INV. FOREST.NAT	3 096 117 000				
ETAT	78 714 000	2010	2015	2010	

Intitulé du projet	Coût total	année_démarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_démarrage_effective	année_fin effective
Luxembourg	2 623 828 000	2010	2015	2010	
PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE FORET COMOE	1 770 000 000				
ETAT	250 000 000	2007	2012	2007	
JAPON	1 520 000 000	2007	2012	2007	
PROJET DE L'AMELIORATION DE LA GESTION ET L'EXPLOITATION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PAGED/PFNL)	2 419 550 000				
ETAT	-	2010	2013	2010	2013
Luxembourg	2 419 550 000	2010	2013	2010	2013
RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ADAPTATION ET POUR LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1 700 000 000				
FEM	1 450 000 000	2009	2014	2009	2014
PNUD	250 000 000	2009	2014	2009	2014
SOUS PROGRAMME BOUCLE DU MOUHOUN DU CPP	1 629 272 208				
ETAT	153 247 208	2012	2017	2012	2016
FEM/SILEME	1 251 225 000	2012	2017	2012	2016

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
PNUD	224 800 000	2012	2017	2012	2016
SOUS PROGRAMME COORDINATION GESTION DURABLE DES TERRES	4 808 045 000				
ETAT	500 000 000	2010	2016	2010	
FEM/SILEME	500 000 000	2010	2016	2010	
MM-UNCCD	159 324 000	2010	2016	2010	
PNUD	250 000 000	2010	2016	2010	
30 MID					
RENFORCEMENT DE LA ROUTE KOUPELA BITTOU FRONTIERE TOGO (CU9)	102 288 559 000				
BIDC	10 000 000 000	2014	2017	2015	
BOAD	5 884 631 000	2014	2017	2015	
FONDS UE	765 299 000	2014	2017	2015	
ETAT	1 976 000 000	2014	2017	2015	
FAD	78 855 966 000	2014	2017	2015	
RFA-KFW	341 784 000	2014	2017	2015	
PRIVE	765 299 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
UEMOA	3 700 000 000	2014	2017	2015	
RENFORCEMENT ROUTE OUAGA PO FRONTIERE GHANA	2 256 195 000				
BOAD	493 620 000	2005	2011		
ETAT	1 762 575 000	2005	2011		
FAD/BAD		2005	2011		
ROUTE DESENCLAVEMENT INTERNE (RN22 & RN10)	64 742 930 000				
BAD	9 946 354 716	2015	2017	2018	
BADEA	5 195 000 000	2015	2017		
BID	25 405 214 000	2015	2017		
ETAT	865 000 000	2015	2017		
42 M EAU ASSAINISSEMENT					
PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE DE BAMBAKARI TINAKOFF	8 203 311 000				
CHINE TAIWAN	2 542 373 000	2009	2014		
ETAT	5 565 704 000	2009	2014		
PROJET DES AMENAGEMENTS HYDROAGRICILES / LIPTAKO-GOURMA (ALG III) Extension	8 180 000 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
BOAD	7 500 000 000	2010	2017	2010	
ETAT	680 000 000	2010	2017	2010	
43 EX M ENERGIE					
PROEJT D'ELECTRIFICATION RURALE (TEAM 9 INDE)	13 544 000 000				
ETAT		2010	2016	2012	
INDE	12 500 000 000	2010	2016	2012	
PROJET D'ACCES AUX SERVICES ENERGETIQUES (PASE)	20 756 000 000				
ETAT	1 162 000 000	2008	2014	2008	
IDA	19 594 000 000	2008	2014	2008	
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PIPELINE BOLGATENGA (GHANA)-BINGO (BURKINA FASO)					
PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET ELECTRIFICATION RURALE (PRIELER)	26 050 000 000				
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	18 137 625 000	2010	2014	2010	2016
SONABEL	5 317 586 000	2010	2014	2010	2016
FDE	1 984 329 000				
CLIENTS	401 500 000				

Intitulé du projet	Coût total	année_demarrage_prevue	annee_fin_prevue	annee_demarrage_effective	année_fin effective
ETAT	209 311 000	2010	2014	2010	2016
TOTAL GENERAL	1 134 267 808 536				

Source: MEFP (DGEP).

VI. RECOMMANDATIONS

Sur la base des auditions, des constats faits à partir des visites des sites de réalisations des PPD, des analyses, des témoignages et des expériences vécues, la CEP-EPPRE formule les recommandations dont la plupart sont communes à tous les projets et les autres spécifiques à certains projets.

VI.1. Recommandations d'ordre général adressées au Gouvernement

Recommandation n°1

Faire de la maturité et de l'étude de faisabilité des PPD un préalable indispensable à leur création.

Recommandation n°2

Respecter les délais de ratification et d'entrée en vigueur en vue du démarrage effectif des projets dans les délais requis.

Recommandation n°3

Poursuivre, maintenir et renforcer la sécurisation des sites de réalisations des PPD.

Recommandation n°4

Appliquer avec rigueur le dispositif d'évaluation de performances des premiers responsables des PPD.

Recommandation n°5

Stabiliser l'ancrage institutionnel des PPD.

Recommandation n°6

Engager des poursuites administratives et pénales contre les prestataires auteurs de mauvaises réalisations dans les sites des PPD ainsi que les bureaux privés de contrôle.

Recommandation n°7

Engager les responsabilités administratives des agents publics ayant réceptionné des ouvrages ou infrastructures mal réalisés et des agents des organes de contrôle administratif.

Recommandation n°8

Rendre systématique la réalisation d'études d'impact 5 à 10 ans après la clôture des PPD et doter le MEFP (DGEP) en ressources humaines, matérielles et financières.

Recommandation n°9

Inclure dans les clauses des accords ou conventions de financement un délai au terme duquel est considéré comme accepté l'avis de non objection du PTF.

Recommandation n°10

Délocaliser les sièges des PPD auprès des bénéficiaires dans le but d'assurer la proximité et de réduire les coûts.

Recommandation n°11

Décliner systématiquement les financements des PPD à montants réduits et non susceptibles d'entraîner un effet de levier au développement.

Recommandation n°12

Faire prévaloir les choix et décisions du pays vis-à-vis des PTF portés à s'immiscer dans la désignation des premiers responsables des PPD ou dans l'orientation de la sélection des prestataires.

Recommandation n°13

Renforcer les capacités techniques des acteurs des ministères impliqués dans les négociations des accords et des conventions de financement des PPD.

Recommandation n°14

Rendre systématiques les revues périodiques des PPD et doter le MEFP (DGEP) en ressources humaines, matérielles et financières.

Recommandation n°15

Réprimer les pratiques de corruption, d'affairisme et d'enrichissement illicite dans la gestion et la mise en œuvre des PPD.

Recommandation n°16

Rendre obligatoire l'utilisation des solutions métiers conçues dans le cadre de la digitalisation des prestations de l'administration publique.

Recommandation n°17

Impliquer systématiquement les bénéficiaires pour une meilleure appropriation des étapes de préparation et d'exécution des PPD.

Recommandation n°18

Disponibiliser un domaine foncier propre à l'Etat et l'immatriculer en vue de faciliter la mise en œuvre de certains PPD.

Recommandation n°19

Assurer la célérité et la qualité des documents produits par les unités d'exécution des PPD dans le cadre de la demande des avis de non objection adressée aux PTF

Recommandation n°20

Engager les responsabilités des agents qui ne justifient pas à temps opportun les avances de fonds ou qui produisent des justificatifs non conformes concernant la contrepartie nationale.

Recommandation n°21

Mettre en place une banque des PPD et rendre son exploitation obligatoire par les ministères.

Recommandation n°22

Procéder à une révision de l'article 148 de la Constitution pour inclure la possibilité de délégation du pouvoir du Président du Faso à un membre du Gouvernement en matière de négociation et de signature des accords et conventions de financements.

Recommandation n°23

Doter les services techniques déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales en ressources humaines, matérielles et financières pour assurer la maintenance et la gestion des réalisations des PPD.

Recommandation n°24

Rendre systématique l'évaluation des effets des mesures élaborées dans le cadre des appuis budgétaires après la période de mise en œuvre.

Recommandation n°25

Accélérer la mise en place d'une matrice unifiée des mesures pour faciliter la recherche des réformes visant à améliorer la préparation des opérations d'appuis budgétaires.

Recommandation n°26

Faire appliquer le décret 2016-878/PRES/PM/MATDS/MINEFID du 14 Septembre 2016 portant organisation administrative du territoire et attributions des chefs de circonscription administrative au Burkina Faso notamment les dispositions relatives à l'implication des chefs de circonscription administrative dans la mise en œuvre des PPD.

Recommandation n°27

Procéder à un contrôle exhaustif du respect des clauses fiscales et douanières par les attributaires des marchés sur financements extérieurs des PPD.

VI.2. Recommandations spécifiques

✓ PReCA

- Assouplir les conditions de mise à disposition de la subvention en prenant en compte les apports en nature des bénéficiaires ;
- Alléger les conditions de décaissement et les délais de traitement des dossiers des bénéficiaires ;
- Ne pas rendre obligatoire la contractualisation d'un crédit auprès d'une institution financière.

✓ PAFASP

Procéder à un contrôle de la gestion du projet dans les meilleurs délais.

✓ PAAQE

- Procéder à une réorientation des salles de classe préfabriquées non utilisées aux écoles où les besoins sont les plus urgents ;
- Impliquer davantage les acteurs de l'éducation à la base et tenir compte de l'expression de leurs besoins dans la réalisation des classes préfabriquées ;
- Revoir l'architecture des classes préfabriquées pour l'adapter aux besoins pédagogiques et aux réalités climatiques de notre pays ;
- Procéder à l'arrêt de la réalisation des toilettes préfabriquées inadaptées à nos réalités ;

- Réorienter les financements destinés à la réalisation des toilettes préfabriquées vers la réhabilitation des toilettes existantes ou la construction de nouvelles toilettes en matériaux définitifs.
- Payer les bourses scolaires en début d'année et élargir l'octroi de ces bourses à un plus grand nombre d'élèves vulnérables.

✓ **PACT**

Elucider les conditions d'exécution du marché de construction de la direction provinciale des Impôts de Bousé.

✓ **Centre Hospitalier Universitaire de BASSINKO**

Diligenter le dédommagement des PAP en attente d'indemnisation.

✓ **MOAD**

Poursuivre les premiers responsables du projet et les prestataires des constructions des maisons et des murs de clôture des PAP du village Dogmnoogo dans la commune de Loumbila, l'un des dix-huit (18) villages.

✓ **COVID-19**

Interpeller les prestataires attributaires des marchés de construction de l'Unité de prise en charge des maladies infectieuses au CHR de Gaoua et de l'Usine de production d'oxygène au CHR de Banfora dont les chantiers sont en souffrance.

✓ **Six PPD clos de l'échantillon**

Procéder à l'évaluation d'impact des PPD 5 à 10 ans après leur clôture.

CONCLUSION GENERALE

Conformément à la résolution qui l'a instituée, la CEP-EPPRE a mené ses travaux avec le souci constant d'atteindre les objectifs à lui assignés et de parvenir à des résultats susceptibles d'améliorer significativement l'efficacité des projets et programmes exécutés dans notre pays à travers des financements extérieurs.

Toutefois, la mission s'est accomplie avec des contraintes ou limites synthétisées ci-dessous comme suit :

- les limites liées à la durée de l'enquête : au regard du champ temporel de l'enquête (1er janvier 2014 au 31 décembre 2023) et du domaine d'investigation très étendu tel que résultant de la résolution qui a créé la CEP-EPPRE (nombre d'accords et de projets et programmes de la période, nombre de bénéficiaires et de réalisations, échantillon retenu etc), la mission aurait souhaité disposer d'un peu plus de temps que celui accordé de soixante (60) jours ;
- limites liées à l'accessibilité à certains bénéficiaires et/ou certains sites de réalisations : le contexte d'insécurité dans lequel l'enquête s'est déroulée a été sans nul doute l'une des limites. En effet, la CEP-EPPRE a rencontré des difficultés pour s'entretenir avec certains bénéficiaires des PPD. Aussi, du fait de l'insécurité, la CEP-EPPRE n'a pas pu effectuer le déplacement dans toutes les régions du territoire national en l'occurrence celle du Sahel dont les bénéficiaires ont été contactés par téléphone ;
- limites liées à la disponibilité de certains acteurs : la CEP-EPPRE a souhaité entendre l'ensemble des PTF relevant de son échantillon. A ces derniers, des correspondances ont été dûment adressées. Certains d'entre eux tels que la Banque mondiale et la BAD n'ont pas souhaité comparaître devant la mission se contentant de renvoyer la CEP-EPPRE d'explorer les données disponibles sur leur site web.

A ce sujet, seules l'Agence française de développement (AFD), la représentation nationale du Royaume de la Belgique et de l'Ambassade de l'Allemagne ont répondu favorablement sur les sept (07) PTF invités.

- limites liées à l'accessibilité à certains documents : la CEP-EPPRE n'a pas pu avoir la situation des bénéficiaires du projet PAFASP. Malgré les relances faites par le Président de la CEP-EPPRE au cours des travaux, le Ministère en charge de l'Agriculture n'a pas transmis les informations demandées ;

A ces contraintes, il importe d'y ajouter la technicité du sujet de la mission qui requiert des compétences variées pour sa réalisation.

Ces limites et contraintes n'ont pas été de nature à entamer la détermination de la CEP-EPPRE à atteindre ses objectifs.

Au terme de la mission, la CEP-EPPRE constate que malgré plusieurs décennies de mise en œuvre des PPD, il subsiste toujours des faiblesses importantes entravant leur efficacité en défaveur des populations. Ainsi, il est déplorable de constater qu'environ trois quarts ($\frac{3}{4}$) des exécutions des PPD mis en œuvre dans notre pays sur les dix (10) dernières années sont insatisfaisantes. L'insatisfaction des PPD entraîne des pertes énormes au détriment du pays en termes de manque à gagner relatif à leur contribution à la richesse nationale, de lutte contre la pauvreté et de gaspillage de fonds publics.

Toutefois, il ya eu quelques cas de satisfaction constatés dans l'exécution de certains PPD qu'il convient de ne pas occulter parce qu'ils ont contribué à sortir bon nombre de nos compatriotes de la précarité.

En attendant des reformes pertinentes et des mesures vigoureuses dans le domaine de l'exécution des PPD, des décisions s'imposent au niveau de certaines situations constatées par la CEP-EPPRE.

Ainsi, en proposant des recommandations à l'endroit du Gouvernement et des unités d'exécution des PPD, la CEP-EPPRE espère que leur mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs des PPD.

Ouagadougou, le 16 mai 2024

Le Président

Mamadou YARO

Le Vice-président

Le Rapporteur

Yacouba SAVADOGO

Issaka TAPSOBA

Membres

**Félicienne Marie Pélagie
KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

Nonyeza BONZI

Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Nemata Brigitte ZOUNGRANA

TABLE DE MATIERE

SIGLES ABREVIATIONS.....	2
DEFINITIONS DES CONCEPTS CLEFS	6
INTRODUCTION	9
I. PHASE PREPARATOIRE	14
I.1. Réunions préparatoires	14
I.2. Renforcement des capacités des membres de la CEP-EPPRE	15
I.3. Elaboration des outils de travail	15
I.4. Démarche méthodologique	15
Graphique 1 : Répartition du temps de l'enquête	17
I.4-1. Inventaire des projets financés sur ressources extérieures sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023	17
I.4-2. Constitution de l'échantillon	17
TABLEAU N°1 : REPARTITION DES PROJETS PAR SECTEUR DE PLANIFICATION SUR LA PERIODE DE 2014 AU 31 DECEMBRE 2023.....	19
II. CADRE REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS ET PROGRAMMES AU BURKINA FASO	25
II.2- Le guide de maturation des projets et programmes	27
III. AUDITIONS	28
III.1- Auditions des ministres concernés	28
III.2- Auditions des directeurs généraux intervenant dans la gestion des projets et programmes.....	30
III.3- Auditions des coordonnateurs ou responsables d'unités d'exécutions des projets et programmes.....	32
III.4- Auditions des partenaires techniques et financiers	34
III.5- Auditions de personnes ressources	35
IV. VISITES DES SITES DE REALISATION	36
IV.1. Réalisations	36
IV.2. Bénéficiaires	37
V.RESULTATS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE	37

Tableau n°6: État consolidé des dossiers rejetés en nombre (NBRE_EXO) et en valeur (MT_EXO)..... Erreur ! Signet non défini.

- ✓ **le respect des clauses fiscale et douanière... Erreur ! Signet non défini.**
- ✓ **la conclusion et l'exécution du contrat de construction d'une centrale thermique et assistance technique à l'exploitation et à la maintenance Erreur ! Signet non défini.**
- ✓ **Marchés du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE)..... Erreur ! Signet non défini.**

A. Présentation succincte du projet.....	49
B. Appréciation de la performance du projet	49
C. Cohérence entre les besoins, les attentes des populations et les réalisations du projet PAAQE	50
I.1. Réunions préparatoires	14
I.2. Renforcement des capacités des membres de la CEP-EPPRE	15
I.3. Elaboration des outils de travail	15
I.4. Démarche méthodologique	15
Graphique 1 : Répartition du temps de l'enquête	17
I.4-1. Inventaire des projets financés sur ressources extérieures sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023	17
I.4-2. Constitution de l'échantillon	17
TABLEAU N°1 : REPARTITION DES PROJETS PAR SECTEUR DE PLANIFICATION SUR LA PERIODE DE 2014 AU 31 DECEMBRE 2023.....	19
I.5. Préparation des auditions	23
I.6. Préparation des visites des sites de réalisation des projets et programmes	25
I.7. Elaboration du rapport général de la CEP-EPPRE	25
II. CADRE REGLEMENTAIRE DE GESTION DES PROJETS ET PROGRAMMES AU BURKINA FASO.....	25
II.2- Le guide de maturation des projets et programmes.....	27
III. AUDITIONS	28
III.1- Auditions des ministres concernés	28
III.2- Auditions des directeurs généraux intervenant dans la gestion des projets et programmes 30	
III.3- Auditions des coordonnateurs ou responsables d'unités d'exécutions des projets et programmes.....	32

III.4- Auditions des partenaires techniques et financiers	34
III.5- Auditions de personnes ressources	35
IV. VISITES DES SITES DE REALISATION	36
IV.1. Réalisations	36
IV.2. Bénéficiaires	37
V.RESULTATS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE	37
V.2. Contrôle du niveau de conformité en matière fiscale et douanière des opérations financées sur ressources extérieures	Erreur ! Signet non défini.
V.2.1. Analyse des données sur les droits et taxes pris en charge par l'État	Erreur ! Signet non défini.
Tableau n°6: État consolidé des dossiers rejetés en nombre (NBRE_EXO) et en valeur (MT_EXO)	Erreur ! Signet non défini.
✓ le respect des clauses fiscale et douanière	Erreur ! Signet non défini.
✓ la conclusion et l'exécution du contrat de construction d'une centrale thermique et assistance technique à l'exploitation et à la maintenance	Erreur ! Signet non défini.
✓ Marchés du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE)	Erreur ! Signet non défini.
V.2. Appréciation de l'efficacité des vingt (20) PPD de l'échantillon	49
A. Présentation succincte du projet	49
B. Appréciation de la performance du projet	49
C. Cohérence entre les besoins, les attentes des populations et les réalisations du projet PAAQE	50
Tableau n°7 : Constats sur les cas d'incohérence entre besoins et réalisations des projets de l'échantillon constaté par la mission	51
A. Présentation succincte du projet MOAD	57
B. Performances du Projet MOAD	58
A. Présentation succincte du projet	60
B. Appréciation de la performance du projet	61
A. Présentation succincte du PGPC/REDD+	62
B. Performances du PGPC/REDD+	62
5. Projet de préparation et de riposte au COVID-19 (PPR-COVID-19) au Burkina Faso	
A. Présentation succincte du projet	63
B. Performances du PPR-COVID-19	63
A. Présentation succincte du PFS/BNS	65

B. Appréciation de la performance du PFS/BNS	65
A. Présentation succincte du PReCA	67
B. Appréciation de la performance du PReCA	67
A. Présentation succincte du PCE-BSK	69
B. Appréciation de la performance du PCE-BSK	70
A. Présentation succincte du PRCK	71
B. Performances du PRCK	71
A. Présentation succincte du PER	72
B. Performances du PER	72
11. Le programme d’approvisionnement en eau et d’assainissement (PAEA)	
A. Présentation succincte du PAEA	73
B. Performances du PAEA	74
12. Projet Dorsale Nord	
A. Présentation succincte du projet Dorsale Nord	74
A.2.Projet d’électrification rurale de la dorsale nord du WAPP au Burkina Faso (PER-DN/WAPP)	75
C. Performances du projet Dorsale Nord	76
B.2.Projet d’électrification rurale de la dorsale nord du WAPP au Burkina Faso (PER-DN/WAPP) 77	
Tableau n°8 : Récapitulatif de l’appréciation de la performance des PPD en cours d’exécution au 31 décembre 2023	78
A. Présentation succincte du projet	79
B. Evaluation des effets à la clôture du projet	79
➤ Bénéficiaires des alliances productives	80
B.2. Retombées financières et économiques	80
➤ Pour les microprojets ordinaires	81
➤ Pour les alliances productives	82
A. Présentation succincte du projet	83
B.1. Effets sur le renforcement des capacités institutionnelles des collectivités territoriales	83
B.3. Effets sur la mobilisation et le transfert des ressources au profit des CT	84
A. Présentation succincte du projet	85
B. Evaluation des effets à la clôture du projet	85
B.1. Augmentation du volume des investissements et développement du secteur privé	86
B.2. Hausse soutenue de la production agricole	86

B.3. Un nombre important d’emplois créés pour les femmes et les jeunes...	87
B.4. Réduction de la pauvreté et des inégalités.....	87
B.5. Amélioration du climat des affaires dans la zone du projet.....	87
B.6. Sécurisation foncière des exploitations agricoles	88
B.7. Renforcement des capacités des acteurs	88
B.8. Développement et dynamisation des économies locales	88
B.9. Développement de l’entrepreneuriat privé.....	89
B.10. Autres effets	89
B.11. Visite de site de réalisation	90
A. Présentation succincte du projet	91
B. Evaluation des effets à la clôture du projet.....	91
A. Présentation succincte du projet	94
B.1. Au titre de l’amélioration des conditions de vie et d’études	94
B.2. Au titre du renforcement des capacités	95
B.3. Au titre des impacts	96
A. Présentation succincte du projet	97
B.1. Evolution de la superficie et de la productivité	97
B.2. Evolution de la production	98
B.3. Evolution du chiffre d’affaires et des résultats d’exploitation	99
B.4. Evolution des coûts et revenus des micro-projets.....	99
B.5. Evolution des revenus nets	99
B.6. Impact sur l’accroissement des exportations.....	100
Tableau n°9 : Récapitulatif de l’appréciation de la performance des PPD clos	101
V.3 Le processus de négociation et de conclusion des accords de financement	101
V.3.1. Sur le plan juridique	101
V.3.2 Sur le plan institutionnel	102
V.4. Le processus de ratification des accords de financement tel que prévu par les dispositions juridiques nationales	103
V.5. Détermination du niveau d’endettement lié aux accords de financement sur ressources extérieures	104
V.5.1 Viabilité et soutenabilité de la dette liée aux accords sur financements extérieurs.....	104
Tableau n°10 : Le tableau ci-dessous donne la situation des créanciers extérieurs du Burkina Faso	105
La figure ... indique l’évolution du PIB, de la dette globale et de la dette extérieure en milliards de FCFA entre 2019 et 2023	108

V.5.2 L'affectation des ressources extérieures	108
V.6. Situation des conditionnalités des principaux PTF et leur portée .	109
V.8.1. 1. La miellerie de Monsieur Korogo Ibrahim à Léo, financé par le projet PADEL-B	110
V.8.1.2. Madame OUEDRAOGO Elice promotrice de SOCIETY FOR AFRICAN MANAGEMENT YOUMALY	112
V.8.1.4. L'Alliance Productive COTRALAIT avec Madame TALL Aliama Région des Cascades/Banfora/ Laiterie Aicha lait Banfora	114
V.8.2. Quelques cas d'échec.....	115
V.8.2.1. Le projet d'élevage de volailles de Madame ILBOUDO Haoua à Pabré.....	115
Gertrude à Réo, bénéficiaire du PADEL B	116
V.8.3.3. Cité universitaire Thomas SANKARA.....	116
V.9. Evaluations techniques d'impacts par le Gouvernement du Burkina Faso ou par les partenaires techniques et financiers cinq à dix ans après la clôture des projets et programmes	118
Tableau n°11 : Liste de projets clos depuis 5 à 10 ans qui n'ont pas fait l'objet d'études d'évaluation d'impact par le Gouvernement	120
VI. RECOMMANDATIONS	139
VI.1. Recommandations d'ordre général adressées au Gouvernement	139
Recommandation n°1	139
Recommandation n°2	139
Recommandation n°3	139
Recommandation n°4	139
Recommandation n°5	139
Recommandation n°6	139
Recommandation n°7	140
Recommandation n°8	140
Recommandation n°9	140
Recommandation n°10	140
Recommandation n°11	140
Recommandation n°12	140
Recommandation n°13	140
Recommandation n°14	141
Recommandation n°15	141
Recommandation n°16	141
Recommandation n°17	141
Recommandation n°18	141

Recommandation n°19	141
Recommandation n°20	141
Recommandation n°21	142
Recommandation n°22	142
Recommandation n°23	142
Recommandation n°24	142
Recommandation n°25	142
Recommandation n°26	142
Recommandation n°27	143
VI.2. Recommandations spécifiques	143
✓ PreCA	143
✓ PAAQE	143
✓ PACT	144
✓ MOAD	144
✓ COVID	144
CONCLUSION GENERALE	145